



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

DIRECTION DE LA PROTECTION  
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Bilan des  
activités de  
recherche

DÉCEMBRE 2025



# SOMMAIRE

<b>PARTIE I : LA RECHERCHE À LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE .....</b>	<b>5</b>
<b>1. LA POLITIQUE DE RECHERCHE DE LA DPJJ .....</b>	<b>5</b>
Objectifs de la politique de recherche .....	5
Organisation institutionnelle .....	5
Le conseil scientifique de la DPJJ .....	6
Ethique et déontologie .....	7
<b>2. LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE .....</b>	<b>8</b>
Les activités de recherche de l'administration centrale .....	8
Les activités de recherche de l'ENPJJ .....	8
<b>3. VALORISATION DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>11</b>
Valorisation des rapports de recherche.....	11
Evénements scientifiques .....	15
Revues de l'ENPJJ et valorisation scientifique .....	16
<b>LISTE DES RECHERCHES RECEMMENT TERMINÉES ET EN COURS .....</b>	<b>18</b>
<b>PARTIE II – LES RECHERCHES TERMINÉES EN 2025.....</b>	<b>22</b>
<b>1. LES RECHERCHES FINANCIÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE.....</b>	<b>22</b>
Etude nationale sur la santé des jeunes pris en charge par la PJJ .....	22
Caractéristiques des mineurs placés au pénal et prise en compte de leurs vulnérabilités par les professionnels de la PJJ .....	24
Conflits parentaux problématiques : repérer les enjeux et répercussions pour les mineurs .....	27
<b>PARTIE III : LES RECHERCHES EN COURS .....</b>	<b>32</b>
<b>1. LES RECHERCHES CONDUITES PAR LE PÔLE RECHERCHE (ADMINISTRATION CENTRALE).....</b>	<b>32</b>
Les mineurs suivis par la PJJ pour implication dans du trafic de stupéfiants .....	32
Le parcours de vie des mineurs pris en charge par la PJJ en milieu ouvert.....	34
<b>2. LES RECHERCHES FINANCIÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE.....</b>	<b>37</b>
Accompagner des adolescents présentant un risque suicidaire en foyer. Un état des lieux des difficultés et des ressources des professionnels en charge de l'accompagnement quotidien.....	37

Prise en charge éducative des bandes dans les Outre-mer : Une recherche-action pour faire communauté.....	39
Les violences au sein des établissements et services de la PJJ : quel sens à ces violences et comment limiter leurs effets de rupture sur les parcours institutionnels des adolescents ? .....	41
Une relation éducative entre parenthèses. L'errance des jeunes justiciables <i>en train de se faire</i> .....	44
Comprendre et accompagner la parentalité précoce : de l'histoire familiale à la construction d'une nouvelle famille chez les jeunes parents pris en charge par l'ASE ou la PJJ.....	46
Projet de recherche et d'intervention pour les MNA suivis par la PJJ et la prise en charge de leurs comportements addictifs (PRIMA).....	49
<b>3. LES RECHERCHES COFINANCIÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE.....</b>	<b>52</b>
Étude relative à l'exploitation sexuelle des jeunes dans les territoires ultra-marins (Antilles et Guyane) .....	52
Étude relative à la prostitution des jeunes dans les territoires ultra-marins de La Réunion et Mayotte. ....	54
L'impact de la détention sur les trajectoires sociales, scolaires et/ou professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération.....	56
Mineurs et jeunes majeurs sortants de prison. Ressources, aspirations, expérience des discriminations après un ou des passage(s) par la détention.....	58
Code de la justice pénale des mineurs : les nouvelles temporalités juridiques et professionnelles.....	60
<b>4. LES RECHERCHES CONDUITES PAR L'ENPJJ .....</b>	<b>62</b>
Etude de cohorte sur les prises de fonction des éducateurs et directeurs des services de la PJJ néo-titulaires : les effets produits par la réforme des formations statutaires de 2020	62
La mise en œuvre de la procédure pénale et le rôle de l'autorité judiciaire dans la prise en charge des mineurs non accompagnés .....	64
« Carrières » déviantes et parcours de jeunes à l'épreuve du code de la justice pénale des mineurs.....	65
Comportements de <i>caregiving</i> des éducateurs et formation de l'alliance éducative .....	67
La justice restaurative/réparatrice dans ses approches plurielles en France et au Québec .....	69
Représentations et pratiques des éducateurs de la PJJ vis-à-vis de la question des relations entre les jeunes et la police.....	71
La « fabrication » des éducateurs de la PJJ : une socialisation professionnelle par la formation statutaire à l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse .....	74

La gestion des situations problématiques par les directeurs et directeurs d'unité éducative en établissement de PJJ.....	76
<b>PARTIE IV : LES APPELS À PROJETS.....</b>	<b>80</b>
AAP1 « Handicap et suivi pénal des mineurs » .....	80
AAP2 « La relation éducative à la PJJ ».....	82
AAP3 « Sens du travail et engagement des professionnels à la PJJ » .....	84
AAP4 « L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants à Marseille » .....	86
<b>PARTIE V : THÈSES REALISÉES PAR DES AGENTS DE LA PJJ.....</b>	<b>89</b>
Virginie RIGOT .....	89
Sonia CORRE .....	90
Anna BIENVENU .....	91
Marion DURAND .....	92
<b>PARTIE VI : CHERCHEURS AYANT SOLICITÉ LE PÔLE RECHERCHE .....</b>	<b>93</b>
<b>PARTIE VII : PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE 2026.....</b>	<b>95</b>
1. DÉFINITION DES DOMAINES PRIORITAIRES DE RECHERCHE (DPR) .....	95
2. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES .....	95
DPR1 - Radicalités et radicalisations chez les mineurs.....	95
DPR2 - Les parents des mineurs suivis au pénal .....	96
DPR3 - Le rapport des jeunes aux armes .....	97
DPR4 - La prise en charge de la délinquance des mineurs : comparaison internationale.	97
DPR5 - Les effets du placement pénal .....	98
3. DÉLIBERATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE.....	99
<b>ANNEXES .....</b>	<b>101</b>
1. Annexe 1: Appel à projets « Handicap et suivi pénal des mineurs » .....	101
2. Annexe 2 : Appel à projets « La relation éducative à la PJJ » .....	107
3. Annexe 3 : Appel à projets « Sens du travail et engagement à la PJJ ».....	112
4. Annexe 4 : Appel à projets « L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants à Marseille » .....	117

# PARTIE I: LA RECHERCHE À LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

## 1. LA POLITIQUE DE RECHERCHE DE LA DPJJ

### Objectifs de la politique de recherche

La politique de recherche de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) vise à encourager la production de travaux de recherche sur les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et sur leur prise en charge, ainsi qu'à diffuser et valoriser leurs résultats auprès des professionnels.

L'objectif est de fournir des connaissances et des analyses pour favoriser l'adaptation et l'actualisation des cadres juridiques, des méthodes de l'action d'éducation et des orientations de la DPJJ, ainsi que de nourrir les pratiques professionnelles.

La politique de recherche doit ainsi contribuer à irriguer l'offre de formation, les textes d'orientation ainsi que les pratiques éducatives et de management. L'objectif est notamment de soutenir le développement à tous les niveaux d'une logique de professionnalisation des personnels, des activités, des organisations et d'améliorer la qualité des prises en charge.

### Organisation institutionnelle

À la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), la recherche est articulée, depuis la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE), entre le service des études, de la recherche et des évaluations (SEREV) et le service de la recherche et de la documentation (SRD) de l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ).

Les principaux interlocuteurs de la DPJJ sur les questions de recherche au sein du ministère sont le Secrétariat général (en particulier le service de la statistique, des études et de la recherche, qui anime le comité de la recherche ministériel) et la direction de l'administration pénitentiaire (bureau de la donnée, de la recherche et de l'évaluation).

La DPJJ entretient également des liens étroits avec le groupement d'intérêt public Institut Robert Badinter (IRB)<sup>1</sup>, notamment pour le co-financement de recherches, ainsi qu'avec le Centre de recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP), dont le ministère de la Justice a la cotutelle.

L'organisation de la recherche à la DPJJ est définie par la note du 10 août 2021<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Anciennement Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ)

<sup>2</sup> [Note du 10 août 2021 relative à l'organisation et à l'activité de la recherche à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse | Ministère de la justice](#)

## **Le conseil scientifique de la DPJJ**

Le conseil scientifique se réunit tous les ans depuis 2012 afin d'émettre un avis sur la politique de recherche de la DPJJ.

Le conseil scientifique contribue à la définition de la programmation scientifique. Il examine les résultats des études et des recherches menées par la DPJJ ou avec son concours. Ses membres peuvent, en outre, être sollicités individuellement pour apporter un éclairage lors de la rédaction des appels à projets de recherche, pour évaluer les candidatures et enfin pour participer aux comités de suivi des recherches lauréates.

Le conseil scientifique se réunit chaque automne. La journée se compose en deux temps : la matinée, consacrée à la présentation de recherches récentes pilotées par l'administration centrale et l'ENPJJ ; l'après-midi, dédiée au bilan de l'année écoulée et à la programmation de celle à venir.

### **Composition du conseil scientifique**

Le conseil scientifique est composé de représentants de la DPJJ, de 18 membres institutionnels et de 11 personnalités scientifiques. Sa composition a été renouvelée par arrêté en 2023.

#### **Institutions représentées :**

- Direction générale de la santé (DGS) ;
- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ;
- Direction de l'évaluation, de la prospective, de la performance (DEPP) du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse ;
- Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) ;
- Défenseur des Droits (DDD) ;
- Haute autorité de santé (HAS) ;
- Conseil national des barreaux (CNB) ;
- Institut Robert Badinter (IRB) ;
- Groupement d'intérêt public (GIP) France Enfance Protégée (FEP) ;
- Conseil national de protection de l'enfance (CNPE) ;
- Citoyens et Justice ;
- Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance (FN3S) ;
- Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS) ;
- Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE) ;
- Service de la statistique, des études et de la recherche (SSER) du Secrétariat général du ministère de la Justice ;
- Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) ;
- Ecole nationale de la magistrature (ENM) ;
- Ecole nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP).

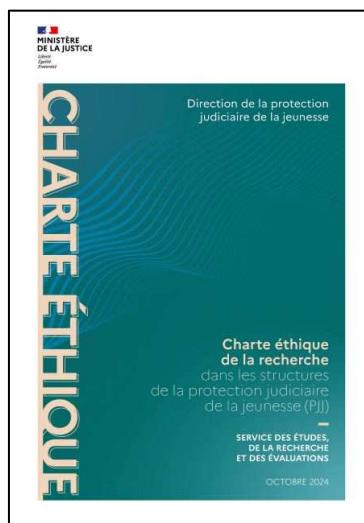
#### **Personnalités scientifiques :**

- Yaëlle AMSSELLEM MAINGUY, Chargée de recherche - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire ;

- Guillaume BRONSARD, Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent - Université de Bretagne Occidentale, CHRU Brest ;
- Sarra CHAIEB, Maîtresse de conférences en sociologie - Université Sorbonne Paris Nord ;
- Marie DUMOLLARD, Professeure adjointe de sciences politiques - École de travail social, Université de Montréal ;
- Isabelle FRECHON, Chargée de recherche CNRS - Université Versailles Saint Quentin ;
- Elise LEMERCIER, Maîtresse de conférences en sociologie - Université de Rouen ;
- Nicolas OPPENCHAÏM, Maître de conférences en sociologie - Université de Tours ;
- Daniel ROUSSEAU, Docteur en pédopsychiatrie - CHU d'Angers ;
- Gilles SERAPHIN, Professeur de Sciences de l'éducation - Université Paris Nanterre ;
- Caroline SIFFREIN-BLANC, Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles - Aix-Marseille Université ;
- Benoit TESTE, Professeur de psychologie sociale et justice - Université de Rennes 2.

## **Ethique et déontologie**

En 2024, la DPJJ a rédigé [une charte éthique](#) à destination des chercheurs souhaitant effectuer leur terrain au sein des structures relevant de la PJJ. Dans la mesure où les recherches peuvent porter sur des mineurs vulnérables, il apparaît en effet indispensable de fournir des points de repères et de vigilance. La charte indique les processus d'autorisation afin de mener des recherches à la PJJ ; les enjeux relatifs à la protection des données personnelles ; le recueil du consentement des enquêtés et de leurs représentants légaux ; le respect de l'anonymat, de la confidentialité et de l'intégrité psychique des enquêtés ; les préconisations en matière de diffusion des résultats des recherches.



## **2. LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE**

### **Les activités de recherche de l'administration centrale**

L'administration centrale réalise et soutient de nombreux travaux de recherche :

- Chaque année, la DPJJ lance des appels à projets, qui donnent lieu au financement d'une recherche chacun. Les thématiques de ces appels à projets sont priorisées par le conseil scientifique, à la suite d'un processus de consultation (détailé en partie VII) des directions territoriales, des fédérations associatives ainsi que des institutions partenaires. Certaines recherches sur les questions relatives aux addictions ou au trafic de drogue peuvent également être financées via les fonds de concours de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca). Le SEREV pilote la sélection, le suivi et la valorisation de ces travaux de recherche.
- La DPJJ participe, en outre, au financement et au suivi de recherches pilotées par ses partenaires (Défenseur des Droits, institut Robert Badinter, etc.). Certaines recherches peuvent également être financées après sollicitation spontanée d'équipes de recherche.
- Les chargées de recherche du SEREV conduisent également des travaux sur des thématiques identifiées par le conseil scientifique, l'administration centrale et/ou les territoires. Une recherche sur les mineurs suivis par la PJJ pour implication dans le trafic de stupéfiants a ainsi été lancée fin 2024. Un chargé de projet a également été recruté en 2025 pour analyser les nouvelles bases de données disponibles au ministère de la Justice, issues d'appariement entre différents systèmes d'information.

Les recherches en cours et récemment terminées sont présentées dans les parties II. et III.

Par ailleurs, les professionnels de la PJJ qui réalisent une recherche sur des thématiques intéressant la PJJ ont la possibilité de mobiliser la circulaire du 20 novembre 2013, laquelle permet d'accéder à une adaptation du temps de travail et/ou à un soutien financier (voir partie V).

### **Les activités de recherche de l'ENPJJ**

La finalité du service de la recherche et de la documentation (SRD) est de « produire et valoriser des connaissances et des ressources visant à enrichir les savoirs et les pratiques des professionnels en lien avec les enjeux contemporains d'éducation, de protection et de formation » (projet de service 2022-2025). Le SRD est composé de trois unités (l'unité recherche et études, dans laquelle se situe également l'observatoire de la formation ; la médiathèque et le centre d'exposition historique enfants en justice) et assure la publication de trois revues (l'une professionnelle, *Les cahiers dynamiques*, et deux scientifiques, *Sociétés et jeunesse en difficulté Sejed* ; *L'irrégulière : revue d'histoire de l'enfance*).

#### **Les recherches produites par les chercheurs**

L'équipe de l'unité recherche et études exerce ses activités en étant adossée à la politique de recherche universitaire d'une part, et à la politique de recherche de la DPJJ d'autre part, de

manière à garantir l'excellence scientifique et la spécialisation dans le champ de la protection de l'enfance et de la jeunesse.

L'équipe pluridisciplinaire (sociologie de la déviance, sociologie du travail, droit, psychologie, sciences politiques, criminologie, sciences de l'éducation) est composée de six chercheurs, chacun adossé à un laboratoire de recherche universitaire, ce qui favorise leur ancrage dans leur discipline respective. Ceci permet à l'équipe de se situer au plus près des questionnements émergents mais aussi des approches théoriques et méthodologiques. Plus largement, cette inscription au sein des laboratoires permet de soutenir la qualité scientifique des démarches de recherche d'être en relation étroite avec le monde universitaire et ses réseaux pour faire connaître les travaux mais aussi pour drainer vers l'école et la PJJ les savoirs et les spécialistes qui les concernent.

Les recherches pilotées par l'ENPJJ, en cours ou terminées en 2025, sont présentées dans les parties II et III.

### **L'Observatoire de la formation (ODLF)**

L'Observatoire de la formation a été créé en 2023 et deux chargés d'études y exercent. Il vient concrétiser l'ambition du SRD d'étudier la formation au même titre que tout autre objet de recherche du champ de la PJJ.

La formation, au cœur des missions de l'ENPJJ, constitue ainsi désormais un champ d'études et de recherches (quantitatives et qualitatives) à part entière : l'Observatoire a pour vocation de produire des données permettant de caractériser scientifiquement ce qu'est la formation à l'ENPJJ. L'objectif est de mieux comprendre ce processus complexe de transmission et d'acquisition de savoirs et de compétences :

- Par la réalisation d'enquêtes sociodémographiques auprès des promotions d'éducateurs et directeurs stagiaires qui renseignent les profils et les attentes des publics en formation statutaire ;
- Par le développement de nouveaux objets d'études et de recherche de plus grande envergure en lien avec l'objet « formation » ;
- Par la constitution progressive d'une mémoire statistique des publics en formation à l'ENPJJ.

Ces données sont autant d'éclairages susceptibles d'intéresser les professionnels de la formation, de l'ENPJJ et d'ailleurs. En effet, l'ENPJJ comme les autres écoles de formation dans les champs du travail social et de la protection de l'enfance connaît une crise dans le recrutement de ses professionnels du fait d'un manque d'attractivité des professions du social. Les études et les recherches conduites spécifiquement sur la formation, ses acteurs et ses effets, peuvent constituer un moyen d'en objectiver les raisons.

Les études réalisées en 2025 par l'observatoire de la formation sont présentées dans la partie III.

### **La médiathèque**

La bibliothèque de recherche, constituée dès 1952, est rattachée à l'ENPJJ. A travers l'histoire de la constitution de ses fonds, elle porte avec elle la mémoire de l'institution et surtout de la

mission recherche de l'école<sup>3</sup>. Cette bibliothèque devenue patrimoniale et conservatoire de par son histoire est toujours une bibliothèque de référence sur le plan scientifique, présentant un corpus cohérent et d'envergure internationale sur la question de la délinquance juvénile et plus largement de la protection de l'enfance.

Depuis plusieurs années, la médiathèque a ouvert la voie à différentes actions de valorisation de cette bibliothèque, par la mise en place d'expositions, de nombreuses collaborations éditoriales et d'un programme de numérisation de documents et de diffusion à travers la création de la bibliothèque numérique patrimoniale *Adolie*.

Membre d'un réseau partenarial depuis 2018, la médiathèque a souhaité renforcer son engagement en répondant à un appel à projets de la Bibliothèque nationale de France (BnF) et procède à la numérisation et à la valorisation de fonds spécifiques dans le cadre d'un conventionnement 2023-2025. Un nouvel appel à projets devrait être lancé par la BnF en 2026, auquel la médiathèque de l'ENPJJ sera attentive.

La Bnf conduit chaque année une politique active de coopération avec les bibliothèques de France, de tous statuts, y compris la médiathèque de l'ENPJJ. Cette politique a pour objectif de mettre en commun et de valoriser le patrimoine imprimé, écrit et graphique conservé dans les bibliothèques françaises. À cette fin, la BnF mène des projets scientifiques de signalement et de numérisation des fonds permettant de développer leur visibilité au travers du [Catalogue Collectif de France](#) et de la [bibliothèque numérique BnF-Gallica](#).

Les enjeux sont de :

- Renforcer le signalement des collections patrimoniales de l'Ecole et de la PJJ sur une plateforme nationale ;
- Présenter les actions réalisées en participant à des publications, à des formations ou à des journées d'études ou des colloques ;
- Alimenter la bibliothèque numérique *Adolie* par des corpus spécifiques préconisés par l'offre de coopération Gallica, à savoir : sciences juridiques et sciences de l'éducation. Un axe sera principalement accordé à l'éducation spécialisée.

La consolidation de ce partenariat constitue une reconnaissance pour *Adolie* par son inscription dans l'écosystème des bibliothèques numériques patrimoniales.

### **Le centre d'exposition historique Enfants en Justice (CEH de Savigny-sur-Orge)**

Le CEH contribue aux recherches sur l'histoire de la Justice des mineurs à travers son portail de ressources numériques « Enfants en Justice » et des journées de valorisation. A titre d'exemple, une journée a été organisée le 25 octobre 2025 autour de la question de la place des premiers concernés sur les portails documentaires. Le CEH propose, en outre, des expositions temporaires. Actuellement et jusqu'au 31 mai 2026, l'exposition « Mer, navires, Avions : la traversée de la Méditerranée racontée par de jeunes exilés » est visible dans les locaux du CEH.

Le Portail « Enfants en Justice XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles » promeut l'histoire de la Justice des mineurs en mettant à disposition des chercheurs et du grand public des outils documentaires et des corpus thématiques raisonnés. C'est une présentation de l'histoire qui souhaite se faire selon les méthodes de pédagogie active, avec une animation interactive, qui s'appuie en permanence sur des ressources variées et référencées : images, archives écrites, coupures de

---

<sup>3</sup> Cette bibliothèque rassemble une documentation scientifique, internationale et pluridisciplinaire, de haut niveau et spécialisée.

presse, films, vidéos, dessins, objets... L'approche historique permet d'approfondir les questions autour de l'identité et des pratiques professionnelles.

Mathias Gardet, responsable du CEH et chercheur en histoire, est rattaché à l'Institut d'histoire du temps présent<sup>4</sup> (IHTP) où il mène des recherches autour de l'histoire de la protection de l'enfance. Il coordonne notamment le projet R-EVE, Réfugier-Enfance, Violence, Exil<sup>5</sup>. Il est aussi un des rédacteurs en chef de *l'Irrégulière*, revue d'histoire de l'enfance.

### **3. VALORISATION DE LA RECHERCHE**

La politique de recherche de la DPJJ a pour objectif de nourrir la décision publique et les pratiques professionnelles. Pour cela, diverses modalités de diffusion et de valorisation de la recherche sont mises en place à l'administration centrale et à l'ENPJJ.

#### **Valorisation des rapports de recherche**

##### **▪ Diffusion des résultats des recherches pilotées par l'administration centrale**

Les résultats des recherches pilotées par l'AC sont diffusés largement, auprès des professionnels de la PJJ, des partenaires institutionnels et du monde universitaire. Les rapports sont publiés à la fois sur l'intranet et sur internet. Les synthèses des rapports font, quant à eux, l'objet d'un travail graphique et éditorial afin de rendre les principaux résultats des recherches accessibles au plus grand nombre.

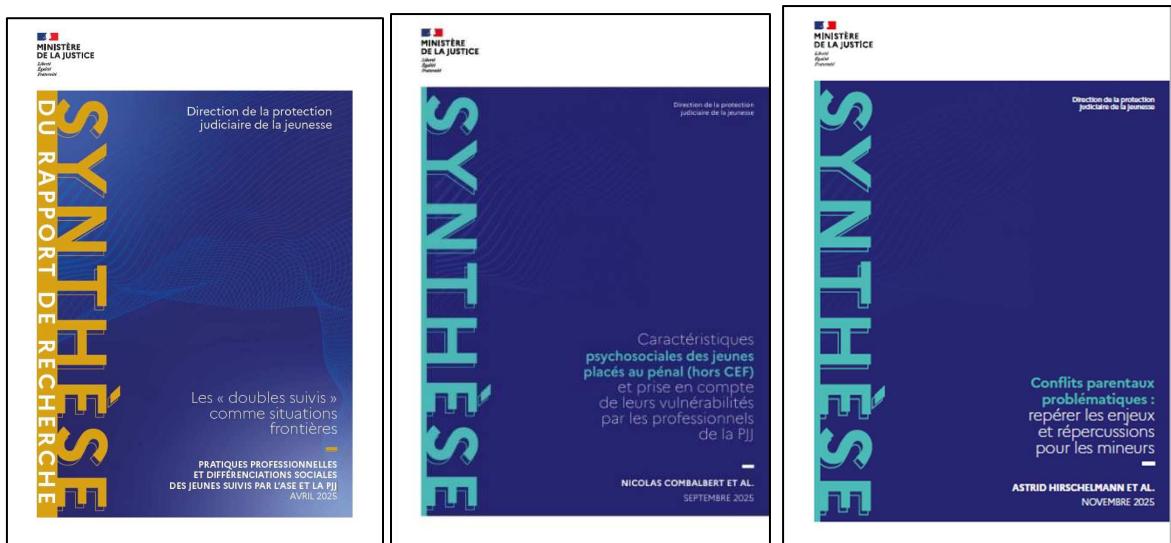
Les synthèses suivantes ont été publiées en 2025 :

- Les « doubles suivis » comme situations frontières. Pratiques professionnelles et différenciations sociales des jeunes suivis par l'ASE et la PJJ » ;
- Caractéristiques des mineurs placés au pénal et prise en compte de leurs vulnérabilités par les professionnels de la PJJ ;
- Conflits parentaux problématiques : repérer les enjeux et répercussions pour les mineurs.

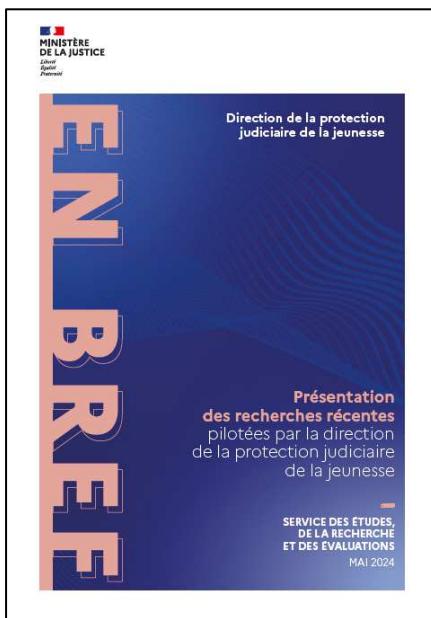
---

<sup>4</sup> <https://ihtp.prod.lamp.cnrs.fr/chercheurs/mathias-gardet/>

<sup>5</sup> <https://refugiereve.hypotheses.org>



Un livret récapitulant les recherches récentes pilotées et copilotées par la DPJJ est également régulièrement actualisé.



En outre, les résultats des recherches font l'objet de restitutions orales, à destination des financeurs et des partenaires, à l'occasion d'évènements à destination des professionnels de la PJJ ou d'un public plus large.

En 2025, trois webconférences ont été organisées :

- L'école en prison : conditions d'enseignement et expériences scolaires des mineurs détenus (Hugo BREANT et Lorenn CONTINI, 9 avril 2025) ;
- La prise en charge des mineurs auteurs de violences sexuelles suivis à la PJJ : obstacles, ressources et pistes d'amélioration (Marie ROMERO, 12 septembre 2025) ;
- La santé des jeunes suivis par la PJJ (Catherine EMBERSIN, Observatoire régional de santé Ile-de-France, 14 octobre 2025).

- **Diffusion des recherches et des études produites par l'ENPJJ**

Les résultats des recherches et études menées à l'ENPJJ sont diffusés auprès des professionnels, des partenaires institutionnels et des réseaux scientifiques. Les rapports sont publiés sur internet, sur les pages des chercheurs et chargés d'études. Chaque rapport donne lieu à une synthèse qui permet d'assurer une plus grande visibilité des résultats par une diffusion plus large. Le quatre pages *Décodages* est le résultat d'un travail collaboratif avec une graphiste, il valorise les résultats des rapports de recherche.



En décembre 2024, Maël Virat, chercheur en psychologie, a publié un rapport intitulé « Charge émotionnelle au travail, satisfaction et stress post-traumatique des professionnels éducatifs de la PJJ ». En décembre 2024, le numéro 6 de *Décodages*, « Le stress post-traumatique chez les professionnels éducatifs : une question de détresse morale ? », communique quelques grands résultats de cette recherche.

MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)  
Service de la recherche et de la documentation

CHARGE ÉMOTIONNELLE AU TRAVAIL,  
SATISFACTION ET STRESS POST-TRAUMATIQUE  
DES PROFESSIONNELS ÉDUCATIFS DE LA PJJ

Sous la direction de :  
Mael VIRAT  
Chercheur à l'ENPJJ, associé au laboratoire PSITEC, Université de Lille

Avec la collaboration de :  
Pascale DESRUMAUX  
Nadine LANCTÔT  
Steve GEOFFRION

Rapport de recherche – Décembre 2024

enpj

En février 2025, Françoise Hickel chercheure associée à l'ENPJJ en sciences du langage, a publié avec Michelle Auzanneau et Malory Leclère, un rapport intitulé : « Plurilinguisme, mobilités et apprentissages PluMA-MNA : de la complexité des ressources langagières en contexte à leur

développement réfléchi en formation ». En octobre 2025, le numéro 7 de Décodages : « Penser l'accompagnement éducatif et pédagogique des MNA dans l'hospitalité aux langues » communique quelques grands résultats de cette recherche.



En 2025, Marie Frouin et Thibault Defavero, chargés d'étude à l'observatoire de la formation, ont réalisé les études sociodémographiques portant à la fois sur la formation statutaire des directeurs 2025-2026 (33<sup>ème</sup> promotion) et sur la formation statutaire des éducateurs 2025-2026. Les publications de ces travaux se font selon deux formats : un rapport d'étude et une synthèse en six pages nommée « Photo de promo ».

TRANCHES D'ÂGE	SEXES		TOTAL
	FEMME	HOMME	
Entre 20 et 29 ans	0	3	3
Entre 29 et 39 ans	8	1	9
Entre 30 et 34 ans	1	1	2
Entre 35 et 39 ans	3	0	3
Entre 40 et 44 ans	2	0	2
45 ans ou plus	2	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>22</b>

Profile des directeurs stagiaires de la 33ème promotion selon le sexe et l'âge : Les femmes sont largement représentées parmi les directeurs stagiaires de la 33ème promotion (N = 19) avec une moyenne d'âge de 31,3 ans. Les hommes, moins nombreux (N = 3), sont plus âgés (32,7 ans en moyenne). La moitié de la population a entre 20 et 30 ans, et plus particulièrement 40% des directeurs stagiaires ont entre 25 et 29 ans.

TRANCHES D'ÂGE	SEXES		TOTAL
	FEMME	HOMME	
Entre 20 et 29 ans	36	2	38
Entre 29 et 39 ans	44	7	51
Entre 30 et 34 ans	2	2	4
Entre 35 et 39 ans	1	2	3
Entre 40 et 44 ans	2	1	3
45 ans ou plus	1	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>14</b>	<b>109</b>

Profile des éducateurs stagiaires selon le sexe et l'âge : Les femmes sont les plus représentées (N = 95) avec une moyenne d'âge proche de 27 ans. Les hommes, si peu nombreux (N = 14), sont plus âgés (30,4 ans en moyenne). Dans l'ensemble, 8 répondants sur 10 ont moins de 30 ans, quasi 5 sur 10 ont entre 25 et 29 ans. Le stagiaire le plus jeune déclare avoir 21 ans, le plus âgé 51 ans.

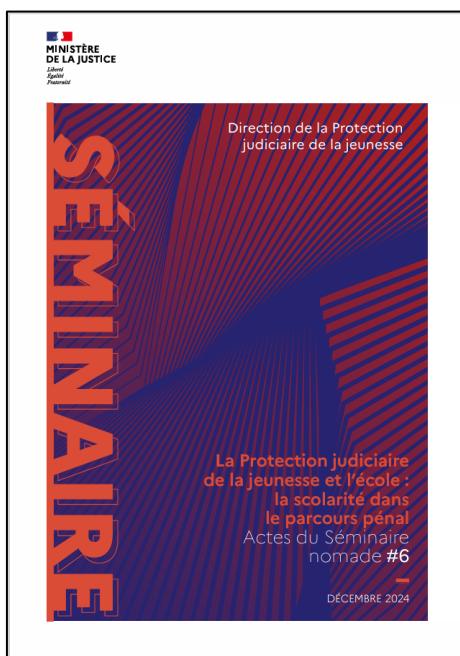
## Evénements scientifiques

### ▪ Séminaires nomades (administration centrale)

Les séminaires nomades ont pour ambition de diffuser les connaissances existantes sur les questions relatives à la justice des mineurs en articulant les savoirs académiques et les savoirs professionnels. Ces séminaires s'adressent, à l'image des intervenants, à un public mixte, composé de chercheurs, de professionnels de la PJJ et de leurs partenaires.

Le cycle de séminaires est organisé à chaque nouvelle session avec un partenaire différent, au sein d'une instance universitaire. Ces séminaires donnent lieu à la publication d'actes, qui permettent une large diffusion des principaux apports de ces évènements.

En 2025, les actes du séminaire nomade organisé fin 2024 sur la thématique : « la PJJ et l'école. La scolarité dans le parcours pénal » sont parus.



## Journées de valorisation de la recherche (ENPJJ)

Cette manifestation scientifique pluridisciplinaire se déroule sur deux jours et s'organise autour d'un thème à la fois d'actualité et émergeant dans le champ scientifique, avec le concours d'un ou de plusieurs partenaires. Les journées s'adressent prioritairement aux professionnels de la protection de l'enfance. Elles peuvent également être ouvertes aux stagiaires en formation statutaire et aux publics liés aux partenaires. Elles sont structurées autour de conférences où interviennent des chercheurs spécialistes de la thématique et de tables-rondes, voire d'ateliers, où échangent professionnels et chercheurs. La préparation de ces journées se fait par un comité scientifique dans lequel sont représentés notamment le SRD, le service de la formation, les partenaires et le pôle recherche de la DPJJ.

Les 25<sup>e</sup> Journées de valorisation de la recherche (JVR) se sont tenues les 30 et 31 janvier 2025 et s'intitulaient « Le plaisir professionnel à l'épreuve du travail en protection de l'enfance : entre

épuisements et satisfactions ». Elles ont été organisées en partenariat avec le laboratoire Psitec de l'université de Lille, le CREF de l'université Paris Nanterre et l'ODPE 59.

Les 26<sup>e</sup> JVR se tiendront les 29 et 30 janvier 2026, sur le thème « L'enfant objet ou sujet de justice ? ». Elles sont organisées en partenariat avec l'Observatoire département de la protection de l'enfance, la Chaire Enfance et Familles de la Faculté de droit de l'Université Catholique de Lille et l'Ecole Nationale de la magistrature.

- **Séminaires de recherche pluridisciplinaires (ENPJJ)**

L'unité « recherche et études » organise chaque année un séminaire de recherche sur le site central de Roubaix. Il se déroule au rythme d'une séance par mois, au cours du premier semestre de l'année civile. Ce séminaire est destiné aux formateurs de l'ENPJJ, à tous les professionnels du secteur de l'enfance et de la jeunesse vulnérable ainsi qu'aux chercheurs et étudiants. Pluridisciplinaire et thématique, il vise plusieurs objectifs : mieux faire connaître les travaux de chercheurs menant des recherches sur l'enfance et la jeunesse vulnérable ; faire le lien avec les pratiques professionnelles ; offrir des pistes de réflexion notamment pour l'élaboration de formations dans le champ de la protection de l'enfance et de la PJJ.

Les cinq séances du séminaire 2025 ont porté sur le thème « Jeunesses et pratiques de justice en Outre-mer ».

Le séminaire 2026, prévu également sur cinq séances, portera quant à lui sur « Les relations entre les jeunes et la police ».

## **Revues de l'ENPJJ et valorisation scientifique**

L'ENPJJ publie trois revues (*Les cahiers dynamiques*, *Sociétés et jeunesse en difficulté* (Sejed) et *L'irrégulière : revue d'histoire de l'enfance*) et porte pour chacune une attention très particulière à leur qualité scientifique.

En 2025, le numéro 85 de la revue professionnelle *Les cahiers dynamiques* porte sur la thématique « Satisfaction professionnelle dans le travail social ? ». Il est directement issu des journées 2025 de valorisation de la recherche. Il s'accompagne, pour la première fois, d'un podcast, supplément audio illustrant la manière dont l'ENPJJ cherche à s'engager dans la promotion d'une culture scientifique et de valorisation des savoirs et des productions dans le champ des pratiques de la justice des mineurs.

La revue scientifique en ligne *Sociétés et jeunesse en difficulté* (Sejed) porte un projet éditorial pluridisciplinaire et international. Il s'intéresse aux enfants et aux jeunes dits « en difficulté » sociale ou familiale, à l'adresse desquels les sociétés mettent en place des dispositifs de protection et d'éducation – voire de soins – spécifiques. La revue présente des articles relatifs à ces populations, à leur catégorisation, aux problèmes sociaux et/ou psychologiques auxquels elles sont réputées être confrontées. Elle traite également des pratiques professionnelles, des dispositifs institutionnels et des politiques publiques s'adressant à ces populations, aux familles de ces dernières et à leur environnement.

Son objectif est de contribuer à la visibilité et à la structuration du champ en offrant aux chercheurs – et notamment aux professionnels menant des travaux de recherche – un support de publication reconnu par le milieu scientifique. La revue offre aux professionnels de la protection de l'enfance et de la jeunesse, ainsi qu'à leurs partenaires, un accès à des travaux de recherche susceptibles d'informer et orienter leurs pratiques.

Le dernier numéro, publié au printemps 2025, comporte un dossier thématique intitulé « Être jeune en prison. Expériences juvéniles et prises en charge institutionnelles ».

En 2025, la revue scientifique *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* (RHEI) a vu son titre changer pour devenir *L'irrégulière. Revue d'histoire de l'enfance*, publiée par les éditions Anamosa. Elle apporte un éclairage historique autour des sujets de la protection de l'enfance. Spécialisée dans le champ de l'enfance et de la jeunesse marginales ou marginalisées, elle s'intéresse, dans une perspective diachronique, à l'enfant de justice (délinquant), mais aussi à l'enfant victime, au vagabond, ainsi qu'aux politiques institutionnelles et aux pratiques pédagogiques mises en œuvre pour prendre en charge cette jeunesse « irrégulière » en France et hors de France. La revue établit des liens entre la recherche historique et le milieu professionnel de l'éducation spécialisée. Elle est, enfin, le fruit d'une collaboration entre l'ENPJJ et l'association pour l'histoire de la protection judiciaire des mineurs (AHPJM).

Le dernier numéro, « Le silence en héritage. Enquêter sur l'histoire de ses parents » a été publié en août 2025. Il traite des silences dans les albums de famille, des interrogations qui en découlent, de la manière dont les descendants peuvent venir interroger les historiens et des découvertes qui bouleversent parfois les histoires familiales.

L'engagement de l'ENPJJ dans une démarche de valorisation scientifique se manifeste également par le soutien aux chercheurs, dans leur recherche bibliographique mais aussi par le biais de développement d'outils documentaires de veille scientifique, comme « La Doc' passée en revue », de portails numériques « Enfants en justice », bibliothèque numérique patrimoniale « Adolie » et de nouveaux formats type podcasts.

# LISTE DES RECHERCHES RECEMMENT TERMINÉES ET EN COURS

## Recherches finalisées en 2024 (voir rapport d'activité 2024)

L'école en prison : conditions d'enseignement et expériences scolaires des mineurs détenus	Hugo BREANT, Lorenn CONTINI	DPJJ / SEREV	2022	2024
Les parcours des mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel à la PJJ – volet 2	Marie ROMERO	DPJJ/SEREV	2020	2024
Les « situations frontières » de l'enfance « irrégulière » saisies par la question des « doubles suivis »	Mathias MILLET, Guillaume TEILLETT et. al.	DPJJ	2021	2024
De l'infraction à l'accompagnement éducatif en ligne, la justice des mineurs face aux usages numériques	Emilie POTIN, et. al.	IRB / DPJJ	2021	2024
La mixité sexuée à l'épreuve de la prison	Coline CARDI, Anne JENNEQUIN, Corinne ROSTAING, et. al.	IRB / DPJJ / DAP	2019	2024
Les effets de la justice restaurative en France	Delphine GRIVEAUD, Sandrine LEFRANC, et. al.	IRB / DPJJ /SADJAV / ENPJJ	2020	2024
Analyse interdisciplinaire des effets éducatifs du challenge Michelet	François LE YONDRE, Gaëlle SEMPRE, et. al.	IRB / DPJJ	2022	2024
L'implication affective des éducateurs : effets et ressources ?	Maël VIRAT	ENPJJ	2020	2024
Interroger les pratiques du numérique sur les terrains de la PJJ	Amandine KERVELLA	ENPJJ	2021	2024

## Recherches terminées en 2025 (voir partie II)

Etude nationale sur la santé des jeunes pris en charge par la PJJ	Observatoire régional de santé Ile-de-France	DPJJ / DGS/ Mildeca	2020	2025
Caractéristiques des mineurs placés au pénal et prise en compte de leurs vulnérabilités par les professionnels de la PJJ	Nicolas COMBALBERT	DPJJ	2022	2025
Conflits parentaux problématiques : Repérer les enjeux et répercussions pour les mineurs	Astrid HIRSCHELMANN	DPJJ	2022	2025

## Recherches en cours (voir partie III)

Les mineurs suivis par la PJJ pour implication dans du trafic de stupéfiants	Emmanuelle YVERT, Laura NATIEZ	SEREV	2025	2026
Le parcours des mineurs pris en charge par la PJJ en milieu ouvert	Cyprien VANHUYSE	SEREV	2025	2028
Accompagner des adolescents présentant un risque suicidaire en foyer. Un état des lieux des difficultés et des ressources des professionnels en charge de l'accompagnement quotidien	Myriem AUGER	DPJJ	2024	2025
Prise en charge éducative des bandes dans les Outre-mer : Une recherche-action pour faire communauté	Fanny SALANE	DPJJ	2025	2027

Les violences au sein des établissements et services de la PJJ : quel sens à ces violences et comment limiter leurs effets de rupture sur les parcours institutionnels des adolescents ?	Jean-Yves CHAGNON Aurélie MAURIN	DPJJ	2023	2026
Une relation éducative entre parenthèses. L'errance des jeunes justiciables en train de se faire	Laurent SOLINI Jennifer YEGHICHEYAN	DPJJ	2024	2026
Comprendre et accompagner la parentalité précoce : de l'histoire familiale à la construction d'une nouvelle famille chez les jeunes parents pris en charge par l'ASE ou la PJJ	Anne THEVENOT Patrick SCHMOLL	DPJJ	2023	2026
Projet de recherche et d'intervention pour les MNA suivis par la PJJ et la prise en charge de leurs comportements addictifs (PRIMA)	Marie JAUFFRET-ROUSTIDE	DPJJ	2024	2026
Étude relative à l'exploitation sexuelle des jeunes dans les territoires ultra-marins	Cabinet EY et DMAV	DGCS, DPJJ et DGOM	2025	2026
L'impact de la détention sur les trajectoires sociales, scolaires et/ou professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération	Camille HEMET	DDD/DPJJ/IRB	2023	2025
Mineurs et jeunes majeurs sortants de prison. Ressources, aspirations, expérience des discriminations après un ou des passage(s) par la détention	Guillaume TEILLET Manon VEAUDOR Arthur VUATTOUX	DDD/DPJJ/IRB	2024	2026
Code de la justice pénale des mineurs : les nouvelles temporalités juridiques et professionnelles	Nadia BEDDIAR Eudoxie GALLARDO Cédric VERBECK	DPJJ/IRB	2024	2026
Etude de cohorte sur les prises de fonction des éducateurs et directeurs des services de la PJJ néo-titulaires : les effets produits par la réforme des formations statutaires de 2020	Marie FROUIN	ENPJJ	2022	2026

La mise en œuvre de la procédure pénale et le rôle de l'autorité judiciaire dans la prise en charge des mineurs non accompagnés	Léa JARDIN	ENPJJ	2022	2026
« Carrières » déviantes et parcours de jeunes à l'épreuve du code de la justice pénale des mineurs	Hélène CHERONNET	ENPJJ	2022	2026
Comportements de caregiving des éducateurs et formation de l'alliance éducative	Maël VIRAT	ENPJJ	2024	2026
La justice restaurative/réparatrice dans ses approches plurielles en France et au Québec	Jessica FILIPPI Catherine ROSSI	ENPJJ / Université de Laval	2024	2026
Représentations et pratiques des éducateurs de la PJJ vis-à-vis de la question des relations entre les jeunes et la police	Thomas LEONARD	ENPJJ	2024	2027
La « fabrication » des éducateurs de la PJJ : une socialisation professionnelle par la formation statutaire à l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse	Thibaut DELFAVERO	ENPJJ	2025	2027
La gestion des situations problématiques par les directeurs et directrices d'unité éducative en établissement de PJJ	Caroline PROTAIS	ENPJJ	2025	2028

## PARTIE II – LES RECHERCHES TERMINÉES EN 2025

### 1. LES RECHERCHES FINANCIÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE

#### Etude nationale sur la santé des jeunes pris en charge par la PJJ

Observatoire régional de santé (ORS) Ile-de-France et Vérian

DPJJ – 406 390 €  
DGS – 130 000 €  
MILDECA – 130 000 €

2020 - 2025

#### Présentation du projet

Les jeunes faisant l'objet d'une mesure judiciaire au pénal constituent une population globalement vulnérable dont l'état de santé, et plus largement les déterminants de santé, méritent une attention particulière.

Or la PJJ fait actuellement face à un manque de données récentes au niveau national sur l'état de santé de ces jeunes. Les dernières études épidémiologiques, réalisées par l'Inserm, datent de 1997 et 2004. C'est pourquoi le ministère de la Justice, via la DPJJ, a décidé de mettre en place une étude sur la santé des jeunes suivis par la PJJ, financée par la DPJJ, la direction générale de la santé (DGS) et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca).

L'objectif principal de l'enquête est de disposer de données récentes sur la santé des jeunes suivis par la PJJ et ses déterminants, comprenant l'état de santé du jeune tel qu'il est perçu par lui, les comportements de santé et les conduites à risque. Un objectif secondaire est de comparer les données des jeunes suivis par la PJJ à celles des jeunes en population générale à des âges comparables et, si cela est possible, de les comparer aux précédentes enquêtes de l'Inserm auprès des jeunes suivis par la PJJ.

La réalisation du terrain a été assurée par Verian et l'ORS Île-de-France a assuré le suivi de l'enquête, la finalisation du questionnaire, l'analyse des données et la rédaction des livrables.

#### Méthodologie

Cette enquête a été réalisée auprès des jeunes de 13 ans ou plus, suivis par la PJJ, dans le cadre d'une mesure pénale (exclusion des mesures civiles, mesures judiciaires d'investigation éducative et recueil de renseignements socio-éducatifs), en milieu ouvert et en placement (hors détention), par le secteur public et le secteur associatif habilité (SAH), dans trois directions interrégionales (DIR) : Île-de-France-Outre-mer, Grand-Nord, Sud-Ouest.

La mise en conformité du projet à la réglementation en vigueur (RGPD) et les enjeux éthiques ont nécessité un avis du Comité d'éthique et scientifique pour les recherches, les études, les évaluations dans le domaine de la santé, un accord de la CNIL et la publication d'un arrêté de

traitement au Journal officiel de la République. Une analyse d'impact sur la protection des données a été réalisée.

La procédure d'échantillonnage a consisté en un tirage aléatoire stratifié de 75 unités éducatives dans les trois DIR. La collecte a été faite en face à face, avec des tablettes équipées du système CAPI (*computer assisted personal interview*). Les volets drogues illicites, vie sexuelle et violences ont été réalisés sous casque, avec un audio. Les parents (tuteurs) des jeunes éligibles ont été informés par un courrier avec un coupon-réponse et une enveloppe T à retourner en cas de refus. Un numéro vert a été mis en place pour répondre aux questions des parents ou de toute autre personne souhaitant des informations sur l'enquête.

Le terrain a été réalisé par Verian du 24 octobre 2023 au 4 mai 2024. Le taux de réponse est de 14,7 % (nombre de questionnaires réalisés sur le nombre de jeunes éligibles). L'échantillon total est de 636 jeunes, dont 621 questionnaires complets.

Afin d'assurer une représentativité de l'échantillon de la population des jeunes suivis par la PJJ, un poids de sondage a été calculé combinant la probabilité de tirage au sort des unités et des jeunes et un redressement par un calage sur marges (marges fournies par la PJJ à partir de la base PARCOURS sur les jeunes éligibles suivis dans les trois DIR), avec les variables DIR, sexe, âge, type de mesure (ouvert, placement), secteur (public, associatif). Des analyses univariées, bivariées et multivariées (modèles de régression logistique) ont été réalisées. Le seuil de 5 % est retenu et, pour certains résultats cohérents, celui de 10 % également.

## Principaux résultats

Cette étude a tout d'abord confirmé la grande difficulté de réaliser des enquêtes quantitatives auprès de ce public. Toutefois, le bon accueil des jeunes, rassurés sur l'éthique de l'enquête et le bien-fondé, est encourageant et invite à tirer les enseignements de cette expérience pour améliorer de futures enquêtes auprès de cette population. Parallèlement, poursuivre la qualité du remplissage du dossier numérique du jeune créé par le ministère de la Justice pour tout jeune suivi et en remonter des statistiques nationales permettraient de mieux connaître au fil du temps le profil des jeunes suivis.

La santé des jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse constitue un enjeu majeur, tant en termes de prévention que de prise en charge. Cette population présente en effet d'importantes vulnérabilités, en comparaison avec les jeunes de même âge issus de la population générale. Ces nouveaux résultats permettent de confirmer certains constats évoqués par les professionnels de la PJJ ainsi que dans la littérature, notamment les précédentes enquêtes de l'Inserm : importance des ruptures scolaires ou familiales, entraînant une situation délétère pour les jeunes, proportions élevées de maladies chroniques et situations de handicap dans cette population, handicap pas toujours perçu par le jeune lui-même et ne bénéficiant pas nécessairement de reconnaissance, consommations particulièrement élevées de cannabis et de protoxyde d'azote (gaz hilarant), hygiène de vie marquée par des difficultés de sommeil et des repas fréquemment sautés, utilisation importante des réseaux sociaux, sexualité qui semble précoce, violence très présente, important recours aux urgences, proportion élevée de renoncements aux soins, etc.

Cette étude a aussi permis de mettre en avant l'hétérogénéité de la population suivie, entre les garçons et les filles, entre les plus jeunes et les plus âgés, ou encore entre les jeunes en cours de scolarité, ceux en emploi, en apprentissage, dans des parcours d'insertion ou de formation et ceux sans activité ou au chômage. Les situations familiales plus défavorisées, ainsi que la déscolarisation agissent comme des déterminants des différentes dimensions de la santé.

Cette hétérogénéité est ainsi à prendre en compte dans les politiques de prise en charge des jeunes les plus vulnérables nécessitant un effort particulier : les filles, les plus âgés (notamment lors du passage à la majorité) et les jeunes sortis du système scolaire.

Le proverbe africain « il faut tout un village pour élever un enfant » résonne ici tant aider les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse à prendre soin d'eux-mêmes et de leur santé, leur donner le goût de grandir, pour reprendre les mots de D. Le Breton, et les aider à trouver un sens à leur vie, demande un travail en synergie entre les professionnels de la PJJ, les professionnels de santé, les professionnels de l'éducation, les familles et les jeunes eux-mêmes. Améliorer la santé globale des jeunes en agissant sur l'ensemble des déterminants de santé pendant toute la durée de leur prise en charge est l'essence même de la démarche « PJJ promotrice de santé ».

### Publications et communications

Le rapport complet et la synthèse sont disponibles sur le site internet du ministère de la Justice : <https://www.justice.gouv.fr/documentation/ressources/etude-sante-jeunes-suivis-protection-judiciaire-jeunesse>

### Caractéristiques des mineurs placés au pénal et prise en compte de leurs vulnérabilités par les professionnels de la PJJ

Nicolas COMBALBERT

Université de  
Tours

DPJJ – 100 000 €  
(AAP 2022)

2022 -  
2025

### Equipe de recherche

- **Nicolas COMBALBERT**, professeur des universités
- **Anne TAILLANDIER-SCHMITT**, maîtresse de conférences
- **Brigitte GEFFRAY**, Ingénierie de recherche retraitée
- **Chloé DOUGEZ**, post doctorante
- **Romain DEPERROIS**, post doctorant
- **Nawal OUHMAD**, post doctorante
- **Shadi ZEKRI**, doctorante
- **Sacha BAZIN**, stagiaire

### Présentation de la recherche

La délinquance des mineurs constitue un enjeu politique et sociétal important. Certaines études ont permis de repérer des caractéristiques spécifiques chez les jeunes pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (Bibard & Mucchielli, 2020), notamment des facteurs de vulnérabilités sociales, des antécédents de difficultés familiales et scolaires, ainsi que la prévalence de troubles psychiatriques (Bronsard et al., 2019). Des recherches internationales identifient également des facteurs cognitifs qui pourraient favoriser le développement des

comportements transgressifs, tels que les distorsions cognitives et les troubles de la régulation émotionnelle par exemple.

En ce sens, les mineurs placés au pénal pourraient présenter un profil spécifique qu'il est nécessaire de repérer pour répondre au mieux à leurs besoins et pour les accompagner dans leur singularité. De plus, l'évolution de la justice pénale des mineurs doit pouvoir s'accompagner du développement des connaissances et de l'élaboration de nouvelles mesures de prévention et d'intervention. A ce jour, les mesures de placement pénal représentent environ 4% des mesures ordonnées par la justice des mineurs, dont 79% concernent des placements hors CEF.

Ainsi, les partenaires de ce projet ont proposé de mener une étude pluri-sous-disciplinaire afin de repérer l'ensemble des caractéristiques de ces mineurs placés au pénal (hors CEF). Le projet de recherche a permis de répondre à deux objectifs opérationnels :

- 1) identifier le profil psychopathologique, cognitif-émotionnel et psychosocial des mineurs placés au pénal (hors CEF) en le comparant à celui d'une population non-délinquante,
- 2) et évaluer les pratiques professionnelles et la prise en compte de la vulnérabilité des jeunes par les professionnels de la PJJ.

## Méthodologie

### ❖ Objectif opérationnel 1 : Evaluation du profil psychosocial des jeunes placés au pénal hors CEF

Les données récoltées auprès des mineurs ont été recueillies par des psychologues et/ou doctorant.e.s en psychologie.

Le protocole comprenait : un **entretien semi-directif** et la passation de **plusieurs questionnaires et échelles** (Mini International Neuropsychiatric Interview pour enfant (MINI KID), Cognitive Emotion Regulation Questionnaire (CERQ) version courte, How I Think Questionnaire, Stroop, Trail Making Test (TMT), N-back, Body Investment Scale (BIS), Inventory of Parents and Peer Attachment (IPPA), section impulsivité du questionnaire d'Eysenck).

La durée totale moyenne de l'évaluation était d'environ 1 heure et 30 minutes (plusieurs pauses étaient prévues en fonction des besoins des participants).

Méthode d'analyse : Analyses statistiques descriptives et inférentielles (logiciels : JASP, SPSS, Statistica).

### Les participants :

#### A. Groupe PJJ

- 60 jeunes placés au pénal (hors CEF), recrutés dans des établissements du secteur public et du secteur associatif habilité, uniquement sur la base du volontariat et avec l'accord des responsables légaux.
- Ont été retenus dans l'étude, 48 établissements relevant des directions inter-régionales Grand Centre, Grand Ouest, Ile de France et Sud-Ouest, parmi lesquels 20 ont effectivement donné lieu à la mise en place d'un recueil. Les établissements ont été sélectionnés en collaboration avec la PJJ.

➤ Critères d'inclusion : être âgé de 13 à 20 ans, avoir une mesure de placement au pénal, être en capacité de comprendre les consignes et de communiquer avec l'expérimentateur.

### B. Groupe PG (population générale)

➤ 60 jeunes ne présentant aucun antécédent judiciaire, recrutés sur la base du volontariat et avec l'accord des responsables légaux.

➤ Ont été retenus dans l'étude, 2 établissements (lycée, établissement d'enseignement universitaire) de la région Centre Val-de-Loire.

➤ Critères d'inclusion : être âgé de 13 à 20 ans et n'avoir aucun antécédent judiciaire. Ce groupe a été apparié sur l'âge et le sexe au groupe de jeunes auteurs d'actes délinquants.

### ❖ Objectif opérationnel 2 : Evaluation des perceptions des caractéristiques des jeunes placés au pénal hors CEF par les professionnels de la PJJ

151 professionnels ont répondu à un **questionnaire** permettant d'évaluer leurs représentations à l'égard des jeunes accueillis. Nous avons également constitué un groupe de comparaison avec des participants issus de la population générale.

Ce questionnaire comprenait :

- L'échelle du **Modèle du Contenu des Stéréotypes**, des émotions suscitées et des intentions comportementales (BIAS map).

- Une mesure des perceptions sur la vulnérabilité des mineurs, leur fragilité psychologique, leurs difficultés cognitives et émotionnelles et leurs capacités d'adaptation sociale.

Quatre groupes de réflexion (*focus group*) ont été mis en place auprès de 21 professionnels au sein de 2 UEHD, 1 UEHC et 1 CER. Cette méthode nous a permis d'échanger avec ceux-ci autour de quatre axes portant sur les représentations des professionnels sur : la santé mentale des jeunes placés au pénal, leurs parcours de vie, le travail partenarial, et les motivations et ressources déployées dans l'accompagnement. Les discussions, enregistrées, retranscrites et anonymisées, ont été conduites par un binôme composé d'un modérateur et d'un observateur.

Méthode d'analyse : Analyses statistiques descriptives et inférentielles (logiciels SPSS, Statistica), analyse thématique de contenu.

### Principaux résultats

L'évaluation de 60 jeunes placés au pénal confirme une prévalence élevée de troubles psychiques, notamment troubles de l'humeur, anxiété, symptômes post-traumatiques et dissociatifs, significativement plus fréquents qu'en population générale. Leurs parcours sont souvent marqués par des expériences adverses précoces, un attachement insécurisé aux figures parentales, ainsi qu'un faible investissement corporel. Ils se distinguent également par une tendance plus marquée à blâmer autrui dans les situations négatives, tandis que les jeunes de la population générale ont davantage recours au blâme de soi. Cette posture, associée à une impulsivité élevée, reflète d'importantes fragilités psychologiques plaident pour une prise en charge croissant soutien éducatif, accompagnement psychologique et appui institutionnel renforcé.

L'étude quantitative menée auprès de 151 professionnels révèle qu'ils perçoivent les jeunes placés au pénal comme plus sociables et intelligents que la population générale, mais en manque de confiance en eux. Ils suscitent davantage d'émotions positives (compassion, admiration) et moins d'émotions négatives (peur, mépris, rejet), et les attitudes adoptées sont marquées par le soutien (écoute, protection) et l'acceptation (coopération, préservation de la santé), contrairement à la population générale qui exprime davantage de rejet.

L'étude qualitative, fondée sur des *focus groups*, approfondit ces résultats : les professionnels décrivent une souffrance psychique profonde, souvent non prise en charge, et un rapport complexe des jeunes au soin. Leurs parcours sont marqués par des ruptures précoces, une instabilité chronique et une défiance institutionnelle. Le travail partenarial est jugé insuffisamment structuré malgré quelques coopérations positives. Le lien humain est central dans la motivation des professionnels, mais le manque de moyens reste un frein majeur à l'accompagnement.

### Publications et communications

**Rapport** : Combalbert et al. (2025), [Caractéristiques psychosociales des jeunes placés au pénal \(hors CEF\) et prise en compte de leurs vulnérabilités par les professionnels de la PJJ](#), Rapport de recherche remis à la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

Plusieurs articles ont été soumis pour publication et des communications scientifiques sont prévues.

### Conflits parentaux problématiques : repérer les enjeux et répercussions pour les mineurs

Astrid  
**HIRSCHELMANN**,  
et. al.

Université de  
Caen Normandie

DPJJ – 40 000 €  
(AAP 2021)

2022 -  
2025

### Equipe de recherche

- **Astrid HIRSCHELMANN**, professeure en psychologie, Université de Caen Normandie, LPCN (UR7452) ;
- **Catherine BLATIER**, Professeur de psychologie, émérite, Université Grenoble Alpes, LIPPC2S
- **Alexandre LEDRAIT**, Maître de Conférences-HDR en Psychopathologie clinique, Université de Caen-Normandie, LPCN, EA 7452
- **Virginie MUNIGLIA**, Enseignant-chercheur en sociologie à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, Rennes

Ingénieurs référents :

- **Anita VILLION**, Psychologue clinicienne au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Ingénierie d'études
- **Swann EGLIZEAUD**, Psychologue clinicienne, Rouen (76), Ingénierie d'études

- Thifaine MERCIER, Étudiante en médecine, Université de Rennes

## Présentation du projet

Cette recherche est partie d'un constat conjointement formulé par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) que l'action éducative, au civil comme au pénal, peut être entravée par des situations de conflit parental. Un conflit qui dégénère et évolue vers la violence, empêche souvent les professionnels d'intervenir correctement auprès de l'enfant, ce qui impacte particulièrement ce dernier. Un conflit problématique ne trouve pas de solution ni de compromis. Chaque protagoniste campe sur sa position et ses valeurs, ce qui crée une dissonance éducative au sein de la famille tout comme entre la famille et l'aide extérieure. L'enfant a du mal à y trouver sa place, à faire valoir ses besoins et à s'épanouir dans son développement.

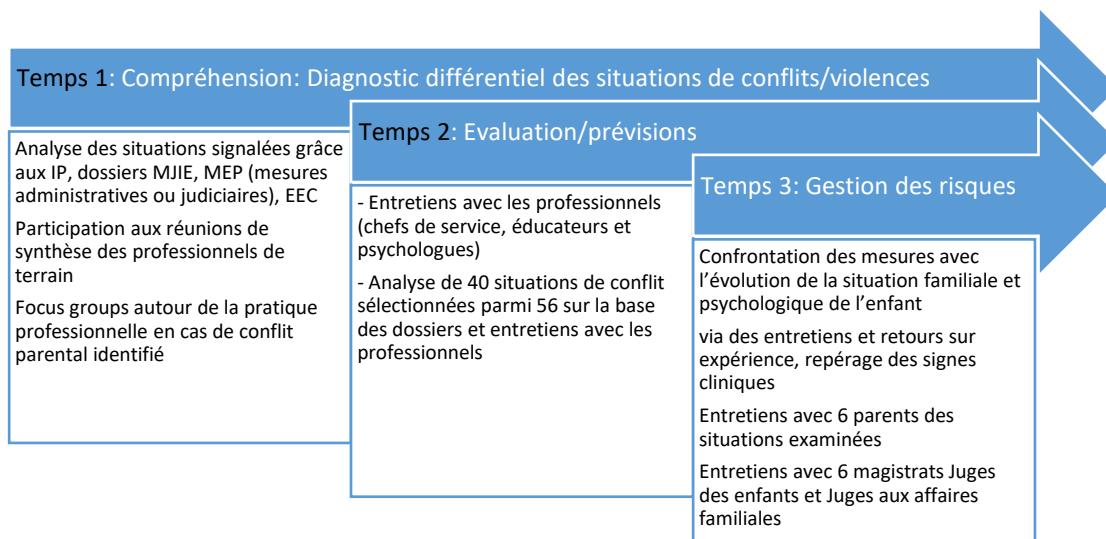
Quels sont alors les grands enjeux de la prise en charge et de l'intervention éducative auprès de mineurs protégés, en cas de conflit entre parents ? Comment aider les différents professionnels de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) à bien identifier la nature des conflits et en fonction, le risque pour l'enfant ?

C'est à ces questions que cette recherche vise à répondre grâce à un protocole de recherche qui repose sur une méthodologie qualitative sur la base d'analyses de dossiers et rapports d'évaluation et d'aide éducative judiciaire ou contractuels, d'observations de réunions de synthèse, entretiens et *focus groups* ainsi que d'analyses de contenus. Trois axes majeurs ont été travaillés :

- a) la compréhension, l'analyse et la caractérisation des processus psychologiques et des comportements conflictuels via l'analyse des différents types de conflit parental
- b) le repérage des risques et des facteurs de protection pour l'enfant via le développement de l'enfant et sa place, voire sa position dans le conflit, ainsi que la capacité de responsabilisation des parents par rapport à l'intérêt et aux besoins de l'enfant
- c) leur gestion par l'accompagnement éducatif et psychologique.

## Méthodologie

Le protocole de recherche repose sur une méthodologie qualitative de 56 situations de conflit problématiques, sur la base d'analyse de rapports d'évaluation et d'aide éducative judiciaire ou contractuels, d'observations de réunions de synthèse, entretiens et *focus groups*. Le protocole de recherche peut être schématisé comme suit :



## Principaux résultats

1/ Cette recherche a permis d'élaborer une grille d'analyse des situations de conflit à destination des professionnels qui sert à définir et différencier les conflits au niveau des origines du conflits et la qualité de la relation du couple, le rapport éducatif à l'enfant, le capital socio-intellectuel et socio-économique des parents, les éventuels problèmes de santé et/ou de vulnérabilité du ou des parent(s), le développement de l'enfant autour du conflit, la place de l'enfant dans le fonctionnement familial et sa position dans le conflit. L'ensemble des différents indicateurs doit permettre au professionnel de saisir le sens et la fonction du conflit dans la dynamique parentale et globalement familiale, afin de formuler des préconisations pour l'intervention, la protection de l'enfant et l'accompagnement de la famille dans la situation rencontrée.

2/ Sur la base de cette grille et l'analyse de 40 situations de conflit problématiques, 5 profils de situation de conflit problématique ont pu être dégagés :

**1/ Conjugopathie :** l'enfant est l'objet d'un conflit au niveau de l'histoire conjugale des parents, il ne le concerne pas mais a des répercussions sur lui : l'enfant est souvent oublié ou instrumentalisé par les parents.

**2/ Dysparentalité :** l'enfant est l'enjeu du conflit des parents autour des questions éducatives et/ou affectives, l'enfant a une place centrale, peut se trouver dans un conflit de loyauté.

**3/ Parent vulnérable :** troubles psychologiques ou vulnérabilités existentielles associés : souvent le couple peut les supporter mais avec la naissance de l'enfant, ces troubles s'expriment aussi vis-à-vis de l'enfant. La famille est à la recherche de ressources tierces mobilisables.

**4/ Le profil polymorphe :** le conflit est secondaire dans un mal-vivre général qui combine plusieurs dimensions (précarité sociale, vulnérabilité psychologique et/ou problématiques interculturelles par exemple). Il peut être un problème parmi d'autres et ne pas représenter la priorité de l'intervention.

**5/ Le profil transgénérationnel - l'enfant-fonction :** l'enfant ravive des problématiques familiales anciennes : du désir d'enfant, de la place de l'enfant. L'enfant représente des traumatismes familiaux et personnifie des non-dits, l'enfant est aspiré dans une spirale de répétition ou de réparation.

En plus des 5 profils problématiques, il ne faut pas oublier le conflit qui finit bien avec le profil suivant. Dans la mesure où le conflit se résout bien, il n'est pas identifié comme source de problème par les professionnels ni par les familles d'ailleurs mais fait partie de toute vie familiale.

**6/ Le profil de conflit idéal :** le conflit qui permet aux membres de la famille de progresser et de trouver un nouvel équilibre et bien-être. Il suppose une reconnaissance mutuelle, une symétrie relationnelle et un respect des places.

Les profils détaillés attirent l'attention sur plusieurs aspects clés qui doivent faire l'objet d'une discussion dans la pratique d'accompagnement des situations de conflit violent.

### 1. L'enfant, au cœur de tous les types de conflit

Quel que soit le type de conflit, **l'enfant est toujours impacté** : symptômes anxieux, comportements à risque, somatisations, isolement social ou sur-adaptation. Il devient soit **objet d'instrumentalisation** ou **objet sacrificiel du conflit parental**, parfois à son insu. La nature des symptômes varie selon les profils, mais la **souffrance psychique est constante**, avec un risque accru de **trauma complexe** notamment dans les situations chroniques et non reconnues.

### 2. L'inégal accès à l'intervention sociale

Les **profils les plus favorables à l'intervention éducative** sont :

- la **dysparentalité** (le meilleur pronostic pour la prise en charge)
- le **parent vulnérable**, s'il manifeste une demande d'aide
- le **conflit à issue heureuse**, qui n'a pas besoin d'intervention spécifique mais les parents peuvent occasionnellement demander à être rassurés sur leurs analyses et décisions.

Les **profils les plus résistants** à l'intervention sont :

- la **conjugopathie**, qui nécessite un travail de médiation hors champ éducatif
- les **situations polymorphes**, marquées par la chronicité et la désorganisation familiale
- l'**enfant-fonction**, dans lesquelles le lien fusionnel et aliénant empêche toute séparation psychique et remet en question l'intervention du professionnel, perçu comme un rival ou menace.

Pour ces trois derniers profils, on observe souvent une attitude ambivalente du parent qui est à la fois dans une demande d'aide et dans le rejet de cette aide.

### 3. Les conflits ne sont pas symétriques à l'intérieur du couple

Dans plusieurs situations, **les deux parents ne sont pas en conflit pour les mêmes raisons**. L'un peut relever de la conjugopathie, l'autre de la dysparentalité. Un **diagnostic différentiel** de la raison et de la fonction du conflit est donc nécessaire pour comprendre les enjeux de chacun et adapter l'intervention.

Pour finir, cette recherche aboutit à la formulation de plusieurs préconisations concrètes.

Utiliser la grille des profils comme outil clinique et stratégique pour :

- **structurer l'analyse** dès les premiers entretiens
- **orienter les modalités d'intervention** (éducative, psychologique, judiciaire)
- **évaluer les possibilités** d'alliance avec les parents

- prioriser les actions en fonction du profil et de la réceptivité parentale.

Elle introduit une **temporalité du conflit** (avant, pendant, après) et ouvre la voie à des actions anticipées, non uniquement réactives. Le conflit familial doit être davantage pris en compte. Il ne doit pas seulement être subi par les professionnels dans le cadre de leurs interventions mais doit devenir **un véritable objet de travail qui doit être problématisé, analysé, compris**.

### Publications et communications

Hirschelmann et. al. (2025), [Conflits parentaux problématiques : repérer les enjeux et les répercussions pour les mineurs](#), Rapport remis à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

Buchanan, C. M. et Heiges, K. L. (2001). When conflict continues after the marriage ends : Effects of postdivorce conflict on children. Dans J. H. Grych et F. D. Fincham (Dir.), *Interparental conflict and child development : Theory, research, and applications* (p. 337–362). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511527838.015>

Charrier, A., Oriol, C., Drenou, A., Fagon, H. et Tordjman, S. (2016). Mise en place d'un dispositif innovant dans la prise en charge des enfants exposés aux violences intrafamiliales : Un partenariat entre une équipe mobile de pédopsychiatrie et la Gendarmerie Nationale. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 64(5), 295–301. <https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2016.06.008>

Déroff, L.-M. et Potin, E. (2013). Violences conjugales dans l'espace familial : que fait-on des enfants ? Pratiques professionnelles au croisement des champs de la protection de l'enfance et des violences conjugales. *Enfances Familles Générations*, Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ)/ INRS-UCS, 2013, pp.120-137.

Hirschelmann, A. et Ledrait, A. (2023). Différencier conjugopathie et dysparentalité : l'exemple des consultations familiales sous main de justice. *Dialogue*, 241, 65-78.

## PARTIE III : LES RECHERCHES EN COURS

### 1. LES RECHERCHES CONDUITES PAR LE PÔLE RECHERCHE (ADMINISTRATION CENTRALE)

**Les mineurs suivis par la PJJ pour implication dans du trafic de stupéfiants**

Emmanuelle YVERT et  
Laura NATTIEZ

DPJJ / SEREV

2024 – 2026

#### Equipe de recherche

- **Emmanuelle YVERT**, chargée de recherche au SEREV
- **Laura NATTIEZ**, chargée de recherche au SEREV
- **Mélissa ARTEAGA**, stagiaire au SEREV
- **Alice SIMON**, responsable du pôle recherche, SEREV
- **Cyprien VANHUYSE**, chargé de projet, SEREV

#### Présentation du projet

##### Contexte

Bien que le phénomène ne soit pas récent, le trafic de stupéfiants représente une préoccupation croissante pour les pouvoirs publics, notamment en raison de la violence qui y est parfois associée. Plusieurs discours politiques et médiatiques se sont inquiétés en particulier ces dernières années de la place jugée croissante des mineurs dans le trafic. Les décès et/ou l'implication de mineurs lors de règlements de compte liés au trafic ont notamment suscité de vives inquiétudes dans l'opinion publique. Au-delà de ces situations très médiatisées, la part de mineurs dans le trafic apparaît importante.

Pourtant, il existe peu de recherches sur ce sujet et celles réalisées il y a maintenant plusieurs années nécessitent d'être actualisées au regard de l'évolution rapide des modes d'organisation du trafic.

Par ailleurs, divers projets institutionnels sont en cours pour prévenir, former et sensibiliser les jeunes et les professionnels aux risques et dangers du trafic. Là aussi, les informations à ce sujet sont encore lacunaires et nécessite d'être étayées.

##### Enjeux

Cette recherche vise ainsi à documenter le profil et les trajectoires des jeunes suivis par la justice des mineurs pour avoir été impliqués dans du trafic de stupéfiants. L'objectif est d'analyser leurs caractéristiques sociodémographiques, leurs trajectoires biographiques et institutionnelles ainsi que les causes et les motivations qui président à leur implication afin de

comprendre les ressorts et les dynamiques d'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants.

Si cette recherche n'ambitionne pas de fournir une photographie complète de la participation des mineurs au trafic de stupéfiants, elle vise à fournir des données et des analyses détaillées sur ceux d'entre eux qui font l'objet d'un suivi institutionnel.

### Hypothèses

L'ouvrage *Protéger les jeunes contre l'usage et le trafic de drogues*<sup>6</sup> de la DPJJ publié en 2017 avec le soutien de la MILDECA ainsi que les recherches menées sur l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants, notamment celle de Marwan Mohammed réalisée en 2016<sup>7</sup>, ont permis d'établir plusieurs constats :

- Les formes d'implication des mineurs varient selon leurs caractéristiques sociales et les territoires.
- Les jeunes « recrutés » au sein de réseaux relativement structurés pour assurer des fonctions de surveillance de l'espace, de vente aux clients, de transport ou encore de stockage sont plus susceptibles d'être en situation d'échec scolaire, d'exclusion sociale et de connaître des difficultés familiales importantes.
- La fonction économique du trafic constitue l'une des motivations principales des jeunes. Quatre types de motivation économiques se dégagent des analyses : participer au trafic pour sortir d'une situation de grande précarité financière voire pour rembourser des dettes, participer au trafic pour financer sa propre consommation de stupéfiants, participer au trafic pour financer un projet précis, participer au trafic pour s'enrichir.
- Au-delà de ces logiques économiques, pour les jeunes qui sont inscrits dans des réseaux, le trafic de stupéfiants constitue un espace de socialisation qui compense voire se substitue aux autres instances telles que la famille ou l'école. La participation au trafic s'apparente à une forme d'insertion, parfois perçue comme la seule possible, et confère une forme de reconnaissance et de valorisation.

Cette recherche vise donc à actualiser les connaissances sur les mineurs participant au trafic de stupéfiants sur des « points de deal » et d'appréhender les dangers quotidiens auxquels ils se confrontent.

Les résultats de cette recherche ont vocation à consolider les connaissances sur cette problématique et à venir en appui aux pratiques professionnelles de la PJJ afin de renforcer la prise en charge et favoriser la réduction des risques auxquels s'exposent les mineurs impliqués dans le trafic.

### Méthodologie

Cette recherche repose sur une méthodologie mixte alliant méthodes quantitatives et qualitatives. L'enquête a été réalisée au sein de huit unités éducatives de milieu ouvert (UEMO)

<sup>6</sup> Luc-Henry Choquet (dir.), *Protéger la jeunesse contre l'usage et le trafic de drogues*, 2017, 282 p.

<sup>7</sup> Marwan MOHAMMED, *L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants : territoires, trajectoires, expérience*, rapport de recherche pour le Ministère de la Justice avec le soutien de la MILDECA, 2016.

situées sur des territoires variés en France métropolitaine, ainsi qu'auprès des juridictions dont relèvent ces unités.

#### Volet quantitatif

- L'enquête statistique est basée sur l'exploitation de données recueillies dans les dossiers des jeunes suivis par la PJJ (141 dossiers ont été étudiés) ;
- Les données de cadrage de l'enquête s'appuient également sur le traitement des données issues de Cassiopée et de Parcours ainsi que sur celles de l'INSEE.

#### Volet qualitatif

71 entretiens ont été menés avec des jeunes suivis par la PJJ et avec des professionnels de la justice des mineurs (responsables de services et d'unités PJJ, éducateurs et éducatrices PJJ, juges des enfants, substituts du procureur)

#### Calendrier prévisionnel

- Septembre 2024 : lancement du projet de recherche
- Décembre 2024 – juillet 2025 : réalisation des huit terrains d'enquête
- Juillet 2025 – janvier 2026 : analyse des matériaux et rédaction du rapport
- Février 2026 : remise du rapport (V1) ;
- Mars-juin 2026 : restitution du rapport final, diffusion et valorisation de la recherche

#### **Le parcours de vie des mineurs pris en charge par la PJJ en milieu ouvert**

Cyprien VANHUYSE

DPJJ / SEREV et CESDIP

**2025 – 2028**

#### Equipe de recherche

- **Cyprien VANHUYSE**, chargé de projet au SEREV et doctorant à l'Université Paris-Saclay (CESDIP)

Directeurs de thèse :

- **Nicolas FISCHER**, chargé de recherche CNRS (CESDIP)
- **Nicolas ROBETTE**, maître de conférences à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (PRINTEMPS)

#### Présentation du projet

Ce projet prolonge les études internationales qui ont indiqué l'importance des liens sociaux et des changements identitaires dans les dynamiques de sortie de délinquance (ou désistance). Il vise notamment à mieux décrire la temporalité des grands changements biographiques que connaissent les jeunes suivis par la PJJ et l'influence de leur prise en charge en milieu ouvert dans ces événements. Cette recherche s'intéressera particulièrement à la question de la

scolarité et de l'emploi. L'analyse permettra également de replacer leur parcours pénal et délinquant dans des trajectoires de vie globales.

Indépendamment des pays, sources de données, groupes sociaux et contextes historiques, la délinquance semble connaître un pic entre 16 et 25 ans, avant de chuter rapidement. De nombreux délinquants actifs quittent la délinquance pendant cette période, dans un processus qualifié de « désistance ». Pour expliquer ce phénomène, la littérature sociologique et criminologique a suggéré diverses explications possibles telles que les transformations des liens sociaux, le fait de s'éloigner des groupes de jeunes délinquants et les changements identitaires. Il a été observé sur plusieurs terrains que la sortie de délinquance, fréquente lors du passage à l'âge adulte, s'accompagne souvent de transformations subjectives et d'une recomposition des liens sociaux. Les analyses menées jusqu'à présent ont cependant peu décrit la temporalité et la succession de ces changements dans la vie des individus. La part des jeunes qui obtiennent un emploi pérenne dans les mois qui suivent leur prise en charge ou débutent, à terme, des études supérieures reste par exemple inconnue. La mobilité sociale ou résidentielle de ces jeunes est également peu documentée. De même, si l'interaction de ces dimensions pour expliquer le processus de désistance a été étudiée, c'est généralement à travers des modèles expliquant la propension à la délinquance. Ils ont ainsi porté peu d'attention à la manière dont les scolarités heurtées, associées parfois à des obligations judiciaires affectaient l'entrée dans l'emploi.

Par ailleurs, la littérature sur les sorties de délinquance prête une attention considérable aux individus poursuivis pour un grand nombre d'infractions. À l'inverse, les jeunes condamnés pour un petit nombre d'actes ont été peu étudiés, alors même qu'ils représentent l'essentiel des individus pris en charge par les institutions judiciaires, particulièrement en milieu ouvert. Le fait d'être poursuivi pour un nombre limité d'infractions ne signifie pas nécessairement qu'ils en commettent peu. La plupart des travaux soulignent que la délinquance repérée par les institutions ne reflète complètement pas la délinquance réelle. La criminologie anglo-saxonne estime que la judiciarisation dépend du type d'infraction, de leur gravité et de la fréquence des actes commis, tandis que la sociologie du contrôle social avance qu'elle s'explique davantage par la nature des contrôles exercés par la famille ou le quartier et par l'inégale présence des institutions publiques dans la vie de ces jeunes.

Cette recherche s'intéressera à ces éléments encore peu étudiés. Une attention particulière sera également portée aux conditions sociales des jeunes et à leur impact sur le parcours judiciaire. Les enquêtes françaises sur la désistance indiquent que la sortie de délinquance produit une reproduction de la condition populaire, là où certains travaux américains indiquent à l'inverse la diversité des conditions sociales à l'issue de ce processus.

À partir de la littérature et de ces constats, trois hypothèses sont formulées :

1. Parmi les jeunes ayant commis le plus d'infractions, des périodes sans condamnation peuvent être pérennisées par le renforcement de liens sociaux avec des personnes non-delinquantes ou à travers l'action d'institutions (scolaires, sociales et judiciaires) ou au contraire être fragilisées par l'éventuelle rupture de ces liens.
2. Les jeunes impliqués dans des processus de désistance se caractérisent par des trajectoires marquées par une mobilité sociale similaire à celle observable par ailleurs dans l'ensemble de la jeunesse issue des classes populaires.
3. Les jeunes condamnés pour un petit nombre d'infractions et non-réitérants, au sens judiciaire, sont majoritairement impliqués dans des infractions fréquentes. Mais leurs délits

sont moins violents, moins liés à une victime et plus rarement pénalisés que ceux commis par les individus fréquemment judiciarialisés.

## Méthodologie

Cette recherche contiendra un travail descriptif sur le parcours de vie des jeunes suivis par la PJJ. Puis, un travail plus inférentiel visera à déterminer comment les évènements et séquences de leurs parcours peuvent s'influencer ou se conditionner entre elles.

Des données administratives renseignant certains de ces évènements et leur temporalité seront mobilisées à cette fin. Le service de la statistique, des études et de la recherche (SSER) du ministère de la Justice produit, en effet, des appariements entre les données portant sur la prise en charge des mineurs par la PJJ et les profils de ces derniers. Ces données renseignent les procédures pénales que ces jeunes ont connues, leur scolarité et leur parcours professionnel ainsi que des informations sur les infractions, les coauteurs et les victimes. L'étude de ces éléments permettra de reconstituer, par des méthodes d'analyse longitudinale, les parcours des jeunes avant et après leur suivi par la PJJ. Ces données incluent des éléments précis sur les temporalités des prises en charge, de la scolarité et du parcours professionnel.

Les méthodes descriptives seront notamment utilisées pour classer les trajectoires, à l'aide par exemple de l'*optimal matching* (ou appariement optimal). Elles permettront également de distinguer les parcours en fonction de divers critères, les mesures judiciaires suivies et la durée du premier emploi notamment. Les conclusions de ce travail descriptif pourront être comparées avec les traitements issus de méthodes plus inférentielles comme celles de l'économétrie des panels, capables de modéliser l'effet des variables indépendamment les unes des autres.

Ces modèles seront aussi confrontés à des parcours de vie décrits dans les travaux reposant sur des enquêtes par entretien qui ont été menées sur les désistants en France, y compris après une prise en charge par la PJJ. Une enquête ethnographique originale et des entretiens viendront compléter ces analyses afin d'éclairer les cas qui contredisent les prédictions des modèles (sorties de délinquance pérennes malgré une faible insertion socio-professionnelle par exemple). Ils permettront d'aborder également des formes d'insertion et de délinquance mal mesurées par les données administratives (comme le travail non-déclaré, les délits faiblement poursuivis ou les mises en couple sans traces officielles).

## Calendrier prévisionnel

2025 : Revue de littérature et traitement des données appariées PARCOURS-Cassiopée.

2026-2027 : Exploitation de nouveaux appariements de données, enquête de terrain, entretiens et exploitation théorique de la littérature.

2027-2028 : Rédaction de la thèse et d'un document synthétique à destination de la PJJ.

## 2. LES RECHERCHES FINANCIÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE

**Accompagner des adolescents présentant un risque suicidaire en foyer. Un état des lieux des difficultés et des ressources des professionnels en charge de l'accompagnement quotidien**

Amélie GRYSOLE  
Myriem AUGER

Université du  
Havre

DPJJ – 26 000 €

2024 - 2025

### Présentation du projet

Face à la surreprésentation documentée du risque suicidaire chez les adolescents confiés à la PJJ et à l'ASE, cette étude interroge l'écart entre les compétences cliniques des professionnels et leurs possibilités d'intervention concrète. Bien que ces derniers s'efforcent de repérer les adolescents en souffrance psychique et d'établir des liens entre cette détresse, leur vécu traumatisante et leurs conduites à risque, ils peinent à traduire ces observations en accompagnement effectif.

### Méthodologie

Pour explorer ce phénomène, l'enquête s'est déployée entre 2024 et 2025 au sein de quatre Unités éducatives d'hébergement collectif, deux Maisons d'enfants à caractère social et un dispositif expérimental proposant un accompagnement à bas seuil pour jeunes en rupture de placement. La recherche combine trois approches méthodologiques : 65 entretiens semi-directifs, l'analyse d'écrits professionnels et des observations ethnographiques.

### Principaux résultats

L'enquête révèle un tableau contrasté des pratiques d'accompagnement. D'un côté, l'étude met en lumière les capacités d'adaptation aux vulnérabilités et difficultés spécifiques des adolescents d'une partie des professionnels. Certains éducateurs développent un répertoire de « petits gestes » de care quotidien (partage d'activités personnalisées, dialogue attentif, sollicitude maternante), tandis que des professionnels de santé mentale s'efforcent d'assouplir leur cadre d'intervention (diversification de l'offre de soins, disponibilité renforcée, travail de "pré-soin"). Ces initiatives, bien qu'insuffisamment valorisées et formalisées constituent des ressources précieuses pour penser l'amélioration à plus grande échelle des pratiques et des conditions d'accompagnement.

D'un autre côté, l'enquête révèle des défaillances significatives : repérage non formalisé, pratiques de rejet des adolescents les plus vulnérables, difficultés d'accès aux soins de santé mentale. L'analyse dévoile un paradoxe troublant : les adolescents suicidaires, bien

qu'identifiés comme particulièrement vulnérables, font régulièrement l'objet de logiques d'évitement et d'exclusion par les institutions censées les protéger.

Enfin, cette recherche propose des pistes concrètes pour améliorer l'accompagnement de ces jeunes en grande souffrance et soutenir les professionnels confrontés à ces situations complexes.

## Prise en charge éducative des bandes dans les Outre-mer : Une recherche-action pour faire communauté

Fanny SALANE

Université Paris  
Nanterre

DPJJ – 100 000 €

2025 –  
2027

### Equipe de recherche

- **Olivier BRITO**, maître de conférences en sciences de l'éducation, Université Paris Nanterre, Cref.
- **Sohilée CHALONS**, chercheure en sociologie de l'éducation, formatrice en anglais.
- **Nathalie MICHEL**, chargée de recherche, docteure en sciences de l'éducation, Université Paris Nanterre, Cref.
- **Fanny SALANE**, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation, Université Paris Nanterre, Cref.
- **Sarah TELLIER**, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation, Université de Bordeaux, LACES.
- **Michel TONDELLIER**, maître de conférences en Sciences de l'éducation, Université des Antilles, PHEEAC.
- **Pierre-Olivier WEISS**, Assistant Professor of Sociology, San Diego Miramar College et National University (USA). Chercheur associé à l'Unité de Recherche Migrations et Société, Université Côte d'Azur, et au Mésopolis, Aix-Marseille Université.

### Présentation du projet

Ce projet de recherche participatif et comparatif entend documenter et analyser les phénomènes de bandes dans trois territoires ultramarins (La Martinique, La Guadeloupe, Mayotte).

En partant d'un diagnostic de ces phénomènes, coconstruit notamment avec des acteurs et actrices du monde de l'éducation (de l'école en particulier), de l'animation, de l'insertion, de la justice et de la prévention, il souhaite se pencher sur les réponses éducatives qui y sont apportées, et sur leurs articulations.

Les objectifs principaux de la recherche sont les suivants :

- Produire, pour ces différents territoires, un état des lieux des bandes de jeunes et des formes de délinquances qui sont associées à ces dernières.
- Enrichir la connaissance sur les bandes de jeunes en mobilisant une approche comparative multidimensionnelle (comparaison avec l'hexagone, comparaison entre les territoires ultramarins et réinscription dans leurs contextes historiques et géographiques).
- Explorer la prise en charge éducative des phénomènes de bandes par différentes structures (collectivités locales, associations, institutions éducatives et scolaires, etc.).

- Cerner les contours du maillage associatif et institutionnel liés à la prise en charge de la délinquance juvénile.
- Comprendre la construction des politiques locales de prévention de la délinquance juvénile et ses enjeux spécifiques.
- Favoriser une compréhension mutuelle du phénomène et encourager la création de communautés de pratique autour de la prévention de la délinquance liée aux bandes.

Ainsi, en se focalisant sur les actions éducatives, l'équipe de recherche espère mieux comprendre les enjeux individuels et collectifs liés à l'appartenance à une bande du point de vue des jeunes et des acteurs/professionnels. Une première attention sera notamment portée sur les dénominations des phénomènes étudiés : quels mots (« bande » ? « gang » ? « groupe » ...) pour désigner quels phénomènes ? par quels acteurs et actrices ?

À une échelle plus large, cette recherche-action vise à encourager les collaborations entre institutions et territoires, pouvant déboucher sur la création de communautés de pratique. Cela pourra permettre de renforcer les interventions locales et de participer au développement de politiques de prévention de la délinquance plus efficaces et adaptées aux contextes spécifiques des territoires d'Outre-mer étudiés.

*Une communauté de pratique se définit comme un groupe de personnes qui partagent une préoccupation commune et qui, sur cette base, investissent une interaction continue et régulière (Wenger, McDermott & Snyder, 2002<sup>1</sup>). Au fil du temps, les membres de la communauté partagent un ensemble de connaissances, de pratiques et d'approches, développent une perspective commune sur les sujets qui les unissent, et construisent des modes d'interactions spécifiques.*

## Méthodologie

La recherche repose sur un même protocole méthodologique dans les trois territoires. Il s'agit d'un dispositif de "recherche-action participative" qui encourage la participation des acteurs et actrices à travers la création de communautés de pratique.

Un premier volet concerne l'enquête de terrain, qui permettra de documenter et de « cartographier » les réalités locales des « bandes » et les expériences des jeunes appartenant à ces groupes pour chaque territoire investigué. Il s'agira notamment de voir comment la problématique est construite localement par les acteurs et actrices institutionnels. Ces états des lieux serviront d'une part, à la démarche comparative entre les territoires et, d'autre part, à susciter l'émergence des communautés de pratiques autour, non seulement d'un diagnostic partagé, mais d'une compréhension plus fine des perceptions, attentes et contraintes des autres partenaires.

Une vingtaine d'entretiens semi-directifs seront conduits sur chaque territoire pour élaborer ces états des lieux.

Le second volet concerne la mise en place de communautés de pratique, afin de créer des espaces de discussion et de confrontation dans lesquels divers acteurs et actrices concernés peuvent partager leurs perspectives, leurs expertises, apprendre les uns des autres et proposer

---

<sup>1</sup> Wenger, E., McDermott, R., & Snyder, W. M. (2002). Seven principles for cultivating communities of practice. *Cultivating Communities of Practice: a guide to managing knowledge*, 4, 1-19.

éventuellement des évolutions et/ou des transformations des modèles de prévention de la délinquance liée aux bandes.

Différentes catégories – formelles et informelles – d'acteurs et actrices seront mobilisées dans le cadre des entretiens / de la construction de la communauté de pratiques :

- des institutions
- des familles / des jeunes
- des collectivités
- des associations locales
- des mouvements d'éducation populaire

Cette mobilisation s'appuiera sur une approche d'échantillonnage dite « boule de neige ».

### Calendrier prévisionnel

- Signature de la convention en décembre 2024
- Début de la recherche en mai 2025
- Remise du bilan d'étape en mars/avril 2026
- Remise du rapport et de sa note de synthèse en avril/mai 2027

**Les violences au sein des établissements et services de la PJJ : quel sens à ces violences et comment limiter leurs effets de rupture sur les parcours institutionnels des adolescents ?**

Jean-Yves  
**CHAGNON**, Aurélie  
MAURIN, Florian  
HOUSSIER

Université  
Sorbonne Paris  
Nord

DPJJ – 60 000 €  
(AAP 2023)

**2023 -  
2026**

### Equipe de recherche

- **Aurélie MAURIN**, professeur de psychologie clinique et psychosociologie, Université Lumière Lyon 2, CRPPC
- **Jean-Yves CHAGNON**, professeur de psychologie clinique et psychopathologie, université Sorbonne Paris Nord, USPN/UTRPP (UR 4403)
- **Florian HOUSSIER**, professeur de psychopathologie à l'USPN, Directeur de l'UTRPP (UR 4403), Président du Collège International de l'Adolescence
- **Aziz ESSADEK**, maître de conférences en psychologie, université de Lorraine, laboratoire interPsy (EA 4432)
- **Siham EZ ZAJJARI**, psychologue à la PJJ, docteur en psychologie, chercheure associée USPN/UTRPP
- **Julie VANHALST**, psychologue à la PJJ, doctorante en psychologie à l'UPSN/UTRPP
- **Hubert CHATROUSSE**, maître de conférences en psychologie, Université d'Angers
- **Hindi HAFHOUF**, docteure en psychologie
- **Joris MATHIEU**, maître de conférences en psychologie, Université de Rouen
- **Alain GUERIN**, docteur en psychologie
- **Laurie KIRAZIAN**, docteure en psychologie

- Féryal ARABACI-COLAK, docteure en psychologie

## Présentation du projet

Les expressions violentes de la jeunesse sont présentes sur les scènes sociales et médiatiques mais aussi familiales et institutionnelles. Les mutations socio-culturelles et le climat de crises plurielles qui spécifient la période contemporaine laissent entrevoir une corrélation possible avec l'augmentation des incidents violents dans les institutions qui accueillent des adolescents.

Dans un contexte social et politique où les professionnels de la PJJ doivent apprendre à travailler constamment avec la violence, en cherchant à la limiter mais sans pouvoir complètement l'éradiquer, il semble utile de continuer à interroger les violences juvéniles pour mieux les comprendre. Malgré une réflexion institutionnelle constante et ancienne sur ces questions, une augmentation des incidents graves commis dans les structures de la PJJ se repère ces dernières années.

Il s'agit alors d'améliorer les connaissances sur les situations dans lesquelles des jeunes pris en charge par les structures éducatives deviennent violents et exposent les autres jeunes et les professionnels à un climat violent et à des situations de violences, en donnant notamment la parole aux jeunes et en évaluant l'impact de ces violences sur leurs parcours.

Les phénomènes de délinquance et de violence subie et agie de la part des enfants et des adolescents sont régulièrement objet de travaux cliniques et/ou de recherche depuis la naissance, en France, de la justice des mineurs (Sélosse, 1995). Pour autant la prévention et le suivi éducatif prônés par l'ordonnance de 1945 sont moins influencés par ces travaux de recherche que par une évolution sécuritaire régulièrement constatée depuis 40 ans (Chagnon, Houssier, 2014). Cette orientation ne modifie pas profondément les expressions violentes de la jeunesse et met à mal l'organisation, la structuration et le fonctionnement des structures éducatives relevant de la PJJ. De plus, des mutations socio-culturelles importantes, liées à « l'hypermodernité », sont venues infléchir l'épistémologie, l'organisation et la gouvernance des structures éducatives de la PJJ entraînant un certain malaise au sein de celles-ci, spécialement dans le « traitement » des violences qui impactent tant les adolescents accueillis que les professionnels (Kaës, 2012 ; Drieu & Pinel, 2016 ; Pinel & Gaillard, 2020). L'institution PJJ connaît ainsi un tournant symbolique et fonctionnel avec l'abrogation de l'ordonnance de 1945 au profit du CJPM : ce changement s'inscrit dans une accélération sociale du temps et des mutations organisationnelles profondes.

Dans ce contexte, comment comprendre le parcours des jeunes, comment permettre aux équipes de rester au plus près des souffrances psychosociales, à l'écoute des adolescents, de toutes les formes d'agir, et comment continuer à soutenir des processus d'élaboration indispensables à l'action éducative ?

Les expressions violentes et leurs réponses possibles sont conçues à l'articulation du psychisme individuel et collectif. Les agirs violents, souvent polymorphes et répétitifs, ont du sens. Ils sont conçus de façon complexe comme manifestation transitoire de l'adolescence, ou comme effet d'une psychopathologie avérée ou débutante, ou encore comme rencontre entre un sujet vulnérable, pris dans une trajectoire de vie insécurisante, situé dans des environnements défaillants, avec des réalités internes et/ou externes perturbantes. Ils se répètent dans les structures éducatives qui doivent les accueillir, les comprendre et les élaborer pour en permettre la diminution.

Trois axes de recherches sont proposés : les expériences juvéniles des violences ; les causes multiples et imbriquées des violences ; les effets des violences sur les parcours institutionnels des jeunes.

**Hypothèse 1 :** La perception, la représentation et l'expression verbalisée des violences est souvent entravée chez ces jeunes sujets. Elle nécessite donc la création d'un dispositif symbolisant et d'un lien de confiance qui en permettent l'expression et le recueil.

**Hypothèse 2 :** c'est moins la forme des violences qui préoccupe l'équipe de recherche que leur signification. Les violences juvéniles ont du sens au triple sens de signification non symbolique (verbale), de sens adressé (il s'agit d'un message adressé à autrui, à un environnement), qui s'exprime par un canal sensori-moteur (le comportement, l'acte), en quête de contenance et de prise en charge. Dès lors où les institutions d'accueil, pour des raisons diverses, sont en difficulté dans la réception, l'accueil, la contenance et la transformation du message inconscient déposé, alors elles ouvrent vers des potentialités d'expression violente destructrice.

**Hypothèse 3 :** la répétition des violences par les jeunes est effet et cause des violences et traumatismes subis précocement. La répétition des agirs est une tentative d'exportation et de dépôt (de transfert, déplacement) de la souffrance interne en mal de contenance et de symbolisation des services de soins palliatifs. Mais si elle ne rencontre pas de « répondant » solide susceptible de la contenir, alors elle se répète de façon aggravée jusque à la rage destructrice éventuellement meurtrière.

## Méthodologie

### Phase 1 : Revue de littérature

Un temps préalable à la recherche de terrain sera consacré à un travail bibliographique destiné à préciser les termes utilisés, les enjeux épistémologiques et à asseoir la construction des outils de recherche.

### Phase 2 : Recherche fondamentale

- 30 entretiens semi-directifs individuels auprès d'adolescents ; 30 entretiens semi-directifs individuels auprès de professionnels
- Etude de dossiers commentés
- (Complétés par des entretiens groupaux dans le cadre d'une éventuelle phase de recherche-action)

La méthode d'analyse de ces données reposera sur une analyse de contenu thématique, complétée par une approche phénoménologique des vécus des sujets impliqués dans les phénomènes de violences, l'ensemble étant régulièrement présenté devant le conseil scientifique.

Les analyses qualitatives se feront pas le biais du logiciel Nvivo et par l'Analyse Phénoménologique Interprétative (IPA).

L'analyse des données consistera entre autres en l'implication soutenue de deux membres de l'équipe de recherche tout au long du traitement des données de façon à favoriser la multiplicité des perspectives, en la validation du traitement des données par un troisième membre de l'équipe de façon à minimiser les biais d'interprétation et en la recherche d'un consensus dans l'analyse de la signification des données.

Pour finir, une analyse thématique sera effectuée afin de faire ressortir les diverses représentations et évolutions subjectives des jeunes.

### Calendrier prévisionnel

Janvier 2024 à avril 2024 : Phase 1 : Revue de littérature, protocole relatif au comité d'éthique et de recherche, construction des grilles d'entretiens, formalisation des autorisations relatives à l'accès aux terrains ;

Avril 2024 à avril 2025 : Phase 2 : Présentation de la recherche aux terrains, recueil des consentements et des données, retranscription des entretiens, séminaires de recherche, analyse des premiers résultats en comité scientifique ;

Avril 2025 à décembre 2026 : Poursuite et finalisation du recueil et des étapes engagées, potentielle phase de recherche-action dans le cadre de la restitution des résultats, rédaction d'un rapport de recherche ;

Janvier 2026 : Fin de la recherche, production d'un rapport final de recherche et d'une synthèse tirée des résultats.

### **Une relation éducative entre parenthèses. L'errance des jeunes justiciables en train de se faire**

Laurent SOLINI

CREAI – ORS  
Occitanie

DPJJ – 80 000 €  
(AAP 2023)

2023 - 2026

### Equipe de recherche

- **Marie DOGA**, sociologue, maîtresse de conférences, Cresco, Université Toulouse 3
- **Mustapha MOURCHID**, responsable d'unité éducative, établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur, Protection judiciaire de la Jeunesse
- **Laurent SOLINI** (co-directeur du projet), sociologue, maître de conférences, Santesih, Université de Montpellier
- **Jennifer YEGHICHEYAN** (co-directrice du projet), docteure en ethnologie, chercheure associée Santesih, Université de Montpellier, conseillère technique CREAI-ORS Occitanie

### Présentation du projet

Ce projet de recherche appréhende l'errance d'abord à partir de sa « prise photographique » pour ensuite tenter d'en remonter la piste. L'équipe s'appliquera à saisir les épisodes au moment où ils surviennent, les procédures à l'œuvre lorsque la prise en charge éducative est

mise à mal, freinée, voire stoppée, les actions et propos tenus par les professionnels et professionnelles, notamment en référence du jeune, les leviers possibles en fonction de son invisibilisation, les rattrapés envisagés et les reprises d'échanges éventuelles. Si retour du jeune il y a, il s'agira de saisir les ressorts de l'accueil, les premières discussions, les notes écrites à l'achèvement d'un épisode et en quoi, rejoignant ce que Michel Foucault nomme le « plasma graphique »<sup>2</sup>, ces documents peuvent entraîner l'ajustement à la fois de la prise en charge et de l'appréciation de la situation judiciaire par le magistrat ou la magistrate.

En cela, l'errance est considérée comme cet épisode unique ou répété durant lequel un jeune suivi par la Protection judiciaire de la jeunesse échappe à sa prise en charge. Les raisons et la durée sont variables tout autant que les façons de l'occuper. Un zonage mêlant la recherche d'ancrages autres que ceux imposés par le placement, même si parfois il se solde par un retour en structure, et des expériences de la « débrouille » versant dans divers registres comme, par exemple, la prostitution, l'usage et la revente de substances psychoactives, le vol, les agressions envers soi ou envers autrui, l'insertion dans des réseaux professionnels de délinquance, la détérioration de biens publics, l'outrage à l'égard d'agents dépositaires de l'autorité publique ou encore les comportements irrationnels et le non-recours aux soins. Ces registres sont les « expériences-pivot » de l'errance. Porteurs de socialisations dites de la « marginalité », ils se combinent alors par entraînement/exclusion où une pratique ne peut se faire sans l'autre, ou a contrario avec l'autre. Ces combinatoires sont les articulations toujours singulières d'une errance qui appose un discrédit sur un jeune déjà en situation de disqualification sociale<sup>3</sup>.

## Méthodologie

Cet « instantané » d'une errance en train de se faire sera rendu possible par la tenue d'une enquête ethnographique de plus d'un an, multisite et prenant attaché par « relais de rencontre »<sup>4</sup>. L'équipe sera d'abord répartie sur une unité éducative de milieu ouvert (UEMO) à Montpellier et à Toulouse. Ces terrains seront les premiers points de contact de l'investigation en cela qu'ils permettront de prendre attaché avec des éducateurs et éducatrices susceptibles de diriger l'équipe de recherche vers les structures les plus enclines à accueillir les épisodes d'une errance plutôt ordinaire : celle qui reste temporaire et tributaire d'une conjoncture particulière, une décision judiciaire entraînant une fugue du lieu de placement par exemple.

Une fois ces veilles (à raison de plusieurs jours par semaine) en place dans les structures, le mouvement ethnographique sera double. Le premier, comme indiqué précédemment, appréciera les épisodes lorsqu'ils surviennent et mesurera l'étendue de la mise entre parenthèses éducative. Il s'agira en somme de comprendre « comment pense une institution<sup>5</sup> » lorsqu'elle est confrontée à ces échappées. Le second ambitionnera d'étudier l'errance de façon plutôt rétrospective et ses incidences sur les trajectoires judiciaires. La présence régulière des chercheurs permettra de rencontrer des jeunes capables de mettre en récit leur errance. À ces entretiens formels et informels s'ajoutera la compulsation de leur dossier de suivi judiciaire qui, outre les informations sociographiques indispensables à la compréhension de leur disqualification sociale, détiendra les pièces nécessaires à l'analyse des changements possiblement opérés de la prise en charge à l'issue d'un épisode d'errance. Ces données seront

<sup>2</sup> Foucault M., 2003, *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France, 1973-1974*, Paris, Seuil/Gallimard, p.50.

<sup>3</sup> Paugam S., 2016, *La disqualification sociale*, Paris, PUF.

<sup>4</sup> Solini L., Yeghicheyan J., Mennesson C., 2022, *Les déplacés. Parcours de jeunes sous-main de justice*, Nîmes, Champ Social.

<sup>5</sup> Douglas M., 2004, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte.

croisées avec le matériel recueilli lors d'entretiens menés avec le ou les références éducatives, et si possibilité il y a, les proches des jeunes en question pour finalement essayer de comprendre comment l'errance se répercute dans toutes les dimensions de la vie du jeune. Enfin, et bien que cela ne puisse être véritablement anticipé, l'équipe se laissera l'opportunité de rencontrer les adolescents durant leur errance. Il est possible que certaines relations privilégiées poussent l'ethnographie jusqu'au cœur de l'errance elle-même, celle en train d'être vécue par les jeunes s'ils décident de joindre les chercheurs voire de les rencontrer à ce moment-là. Les données alors recueillies plutôt par observation apporteront des résultats originaux sur le vivre en errance : les ressources mobilisées, l'imbrication des pratiques et les espaces habités.

### Calendrier prévisionnel

- Signature de la convention fin 2023 ;
- Début de la recherche en mars 2024 ;
- Remise du bilan d'étape en juin 2025 ;
- Remise du rapport et de sa note de synthèse en février 2026.

### Comprendre et accompagner la parentalité précoce : de l'histoire familiale à la construction d'une nouvelle famille chez les jeunes parents pris en charge par l'ASE ou la PJJ

Anne THEVENOT  
Claire METZ

Faculté de  
psychologie de  
Strasbourg  
et PS Institut

DPJJ – 80 000 €  
(AAP 2023)

2023 - 2026

### Equipe de recherche

- **Anne THEVENOT**, professeure de psychologie clinique, UR 3071 SuLiSoM
- **Claire METZ**, maitresse de conférences de psychologie clinique émérite, HDR, UR 3071 SuLiSoM
- **Daria DRUZHINENKO-SILHAN**, docteure en psychologie clinique, PhD en développement, chercheure UR 3071 SuLiSoM
- **Marina BINET**, docteure en psychologie clinique, chercheure UR 3071 SuLiSoM
- **Julie MATTIUSSI**, maitresse de conférences de droit privé et sciences criminelles, CDPF
- **Elena SEREBRYAKOVA**, PhD en droit, associée à la recherche de janvier 2024 à décembre 2024
- **Thierry GOGUEL D'ALLONDANS**, PhD en anthropologie, ancien formateur à l'ITES (Institut de Formation au Travail Éducatif et Social)

### Présentation du projet

Devenir jeunes parents dans la précarité et/ou en situation de rupture familiale peut conduire à une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Selon la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) (2021), les jeunes majeurs ou mineurs émancipés, notamment les jeunes parents, qui ne bénéficient pas de ressources ou de soutien familial suffisant, sont pris en charge par les services de l'ASE. Pourtant, comme le montrent Amsellem-Mainguy et Dumollard (2015), les jeunes parents se méfient de cet accompagnement. De plus, ces auteurs relèvent que la stigmatisation sociale et relationnelle liées au poids des prises en charge PJJ et ASE contribue à les enfermer dans des pratiques considérées comme étant à risque. Le suivi précoce des mères et la mise en place d'un dispositif institutionnel approprié sont pourtant nécessaires pour assurer l'avenir et le bien-être de leurs bébés. En effet, les travaux scientifiques sur la question montrent à quel point cette population est confrontée à plusieurs facteurs de vulnérabilités. Uzan par exemple (2004), dans son rapport sur la prévention et la prise en charge des grossesses des adolescentes, met l'accent sur le fait que la survenue de la grossesse chez les adolescentes en grande difficulté, en échec scolaire et/ou professionnel, en rupture avec la famille, doit être interprétée comme un cri d'appel, comme un raccourci d'une problématique psychologique, sociale et sanitaire. En effet, elles surviennent dans un contexte généralement difficile combinant souvent un niveau socio-économique défavorisé, un noyau familial perturbé, un échec scolaire et des carences affectives et relationnelles.

Sur le plan juridique, les grossesses à l'adolescence interrogent également. Les femmes mineures sont libres de la décision d'avorter ou d'accoucher. Si elles choisissent d'avoir un enfant, elles ne sont pas émancipées automatiquement et demeurent soumises aux prérogatives de l'autorité parentale, exercées en principe par le ou les parents, mais parfois par un tuteur ou une tutrice extérieure, voire par les services de l'Aide sociale à l'enfance. Néanmoins, la jeune mère exerce seule ou avec l'autre parent les prérogatives de l'autorité parentale. Il y a là un paradoxe qui n'est pas sans poser question sur le plan théorique. Quel regard le droit porte-t-il sur une personne jugée suffisamment autonome pour exercer la responsabilité afférente à la parentalité mais insuffisamment pour exercer ses autres droits ? Surtout, sur le plan pratique, quelle est l'influence de cette situation juridiquement paradoxale sur le vécu des parents mineurs, infantilisés dans certains aspects de leur vie et responsabilisés dans d'autres ? La question se pose avec une acuité particulière dans le contexte où, à l'autorité de leurs parents, s'ajoute où se substitue l'autorité d'une institution (ASE ou PJJ) chargée de « protéger » le ou la jeune.

Ainsi il convient d'interroger les prises en charge proposées à cette population au sein de la PJJ et de l'ASE afin d'en comprendre les bénéfices et les écueils et viser une amélioration de ces dernières. Dans cet objectif, ce projet de recherche interdisciplinaire vise à approfondir la compréhension de la parentalité précoce chez les jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) en mettant en lien leur expérience de parentalité avec leur histoire familiale et leurs liens familiaux. L'objectif est d'explorer l'influence de l'histoire familiale ainsi que l'impact de l'inscription subjective dans les liens familiaux chez les jeunes qui font face à la parentalité précoce et d'analyser les processus impliqués dans la construction d'une nouvelle famille dans leur parcours en tant qu'enfants, jeunes mineurs ou jeunes majeurs placés. Cette recherche adopte une approche interdisciplinaire combinant les perspectives de la psychologie psychodynamique, du droit, de

la sociologie et du travail social afin d'améliorer les pratiques d'accompagnement et de soutien de cette population. Ses enjeux pourraient être développés de la manière suivante :

1. Etudier la représentation de la place du jeune parent dans le système familial et la manière dont il s'inscrit dans ses liens familiaux
2. Etudier l'articulation entre sa représentation du lien conjugal et sa représentation du lien parental, en jeu pour les jeunes mères et les jeunes pères
3. Investiguer comment les jeunes parents se représentent et investissent la « coparentalité »
4. Etudier le rapport des jeunes parents aux dispositifs d'accompagnement
5. Saisir les spécificités et les effets respectifs des dispositifs de prise en charge proposés par l'ASE et la PJJ
6. Repérer et étudier les difficultés des professionnels et développer des recommandations pour améliorer la prise en charge des jeunes mères et jeunes pères accompagné(e)s par l'ASE ou la PJJ

Ainsi il s'agit d'une recherche dont la méthodologie est qualitative, visant la compréhension des trajectoires subjectives des sujets rencontrés. L'approche clinique psychodynamique permet de déceler les effets psychiques durables des histoires familiales et leurs répercussions sur la parentalité. En effet, la qualité du lien tissé aux figures d'attachement initiales (attachement précoce) et la qualité du lien qui se tissera à l'arrivée de l'enfant joueront un rôle déterminant dans le développement psychosocial du jeune parent et de son enfant. Ainsi l'enjeu majeur de notre projet se situe dans l'analyse des représentations des liens familiaux et institutionnels que les jeunes parents construisent et remanient au moment où ils deviennent parents, tout en étant obligés de faire face au défi de l'adolescence. Un autre enjeu majeur consiste dans l'étude de l'expérience des professionnels afin d'améliorer la prise en charge de ce public vulnérable et minoritaire.

## Méthodologie

### Recueil des données :

- Population « jeunes parents » : entretiens semi-directifs individuels + réalisation d'un génogramme. Objectif minimal de participants 10 mères et 10 pères.
- Population « professionnels » : entretiens par groupes (4 à 8 personnes). Objectif minimal de participants 10 professionnels de l'ASE et 10 professionnels de la PJJ.

### Analyse des données :

1. Entretiens semi-directifs « jeunes parents » : analyse qualitative du contenu (Bardin, 1995) + analyse qualitative manuelle et à l'aide du logiciel ALCESTE (Reinert, 1979).
2. Entretiens semi-directifs « professionnels » : analyse qualitative du contenu (Bardin, 1995) + analyse qualitative manuelle et à l'aide du logiciel ALCESTE (Reinert, 1979).
3. Génogrammes : analyse qualitative (Grihom, 2002)

## Calendrier prévisionnel

**Janvier-mars 2024** : Revue de littérature, élaboration des grilles d'entretiens et montage du dossier pour le comité d'éthique de la recherche de l'Université de Strasbourg qui a donné son accord.

**Avril 2024-décembre 2025** : Présentation du projet aux partenaires, procédure de recrutement des participants, collecte des données, retranscription des données orales en données textuelles et analyse des données

**Janvier 2026 -mai 2026** : Rédaction du rapport final et organisation du colloque de clôture

## **Projet de recherche et d'intervention pour les MNA suivis par la PJJ et la prise en charge de leurs comportements addictifs (PRIMA)**

**Marie JAUFFRET-ROUSTIDE**

**INSERM et  
Groupe SOS  
Solidarités**

**PJJ (via fonds de  
concours MILDECA) :  
200 000 €**

**2023 - 2026**

### **Equipe de recherche**

- **Inserm** : Marie JAUFFRET-ROUSTIDE, Isabelle CAILBAULT, Christine Caldéron, Cléo MARMIE
- **Groupe SOS Solidarités** : Anne GUERIN

### **Présentation du projet**

Les mineurs non-accompagnés (MNA) suivis par les services de la PJJ cumulent des vulnérabilités spécifiques et parfois complexes, du fait de leur minorité, de leur isolement et de leur parcours de vie. Selon le ministère de la Justice (2022), les MNA confiés à la PJJ présentent un état de santé dégradé, caractérisé par des troubles psychiques (en particulier du stress post-traumatique), et des comportements addictifs majeurs. Ainsi, les connaissances sur ce public restent lacunaires, ce qui entrave la mise en place d'une prise en charge adaptée.

La prise en charge des MNA confiés à la PJJ est complexe, exigeant une réponse globale adaptée à leurs parcours, à leurs conditions de vie et à leurs consommations. En 2022, le ministère de la Justice soulignait notamment les difficultés d'instaurer une continuité dans le parcours de soins des MNA suivis en milieu ouvert du fait de leur nomadisme et qu'ils ne se rendent pas facilement en consultation. Cependant, malgré ce constat, aucune étude à ce jour n'a été dédiée à l'état de santé et aux conduites addictives des MNA suivis par la PJJ.

S'il n'existe pas à ce jour de données sur les MNA suivis en milieu ouvert, on peut faire l'hypothèse que leur état de santé physique et psychique est encore plus fragilisé, du fait de leurs conditions de vie particulièrement précaires, de leur exposition à la violence de la rue et aux réseaux et de la fragilisation liée à une consommation de substances psychoactives.

Dans ce contexte, le Centre d'Etude des Mouvements Sociaux (INSERM U1276/EHESS/CNRS UMR8044) et le Groupe SOS Solidarités mettent en place un projet de recherche-action intitulé : PRIMA - (Projet de Recherche et d'Intervention pour les MNA suivis par la PJJ et la prise en

charge de leurs comportements Addictifs). A ce titre, la partie recherche est coordonnée et réalisée par le CEMS (conception des outils de recherche, collecte, analyse et valorisation des données) tandis que le Groupe SOS Solidarités concevra, suivra, mettra en place et déployera l'action à évaluer et interviendra en soutien à la recherche dans ses aspects organisationnels, conception des outils de collecte de données et production de recommandations.

L'objectif général du projet PRIMA est d'améliorer la prise en charge et la réduction des risques des conduites addictives des MNA suivis par la PJJ. Il se déploie sur les territoires de Paris-Ile de France et Bordeaux auprès d'une dizaine d'établissements partenaires, représentatifs des différents modes de prise en charge des MNA à la PJJ (milieu ouvert, placement collectif, établissement pénitentiaire).

Ce projet répond à plusieurs objectifs spécifiques :

- Produire une meilleure connaissance de leur trajectoire sociologique et de leur profil de santé, avec une attention particulière à leurs conduites addictives, aux ruptures de vie et à l'engagement dans des trajectoires de délinquance ;
- Analyser les déterminants de santé des MNA suivis par la PJJ et les enjeux de leur prise en charge sanitaire et médico-sociale par les professionnels les accompagnant ;
- Produire une meilleure connaissance des besoins de ces publics et des enjeux de leur prise en charge par les professionnels en matière de prévention, de soins et de réduction des risques en lien avec leurs conduites addictives et leur santé mentale ;
- Expérimenter et déployer un programme de sensibilisation, formation et accompagnement des pratiques de base en addictologie et réduction des risques auprès des professionnels accompagnant les MNA suivis par la PJJ ;
- Rassembler des experts métiers et chercheurs pour émettre des recommandations sur de nouveaux modes de prise en charge en addictologie des MNA

## Méthodologie

Au regard de ces objectifs, une méthodologie mixte est mise en place selon les principes de la recherche-action :

1. Une revue de littérature incluant publications dans des revues à comité de lecture et littérature grise sur les conduites addictives et la santé mentale des MNA ainsi que sur les enjeux de la prise en charge a été démarrée.

2. Une enquête sociologique qualitative auprès des MNA suivis par la PJJ et auprès des professionnels sur les déterminants de leur santé. Cette méthodologie intègre différentes étapes successives :

- Des entretiens approfondis ont été menés auprès des professionnels qui rencontrent ce public dans leurs activités (milieu ouvert, foyers, milieu carcéral, travail en rue, santé, addictologie et santé mentale).

- Des temps d'immersion ethnographique dans les établissements pénitentiaires et dans les établissements en milieu ouvert accueillant des MNA afin que l'équipe de recherche puisse prendre connaissance des enjeux de la prise en charge complexe de ce public et gagner progressivement leur confiance ont démarré, au moins pour le milieu ouvert. Ces temps d'immersion ont fait l'objet d'une prise de notes ethnographique qui sera ensuite utilisée pour contextualiser les autres matériaux empiriques collectés.

- Des temps de focus groups afin de permettre aux MNA d'échanger dans un cadre collectif qui facilite la prise de paroles entre pairs, la mise en confiance et le partage d'expérience sont prévus. Ces focus groups seront principalement axés sur les conditions de vie et leurs besoins en matière de prise en charge et de réduction des risques. Ces focus groups seront animés par une ou deux personnes maîtrisant la méthode d'entretien collectif. Les focus groups seront enregistrés, intégralement retranscrits puis codés et indexés grâce au logiciel NVivo.

- Des entretiens individuels semi-directifs seront enfin menés par des sociologues auprès des MNA afin d'approfondir leurs trajectoires individuelles, leurs traumatismes liés à la migration et à l'arrivée en France, leurs conditions de vie, leurs consommations de substances psychoactives, leurs perceptions et leurs expériences vis-à-vis du système de santé, et leurs besoins en matière de prise en charge et de réduction des risques. Les entretiens seront menés par un ou une chargé d'études formé aux méthodes qualitatives et ayant une expérience d'enquêtes auprès de populations vulnérables. Les entretiens seront enregistrés, intégralement retranscrits, codés puis indexés grâce au logiciel NVivo.

- Des méthodologies de type participatives de type cartographie sensible/émotionnelle avec les MNA afin de faciliter la prise de parole et l'échange. La cartographie sensible est une méthode issue de la géographie culturelle et de la géographie des émotions, qui permet de saisir, autrement que par les discours, les représentations que les personnes se font de leur environnement et de leurs activités etc. via d'autres manières que l'étude du discours. Les cartographies sensibles peuvent tenter de rendre compte des expériences vécues, de leur impact socio-spatial sur les déplacements d'une personne, sur ses choix conscients ou inconscients dans sa trajectoire. Dans le cadre de cette étude, les personnes seront invitées à dessiner l'espace dans lequel ils vivent selon leur point de vue, en mettant en avant les lieux importants (incluant les lieux de soin, de prévention, d'hébergement, prisons), les connexions entre les lieux ainsi que leurs ressentis vis-à-vis de ces lieux. L'équipe de recherche fera en sorte que leur parole soit la moins biaisée possible, en utilisant par exemple des objets de médiation pour le dessin par l'utilisation d'un spectre de couleur pour visualiser leurs émotions, en utilisant une méthode proposée par Germes & Klaus, 2021. Cette cartographie sera utilisée en support des entretiens et pour faciliter la prise de parole et l'expression de publics pour lesquels la mise en confiance et le dialogue avec les adultes n'est pas simple.

Ces deux premières phases (revue de littérature et enquête sociologique) permettront d'aider SOS à produire l'intervention à mettre en place.

3. Des modifications sont intervenues dans le design d'enquête. L'intervention sera mise en place à la MESA, un dispositif d'accueil des MNA de SOS. L'enquête sociologique sera élargie et inclura des dispositifs en milieu ouvert et fermé, à Paris et Bordeaux.

4. Une cartographie sur les interventions innovantes sera réalisée, en lien avec la Fédération Addiction.

## Calendrier prévisionnel

**Décembre 2024 :** Signature de la convention

**Janvier – Septembre 2025 :** Entretiens approfondis auprès des professionnels, réunions et coordination

**Septembre 2025 :** Démarrage des retranscriptions d'entretiens

**Octobre 2025 – Janvier 2026** : Entretiens et focus groups auprès des jeunes, interventions du groupe SOS

**Février – Juin 2026** : Finalisation du codage et du traitement des données, analyses et rédaction

**Juillet 2026** : Remise du rapport final

### 3. LES RECHERCHES COFINANCIÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE

#### Étude relative à l'exploitation sexuelle des jeunes dans les territoires ultramarins (Antilles et Guyane)

Cabinet EY

DGCS – 143 156€  
DGOM – 23 860€  
DPJJ – 23 860€

2025 –  
2026

##### Equipe de recherche

- Cabinet EY
- Cabinet Verso Consulting
- Bénédicte LAVAUD-LEGENDRE, chercheure CNRS, Université de Bordeaux
- Cécile PLESSARD, sociologue, chercheure associée au COMTRASEC UMR 5114, Université de Caen Normandie

##### Présentation du projet

L'exploitation sexuelle des mineurs en France constitue un phénomène alarmant qui touche chaque année entre 7 000 et 10 000 enfants. Par ailleurs, le ministère en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations estime qu'environ 40 000 personnes sont en situation de prostitution, parmi lesquelles les cas d'exploitation sexuelle des mineurs représentent 30%, soit environ 12 000 mineurs. Ces difficultés de quantification, de repérage des mineurs exploités est encore plus accrue dans les territoires d'outre-mer, exacerbées par le manque d'identification des ressources et les caractéristiques des territoires et de leur population (problématiques sociales multiples : précarité, vulnérabilités et migrations)

Conformément au cahier des charges, cette étude a pour objectif de mieux appréhender le phénomène d'exploitation sexuelle des mineurs dans les territoires outre-mer de la Martinique, de la Guadeloupe et de Saint-Martin (Lot 2) et de la Guyane (lot 3).

Aussi, seront incluses dans cette étude, l'ensemble des pratiques sexuelles commises par des mineurs sur les territoires étudiés, qu'elles impliquent ou non un contact physique, mais à partir du moment où ces faits sont commis moyennant une rémunération, une promesse de rémunération, la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage.

L'objectif est d'analyser les pratiques d'exploitation, en se concentrant donc sur tous les jeunes identifiés comme subissant de tels faits, quel que soit leur lieu de naissance et leur parcours migratoire. L'étude des pratiques criminelles rendant possible l'exploitation des mineurs sur les territoires retenus pourront être abordées, mais elles ne seront pas au cœur de l'analyse développée.

L'étude devra permettre d'une part de quantifier le phénomène et de l'appréhender dans ses multiples dimensions (profils et parcours des acteurs impliqués, caractéristiques des territoires, processus de recrutement, de repérage et de sortie, conséquences physiques et psychologiques sur les acteurs impliqués) et d'autre part de proposer une analyse des dispositifs locaux sur les territoires permettant de lutter contre les formes d'exploitation sexuelle de mineurs. Partant, cette étude s'appuiera sur une approche pluri disciplinaire (médecine légale, psychologique, sociologique et droit)

Plus précisément, voici les axes et questions de recherches associées :

**Axe 1 : La qualification du phénomène d'exploitation sexuelle des mineurs**

- Q1. Quelle est l'ampleur de l'exploitation sexuelle des mineurs dans les territoires ciblés, en termes de spécificités territoriales, de nombre d'affaires, de victimes et d'auteurs de proxénétisme ?
- Q2. Quels facteurs sociaux et culturels spécifiques expliquent le phénomène d'exploitation sexuelle des mineurs dans les territoires étudiés ?
- Q3. Comment les professionnels et les jeunes victimes perçoivent-ils le phénomène d'exploitation sexuelle et quelles représentations en ont-ils ?

**Axe 2 : Les profils et parcours des acteurs impliqués dans le phénomène d'exploitation sexuelle des mineurs**

- Q4. Quels sont les profils et les parcours types des auteurs et clients de proxénétisme sur mineurs, et quelles motivations les poussent à commettre ces actes ?
- Q5. Quels sont les profils et les parcours des mineurs victimes de l'exploitation sexuelle avant leur entrée dans ce milieu, et quels facteurs de vulnérabilité les caractérisent ?

**Axe 3 : Les modalités de recrutement et de mise en relation des acteurs impliqués dans l'exploitation sexuelle des mineurs**

- Q6. Quelles sont les modalités de recrutement ou d'incitation des mineurs à des actes prostitutionnels ?
- Q7. Comment se déroulent les mises en relation des victimes avec les clients ?

**Axe 4 : Les conséquences physiques et psychologiques de l'exploitation sexuelle des mineurs sur les acteurs impliqués**

- Q8. Quelles sont les conséquences sanitaires, physiques et psychologiques du phénomène d'exploitation sexuelle sur les victimes mineures ?
- Q9. Quelles sont les conséquences psychologiques du phénomène d'exploitation sexuelle sur l'entourage des victimes mineures ?

**Axe 5 : L'évaluation des dispositifs locaux intervenant dans l'identification et/ou la prise en charge du phénomène d'exploitation sexuelle des mineurs**

- Q10. Quels dispositifs / quelles actions (aux niveaux national et local) existent pour lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs et quelle est leur efficacité en termes de prévention, de repérage et de prise en charge des victimes ?
- Q11. Comment les relations partenariales entre les différents acteurs (gouvernement, ONG, services sociaux, police) influencent-elles l'efficacité des actions menées contre l'exploitation sexuelle des mineurs ?

## Méthodologie

La méthodologie de cette étude s'articule autour de trois grandes phases :

- Une première phase, déployée de février à mars 2025, a permis la préparation de l'étude, en définissant les modalités logistiques et opérationnelles, en validant le calendrier des phases d'enquête et ainsi que la nature des données à collecter et traiter. Cette phase comprend déjà une analyse documentaire et des entretiens de cadrage.
- Une deuxième phase, déployée sur la période avril – octobre 2025, vise à quantifier le phénomène de l'exploitation sexuelle des mineures sur les territoires ciblés, tout en garantissant la protection des données collectées (conformément au RGPD). Cette étape consiste essentiellement à collecter des données via des questionnaires à destination des professionnels intervenant auprès des jeunes et auprès des mineurs du territoire.
- Une troisième phase d'enquête terrain se déploiera de septembre à décembre 2025. Cette phase visera à collecter et à traiter des données issues des entretiens individuels et collectifs et des temps d'observation.

## Calendrier prévisionnel

Phase 2 (quantification du phénomène) : en cours

Phase 3 (Terrain d'enquête par entretiens) : en cours

Phase 4 (Analyse des résultats et rédaction du rapport) : janvier-juin 2026

## **Étude relative à la prostitution des jeunes dans les territoires ultra-marins de La Réunion et Mayotte.**

Jean-Philippe  
Guillemet  
  
Antoine Vérétout

DGCS  
DPJJ  
DGOM

DGCS : 108 743 €  
DPJJ : 18 123 €  
DGOM : 18 123 €

2025 – 2026

## Equipe de recherche

- **Jean-Philippe GUILLEMET**, sociologue consultant et formateur professionnel (Mandataire)
- **Frédérique BELAIR**, psychologue sociale au sein du cabinet Eurêka Conseil
- **Amber CRIPPS**, anthropologue au sein de l'association Ethno Logik

- **Véronique LATOUR et Roxane SCAVO**, directrice et sociologue au sein de l'association La Case
- **Antoine VERETOUT**, docteur en sociologie, démographe et statisticien au sein du cabinet DMAV-Etudes-Conseils-Formations

## Présentation du projet

La prostitution des mineurs se développe ces dernières années en métropole. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel, l'Etat a souhaité lancer des diagnostics sur cette thématique dans les territoires ultra-marins.

Cette recherche vise 5 objectifs sur chaque territoire :

1. Brosser le portrait quantitatif et mesurer l'ampleur de la prostitution des mineurs et jeunes majeurs ;
2. Etablir un portrait qualitatif de l'expérience de vie quotidienne de ces mineurs et jeunes majeurs ;
3. Identifier les perceptions et représentations locales de la prostitution en général et de la prostitution des mineurs en particulier ;
4. Analyser la politique locale déployée face à la prostitution des mineurs et jeunes majeurs, à la fois en termes de signalement, de prévention du risque prostitutionnel et d'accompagnement des personnes concernées ;
5. Coconstruire avec les acteurs locaux des propositions d'action, si nécessaire.

## Méthodologie

Chaque objectif est assorti d'une démarche méthodologique spécifique :

1. Analyse statistique sur les 5 dernières années des dossiers de procédure judiciaire, des données des services de police et gendarmerie et des rapports annuels des structures associatives ;
2. Questionnaire en ligne à destination des structures accueillant des mineurs et jeunes majeurs – collèges, lycées, établissements de l'ASE et de la PJJ ;
3. Recherche des annonces Internet de prostitution et maraudes virtuelles en ligne sur l'espace numérique.
2. 25 entretiens en ligne lors des maraudes virtuelles sur Internet, les sites spécialisés de rencontre et les réseaux sociaux numériques :  
15 à 20 entretiens semi-directifs *in situ* avec des personnes mineures victimes d'exploitation sexuelle ou récemment majeures et ayant été exploitées en tant que mineures (18 à 25 ans) ;  
4 à 8 entretiens semi-directifs *in situ* avec des personnes de l'entourage proche des jeunes en situation de prostitution ;  
Quelques entretiens semi-directifs *in situ* avec si possible des « clients » et/ou proxénètes.
3. 1 focus group *in situ* auprès de parents :  
2 focus groups *in situ* non-mixtes auprès de collégiens (1 groupe filles et 1 groupe garçons) et de lycéens (1 groupe filles et 1 groupe garçons) ;

2 à 4 focus groups *in situ* auprès des communautés majeures présentes sur chaque île - communautés réunionnaise, mahoraise, comorienne et malgache pour La Réunion, communautés mahoraise et comorienne des quartiers précaires pour Mayotte ; Revue de la presse locale.

4. Une vingtaine d'entretiens individuels et/ou collectifs *en visioconférence* avec les acteurs et structures institutionnelles et associatives : protection de l'enfance (ASE, PJJ), magistrats du parquet en charge des mineurs, police et/ou gendarmerie, associations locales, éducation nationale, membres de la commission départementale de lutte contre la prostitution ;  
Questionnaire en ligne à destination des acteurs institutionnels et associatifs.
5. Un atelier de diagnostic partagé *in situ* sur les résultats majeurs avec les acteurs associatifs et institutionnels ;  
Entre un atelier général et quatre ateliers thématiques *in situ* d'élaboration de propositions d'action – à définir en fonction des résultats du diagnostic.

## L'impact de la détention sur les trajectoires sociales, scolaires et/ou professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération

Camille  
HEMET, et. al.

Ecole d'économie  
de Paris, Institut  
des politiques  
publiques

Défenseur des Droits  
– 20 000 €  
DPJJ – 20 000 €  
IERDJ – 20 000 €

2023 - 2026

### Equipe de recherche

- **Camille CIRIEZ** (Institut des Politiques Publiques),
- **Manon GARROUSTE** (Université Paris-Saclay),
- **Nina GUYON** (Ecole Normale Supérieure de Paris, Ecole d'Economie de Paris),
- **Laura KHOURY** (Université Paris 9 Dauphine),
- **Maëlle STRICOT** (doctorante, Ecole d'Economie de Paris)

### Présentation du projet

En France, parmi tous les auteurs mineurs poursuivis dans une affaire pénale terminée entre 2012 et 2021, 95% ont été déclarés coupables en première instance par une juridiction pour mineurs. Parmi ces mineurs condamnés, 33% ont été condamnés à une peine d'emprisonnement (dont 19% sans sursis), et 52% ont fait l'objet de mesures éducatives pour mineurs. Un tiers des condamnations de mineurs est donc une peine d'emprisonnement, ce qui correspond à la principale peine prononcée. L'incarcération d'un individu, qui plus est mineur, est une décision des plus importantes. A la sortie de la guerre, l'ordonnance de 1945 créait une juridiction pénale spécifique aux mineurs et instaurait une présomption d'irresponsabilité, tout en érigent la protection et l'éducation des mineurs comme des priorités. Au même moment, la réforme d'administration pénitentiaire dite "Amor" indiquait : "La peine privative de liberté a pour but essentiel l'amendement et le reclassement social du

condamné". La question de savoir si l'incarcération parvient en effet à jouer ce rôle de "reclassement social", que l'on qualifierait peut-être davantage aujourd'hui par le terme de "réinsertion", en particulier pour les mineurs, est une question cruciale encore très peu étudiée, et à laquelle ce projet propose d'apporter des éléments de réponse.

Une revue de la littérature sur les effets de la détention permet de dégager plusieurs enseignements. Premièrement, les études sont plus nombreuses sur la population adulte que mineure, soulignant l'importance de se concentrer sur cette population. Deuxièmement, si un consensus semble se dégager sur l'effet négatif de l'éducation sur la probabilité d'être incarcéré, à l'inverse, nous manquons encore d'éléments empiriques décrivant l'effet de la prison sur la trajectoire scolaire. Enfin, la plupart des études à grande échelle démontrent un lien causal entre prison et emploi ou scolarisation ont été menées dans les contextes américains et scandinaves. Ces environnements très différents n'offrent donc pas de consensus clair sur le signe de l'impact de la prison sur l'emploi ni sur les mécanismes sous-jacents, que ce soit pour les criminels adultes et mineurs.

L'ensemble des études en économie quantitative soulignent l'importance de la prise en compte du contexte d'incarcération, de la présence ou non d'éléments aidant à la réinsertion des détenus, ainsi que du profil du détenu, pour étudier la relation entre prison, emploi et scolarisation. Le présent projet se propose donc d'apporter de nouveaux éléments pour éclairer cette relation dans le contexte français qui est d'une importance particulière, car à mi-chemin entre les modèles scandinaves et nord-américain.

Plus précisément, le but de l'analyse de données proposées dans ce projet vise à répondre aux questions suivantes :

- Les jeunes ayant connu l'incarcération en tant que mineurs parviennent-ils à se réinsérer sur le marché du travail en sortie d'incarcération et à quel point ? Cette question pourra être examinée en regardant la probabilité d'être en études ou en emploi et les caractéristiques de l'éventuelle formation suivie ou de l'éventuel emploi retrouvé (type de contrat, salaire, type d'occupation, temps de travail, secteur d'activité), ainsi que la probabilité d'être ni en études ni en emploi, dans le court terme.
- Les difficultés (ou le succès) dans la réinsertion qui suivent la sortie de prison se traduisent-elles par un éloignement (ou une réintégration) permanent(e) du marché du travail ? L'étude tentera d'examiner pour cela les variables d'emploi à plus long terme, et de façon cumulative.

## Méthodologie

Ce projet cherche à étudier les trajectoires scolaires et / ou professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération, en mobilisant des données administratives et des outils d'analyse quantitative.

Dans cette perspective, les chercheurs proposent de contribuer à la création d'une base de données au niveau individuel, permettant de suivre les parcours scolaires et professionnels des mineurs suivis par la PJJ en amont et en aval de leur détention. Cela nécessitera d'apparier plusieurs bases de données individuelles, issues de différentes administrations publiques, et en premier lieu les données issues de la DPJJ. L'ambition de ce projet repose sur la réalisation d'appariements entre plusieurs bases de données administratives : celles retraçant la trajectoire des mineurs suivis par la DPJJ (en détention ou non), avec des données fournies par la DEPP (service statistique du ministère de l'éducation nationale) qui permettront le suivi scolaire de ces jeunes, et des données fournies par la DARES (service statistique du ministère

du travail) qui permettront de suivre ces jeunes à certains moments sur le marché du travail (par exemple, s'ils sont inscrits en mission locale). Ces appariements, qui seront réalisés pour la première fois dans le cadre de ce projet, seront réalisés par le SSER (service statistique du ministère de la justice) en collaboration avec l'équipe de recherche et les autres services statistiques ministériels.

En amont et en parallèle de la réalisation de ces appariements, l'équipe de recherche a commencé à travailler sur les données fournies par la DPJJ. Ce travail contribue à mettre en place les appariements (définition de la population notamment), et permettra un premier travail descriptif sur les trajectoires des mineurs détenus dans le cadre de leur suivi PJJ. Une fois les appariements réalisés, l'équipe pourra proposer une analyse descriptive plus complète des trajectoires de ces jeunes, en étudiant, au-delà de leur parcours PJJ, leur parcours scolaire et de formation et d'insertion professionnelles.

### Calendrier prévisionnel

- Travail descriptif sur les données de la DPJJ : en cours
- Réalisation des appariements en cours : conventions en cours de rédaction, discussions engagées entre les différents SSM, liste des variables à conserver et définition de la population d'étude en cours.
- Printemps 2025 : analyse descriptive sur les données DPJJ.
- Fin 2025 : analyse descriptive sur les données appariées avec celles d'un autre ministère (travail ou éducation) et fin de l'appariement.
- Printemps 2026 : Analyse descriptive sur la base finale.

### Mineurs et jeunes majeurs sortants de prison. Ressources, aspirations, expérience des discriminations après un ou des passage(s) par la détention.

Guillaume TEILLET,  
Adrien MARET,  
Manon VEAUDOR et  
Arthur VUATTOUX

EHESS

Défenseur des Droits –  
20 000 €  
DPJJ – 20 000 €  
IERDJ – 59 724 €

2024 - 2026

### Présentation de la recherche

Ce projet vise à saisir la sortie de détention comme une séquence particulière de reconfiguration des aspirations et des ressources juvéniles, au cours de laquelle s'élaborent les positions sociales adultes. Il s'agit aussi, à travers l'analyse fine du processus de sortie du point de vue des dimensions tant publiques (scolarité, insertion professionnelle) que privées (vie familiale, vie conjugale) de saisir les mécanismes de discrimination à l'œuvre, ou plutôt, pour beaucoup de jeunes, l'amplification de formes de discriminations déjà vécues en amont et durant le processus judiciaire. La sortie peut en effet réactualiser des inégalités de traitement sous la forme de fermeture des possibles scolaires ou professionnels (et plus généralement

dans l'accès aux services publics, y compris sanitaires), mais aussi du fait de difficultés dans l'accès au logement ou via l'exclusion du domicile familial.

Trois hypothèses guideront l'analyse. Premièrement, la reconfiguration des ressources, des aspirations et des positionnements juvéniles commence dès la prison. La prison est le lieu d'un travail sur les aspirations de jeunes, mais aussi d'une actualisation de leurs ressources à la sortie, et implique donc un repositionnement dont on peut faire l'hypothèse qu'il sera la plupart du temps défavorable en matière sociale, scolaire et professionnelle. Deuxièmement, la sortie de prison sera envisagée comme un moment de mobilisation de ressources et pratiques rétributrices, lesquelles doivent être pensées en dehors des seules ressources formelles ou institutionnelles. Les adolescents sous contrainte judiciaire ajustent leurs représentations et leurs aspirations aux injonctions liées au passage à la vie adulte (à l'autonomisation par rapport à la famille d'origine, à l'indépendance financière, etc.). Il s'agit alors de penser pleinement la réorganisation des ressources et des pratiques rétributrices, sans les restreindre au marché du travail formel. Ceci conduit à discuter du poids relatif des ressources institutionnelles, ou formelles (l'école, l'insertion, droits sociaux) et informelles (économie de la débrouille, ressources familiales ou conjugales) dans le moment de sortie de prison. Enfin, il s'agira d'analyser les expériences d'entrée dans la vie adulte à l'aune de leur socialisation acquise au long cours, mais aussi des discriminations et des inégalités de traitement vécues et réactualisées voire amplifiées par l'enfermement carcéral.

## Méthodologie

Cette recherche s'appuiera sur trois types de matériaux :

- Un matériau inédit recueilli auprès de jeunes filles et garçons anciennement incarcérés, au moyen d'entretiens biographiques réalisés via diverses entrées institutionnelles péri-carcérales (institutions fréquentées à la sortie de prison par les jeunes).
- Un matériau inédit recueilli auprès de jeunes filles et garçons incarcérés en détention pour mineurs (QM et/ou EPM), permettant également, avec une approche ethnographique élargie, de comprendre les enjeux liés à la préparation à la sortie par les professionnels de la détention (surveillants pénitentiaires, éducateurs et éducatrices de la PJJ, enseignants et enseignantes, professionnels de santé).
- Le traitement secondaire d'enquêtes déjà menées, l'une en EPM et QM par Arthur Vuattoux sur la sexualité des mineurs incarcérés, l'autre auprès des jeunes doublement suivis par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et la PJJ pour Guillaume Teillet et Manon Veaudor.

## Calendrier prévisionnel

La recherche a débuté en janvier 2024 et s'étend sur une durée totale de 24 mois. Un rapport à mi-parcours a été livré au début du 1er semestre 2025. Le rapport final est prévu pour la fin d'année 2025.

# **Code de la justice pénale des mineurs : les nouvelles temporalités juridiques et professionnelles**

**Nadia BEDDIAR,  
Eudoxie  
GALLARDO et  
Cédric VERBECK**

**Institut  
catholique de  
Lille (C3RD)**

**DPJJ – 10 000 €  
IERDJ – 10 000 €  
Univ. Catholique de Lille  
– 7 000 €  
Univ. Aix-en-Pce –  
3 000 €  
Univ. Lyon 2 - 600 €**

**2024 -  
2026**

## **Equipe de recherche**

- Nadia BEDDIAR
- Thomas BONNET
- Eudoxie GALLARDO
- Cédric VERBECK

## **Présentation de la recherche**

L'entrée en vigueur du Code de la justice pénale des mineurs depuis le 30 septembre 2021 entraîne une refonte profonde de la procédure pénale qui se traduit de manière singulière dans l'instauration d'un nouveau rythme procédural (à travers la césure du procès) qui impose des changements nécessaires dans les pratiques des professionnels (juges, avocats, éducateurs).

La recherche, d'une durée de 24 mois, vise, dans une optique pluridisciplinaire alliant droit et sociologie, à documenter puis à livrer les premiers éléments d'analyse de l'application du code.

L'objectif sera donc non seulement d'apprécier l'influence de sa mise en œuvre sur les pratiques professionnelles mais également d'appréhender les nouvelles temporalités générées par le code sur le fonctionnement du procès pénal du mineur.

Deux grandes orientations sont retenues :

La question de la temporalité se doit, en premier lieu, d'être confrontée à la réponse pénale faite au mineur délinquant, cette réponse devant être entendue largement au sens, non seulement d'orientation procédurale mais également du choix de la procédure la plus adéquate compte tenu du profil du mineur, de son parcours et de la nature de l'infraction commise. En tenant compte de l'activité des parquets, la recherche propose de mesurer la part des procédures suivant un circuit « long » de mise à l'épreuve éducative par rapport à celles qui sont orientées vers un circuit plutôt « court » d'audience unique. A ce sujet, il sera pertinent d'identifier des pratiques judiciaires propres aux juridictions, destinées à maintenir une mise en œuvre convenable de la procédure de mise à l'épreuve éducative par le recours à la procédure d'audience unique.

La seconde hypothèse repose sur les changements que le CJPM implique jusqu'à venir modifier les formes de coordination existantes entre les acteurs. Ce deuxième axe de recherche permet de documenter les reconfigurations de ce travail de coordination. A l'appui de la sociologie des professions, la recherche porte sur l'identification et la compréhension des leviers

mobilisés par les professionnels pour s'adapter aux besoins et aux nécessités de la procédure. Il permettra d'éclairer par quels processus les différents acteurs de la justice pénale des mineurs tentent de coopérer, de se coordonner et de construire un ensemble de significations communes au regard des évolutions du CJPM.

## Méthodologie

La recherche s'appuie sur une méthodologie mixte justifiée par l'approche pluridisciplinaire.

L'équipe s'attachera à une observation directe des acteurs de la justice pénale des mineurs afin de saisir au plus près l'activité éducative. L'enquête s'emploiera à suivre un petit nombre de professionnels durant leurs activités de travail ( $N=5$ ) par territoire dans leurs activités quotidiennes de suivi des mineurs et de leur famille (rendez-vous, audiences, écrits, réunions, etc...). En mobilisant les observations de type ethnographique, il s'agira d'être attentif aux pratiques de synchronisation des processus du quotidien. Ces pratiques ne se racontent pas toujours et l'observation permettra de rendre compte et d'analyser comment les professionnelles suivent le rythme des ordonnances, du fonctionnement de l'unité éducative et du rythme de l'adolescence.

Les chercheurs réaliseront également des entretiens semi-directifs et des entretiens collectifs (focus group).

La trame des entretiens sera portée sur deux axes principaux :

- Les pratiques concrètes du travail (organisation des mesures CJPM, transition ordonnance de 1945 et CJPM, cadences et enchaînements des activités) faisant référence aux différents processus auxquels sont soumis les acteurs de la PJJ.
- Les modalités de coopération entre professionnelles et entre services (organisation des bureaux des JE, des greffiers). Ce projet part de l'hypothèse que le CJPM aura une forte influence sur les différents territoires professionnels (place du juge, des avocats, etc.)

**Les entretiens collectifs (focus groups)** seront réalisés en réunissant un maximum de 8 intervenants de terrain. Cette méthode permettra de discuter des clivages, oppositions, congruences et points aveugles que les autres méthodologies ne peuvent pas révéler. La particularité de cette méthode est qu'elle invite à associer les professionnels dans un « processus collectif de production de connaissances » visant à étayer la pratique afin d'apporter des éléments d'analyse sur les problématiques rencontrées par les acteurs de l'aide contrainte.

Une méthode originale de « photo sollicitation » sera également mise en place sur l'un des terrains entrant dans la recherche.

## Calendrier prévisionnel

### Mois 1 à 9 - RECOLTES DES DONNEES

- Élaboration des grilles d'observation et des grilles d'entretien.
- Réalisation des observations par accompagnement.
- Réalisation des entretiens individuels semi-directifs.
- Réalisation des entretiens collectifs par « photo elicitation ».

- Rédaction des premiers bilans pluridisciplinaires.
- Étude de la jurisprudence et de la littérature juridique.

#### **Mois 9 à 12 - TRAITEMENT DES DONNEES**

- Retranscription des entretiens individuels et collectifs
- Rédaction des mémos analytiques (entretiens individuels et collectifs)
- 2ème Copil et 2ème conseil scientifique
- Rédaction du rapport intermédiaire

#### **Mois 13 à 18 - ANALYSE PLURIDISCIPLINAIRE DES DONNEES**

- Analyse croisée des matériaux recueillis.
- Dernier Copil (avant le démarrage de l'écriture du rapport final) et dernier conseil scientifique.
- Construction du plan du rapport final.

#### **Mois 19 à 24 - REDACTION DU RAPPORT FINAL, DE LA NOTE DE SYNTHÈSE ET DU RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE.**

## **4. LES RECHERCHES CONDUITES PAR L'ENPJJ**

### **Etude de cohorte sur les prises de fonction des éducateurs et directeurs des services de la PJJ néo-titulaires : les effets produits par la réforme des formations statutaires de 2020**

**Marie FROUIN**, chargée d'études (ENPJJ)

**ENPJJ**

**2022-2026**

#### **Présentation de la recherche**

Cette étude correspond à la deuxième phase d'un projet engagé en 2018. La première phase, terminée en 2023, a fait l'objet d'un rapport sur le processus de professionnalisation des éducateurs et des directeurs des services de la PJJ, qui a notamment mis en exergue l'analyse des discours des néo-titulaires.

L'étude de cohorte dans laquelle s'inscrit cette deuxième phase vise à mieux connaître les profils ainsi que les parcours universitaires et professionnels des stagiaires formés à l'ENPJJ. Cette partie cherche par ailleurs à produire des données et des analyses sur les formations statutaires.

Cette deuxième phase s'intéresse notamment aux effets de la réforme des formations statutaires des éducateurs et des directeurs des services de la PJJ mise en œuvre en mars 2020. Les changements effectués au niveau des contenus de formation, des méthodes

d'apprentissage et des modalités d'évaluation peuvent produire des effets sur l'apprentissage des stagiaires.

Avec cette deuxième phase, il s'agit d'observer les changements opérés par la réforme des formations, et plus spécifiquement plusieurs nouveautés : l'approche par compétences, la formation hybride et la formation d'accompagnement à la prise de fonction (FAPF).

## Méthodologie

Cette phase de l'étude est effectuée auprès des trois premières promotions d'éducateurs et de directeurs des services de la PJJ concernées par la réforme des formations : les promotions FSE 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et FSD 28, 29, 30.

Cette deuxième phase de l'étude articule méthodologies quantitatives et qualitatives.

- Un questionnaire est envoyé à l'ensemble des promotions un an après leur prise de fonction.

Pour les premières promotions concernées par la réforme des formations (FSE 2020-2021 et FSD 28), le questionnaire a été envoyé par mail à chaque néo-titulaire.

Pour les promotions suivantes (FSE 2021-2022, 2022-2023 et FSD 29, 30), la modalité et la temporalité de diffusion du questionnaire ont évolué afin d'obtenir le plus grand nombre possible de réponses.

Une séquence de passation du questionnaire a été effectuée, en présence de la chargée d'études, lors d'un regroupement de la formation d'accompagnement à la prise de fonction (FAPF) à Roubaix. Ce temps a été défini avec les formateurs et inscrit sur les emplois du temps des néo-titulaires.

- Des entretiens semi-directifs sont effectués auprès d'un échantillon de néo-titulaires volontaires.

Les entretiens se déroulent un peu plus d'un an après la prise de fonction, après la passation du questionnaire et s'effectuent soit en présentiel soit en distanciel (visio) selon les disponibilités des néo-titulaires. La modalité d'organisation des entretiens a également évolué. Il a été proposé pour les promotions FSE 2021-2022, 2022-2023 et FSD 29, 30, de privilégier les temps de regroupements des formations d'accompagnement à la prise de fonction (FAPF) et d'effectuer les entretiens en soirées (après les cours). Il a été plus facile de mobiliser les néo-titulaires.

- Une analyse des textes de cadrage des dispositifs des formations statutaires des éducateurs et des directeurs élaborés lors de la réforme en 2020 puis actualisés pour chaque promotion.

L'analyse des textes de cadrage de la formation, qui se concentre sur l'approche par compétences, la formation hybride et la formation d'accompagnement à la prise de fonction (FAPF), sera articulée aux discours des néo-titulaires sur leur expérience de la formation.

## Calendrier prévisionnel

Le recueil des données pour les trois premières promotions de néo-titulaires s'est déroulé jusqu'en janvier 2025 (soit un peu plus d'un an après la prise de fonction des promotions FSE 2022-2023 et FSD 33).

Le rapport de cette étude sera rédigé pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

# **La mise en œuvre de la procédure pénale et le rôle de l'autorité judiciaire dans la prise en charge des mineurs non accompagnés**

**Léa JARDIN**

**Université Catholique de  
Lille  
Paris Panthéon Assas**

**ENPJJ**

**2022 - 2026**

## **Présentation du projet**

La question des mineurs non accompagnés commettant des infractions pénales a progressivement émergé ces dernières années en France. Depuis 2017, elle est systématiquement abordée dans les rapports de la Mission MNA et une note du 5 septembre 2018 du ministère de la Justice a tenté de répondre aux difficultés constatées en pratique. L'entrée en vigueur du CJPM avec la nouvelle procédure de mise à l'épreuve éducative a également eu des effets sur le traitement de ces actes et de ce public. La littérature existante fait état d'un traitement différencié de ces mineurs, des difficultés d'accroche qu'ils posent, d'une orientation privilégiée vers l'audience unique et du recours plus rapide à la détention.

Pour ces raisons, et afin d'apprécier au mieux la réalité de ce traitement, la recherche menée s'est concentrée sur les conditions de mise en œuvre de la procédure pénale par l'autorité judiciaire. Elle s'interroge également sur le rôle, l'articulation des compétences des magistrats (juge des enfants et procureur de la République) et ses effets dans le traitement de ce public.

De ce point de vue, le juge des enfants est compétent à la fois en matière civile et pénale de façon à pouvoir « apprêhender de manière globale la situation d'un mineur ». Le parquet, quant à lui, joue un rôle central dans l'orientation de la procédure et dans la mise en œuvre d'une politique pénale spécifique ou non à l'égard de ce public. L'autorité judiciaire est également celle qui détermine les conditions de prise en charge du mineur par le choix d'une mesure éducative et/ou d'une sanction adaptée à la situation du mineur. Enfin, elle intervient plus généralement dans la protection de ces mineurs. Pour ces raisons, il est proposé de se concentrer sur la façon dont elle appréhende ce public.

L'objectif de cette recherche est donc non seulement d'identifier les pratiques de l'autorité judiciaire en la matière mais également de vérifier l'étendue des spécificités de leur traitement. Elle permettra également d'analyser la pertinence de ces pratiques du point de vue des droits de l'enfant.

## **Méthodologie**

Une première analyse de la littérature a été réalisée. Elle a été complétée par des entretiens semi-directifs avec des juges des enfants, des parquetiers mineurs et quelques professionnels spécialisés dans l'accompagnement de ces mineurs. Les entretiens ont été réalisés avec des magistrats de huit juridictions dans les principales métropoles de France.

Vingt-six entretiens ont été réalisés avec 28 magistrats. Sept entretiens complémentaires de professionnels de la PJJ, de la PAF et d'une association ont également été conduits. Deux journées d'observation auprès de deux STEMO ont été réalisés.

Une veille a été réalisée sur les aspects juridiques, les évolutions législatives et jurisprudentielles a été réalisée. Des lectures complémentaires en sociologie ont pu être réalisées pour affiner l'analyse.

### Calendrier prévisionnel

Septembre 2022 – août 2023 : phase exploratoire, préparation des grilles d'entretien

Septembre 2023 – Juillet 2024 : réalisation des entretiens

Septembre 2024 – Octobre 2025 : Analyse des données

Novembre 2025 – Fin février/début mars 2026 : Rédaction et finalisation du rapport

## « Carrières » déviantes et parcours de jeunes à l'épreuve du code de la justice pénale des mineurs

Hélène CHÉRONNET

ENPJJ  
Clercé université de  
Lille

2022-2026

### Présentation de la recherche

Ce projet de recherche s'intéresse à « la fabrication » de parcours de jeunes en conflit avec la loi dans un contexte de transformation de la justice pénale des mineurs. Il s'inscrit dans la suite du rapport de recherche « carrières » délinquantes et parcours de jeunes en institution »<sup>6</sup> et en lien avec un ouvrage paru en mai 2024<sup>7</sup>. Il se nourrit également des apports d'une HDR<sup>8</sup> et d'un article à paraître sous peu<sup>9</sup>.

Depuis le début des années 2000, on observe une irruption des politiques d'ordre public sur la scène de la justice pénale des mineurs qui se traduit par une production locale de la sécurité publique dans laquelle les magistrats du parquet jouent un rôle important. Que recouvre alors le référentiel de la responsabilisation du mineur ? Dans quelle mesure la catégorie condense-t-elle des logiques sociale, pénale, éducative ? Le recentrage de la justice pénale des mineurs sur la prévention de la récidive consacre, avec la promulgation du nouveau code de justice pénale

<sup>6</sup> Chéronnet, H, 2022, « Carrières » délinquantes et parcours de jeunes en institutions, rapport de recherche, ENPJJ, Ministère de la justice

<sup>7</sup> Chéronnet, H ; Fillod-Chabaud, A., Léonard, T ; Hirschelmann, A., 2024, Jeunesses en situation de délinquance, parcours, désistance, PUR

<sup>8</sup> Chéronnet, H, Parcours de vie et sortie de délinquance, mémoire de synthèse, HDR soutenue publiquement le 22 février 2024 devant un jury composé de Nadia Beddiar, Yves Cartuyvels, Astrid Hirschelmann, Philip Milburn, Pierrine Robin.

<sup>9</sup> Chéronnet, H, à paraître, « Jullian : de la stigmatisation au dessaisissement des institutions. Articuler déviance et parcours de vie pour analyser les processus de désistance, revue Jeunes et Société.

des mineurs, le modèle de la probation et invite de jeunes délinquants à prendre en charge leur propre réhabilitation.

En quoi la sociologie du parcours de vie articulée à celle de la déviance peut-elle contribuer à décrire et analyser à la fois les effets des mutations de l'action publique sur les parcours de jeunes délinquants et les changements biographiques. Dans quelles mesures, l'articulation des deux courants de la sociologie peuvent-ils enrichir une réflexion sur la désistance ? »

Ce projet vise donc à documenter des parcours de jeune à l'épreuve des dispositions du code de justice pénale des mineurs ainsi que les modalités selon lesquelles des acteurs du parcours (parquet, juges des enfants, cadres territoriaux de la PJJ, professionnels éducatifs) négocient, s'ajustent, coopèrent pour accompagner des parcours de jeunes en situation de délinquance et contribuer à leur transition vers la vie adulte. L'évolution de la justice pénale des mineurs vers un modèle probatoire, la mesure éducative judiciaire unique (MEJ) et modulable ont-ils des effets sur le soutien de parcours de sortie de délinquance et d'insertion ? Ceci en sachant que c'est relativement seuls que ces jeunes abordent l'étape cruciale de la transition vers la vie adulte, dépourvus de soutiens familiaux et ne pouvant compter que sur de très maigres réseaux de sociabilité (souvent deux personnes dont l'éducateur d'UEMO), (Chéronnet,2022).

## Méthodologie

Comme toutes les recherches en sociologie de la déviance, ce sont évidemment l'observation *in situ* et l'analyse des modalités de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et des effets sur les parcours qui présentent de l'intérêt. C'est pourquoi, ce travail n'a de sens que s'il peut être mené en réelle collaboration les terrains. Hélène Chéronnet envisage des observations participantes sur deux juridictions différentes et sur une UEMO de chacun des deux STEMO travaillant avec ces juridictions.

La recherche mobilise des méthodes qualitatives : observations au tribunal (parquet, juges des enfants), entretiens avec les différents acteurs du parcours (cadres territoriaux, directeurs de STEMO, responsables d'unités éducatives, éducateurs), entretiens approfondis avec des jeunes plutôt âgés de 16 à 21 ans et si possible avec des personnes jouant un rôle important dans leurs parcours. De ce fait, la recherche privilégie une démarche compréhensive qui se basera sur un corpus réduit. L'idée étant de ne pas s'attacher qu'à la scène judiciaire et de considérer les autres scènes du parcours de ces jeunes.

Pour une des deux juridictions, des données extraites du logiciel de CASSIOPEE ont été recueillies. Elles doivent permettre d'identifier, sur une année, les mesures éducatives, les sanctions et les peines prononcées dans le cadre du CJPM. L'approche étant de mettre en perspective les parcours analysés avec des données quantitatives.

## Calendrier prévisionnel

### Rappel des phases antérieures

**Phase exploratoire : novembre 2022 - mars 2023**

De septembre 2022 à novembre 2023 : réalisation de l'HDR avec pour garant Philip Milburn (accord et soutien de l'ENPJJ)

**Préparation de l'entrée sur les terrains :**

Avril 2023 - septembre 2023 (élaboration de stratégies d'observation, de guide d'entretien)

**Réalisation de l'enquête**

De novembre 2023 à décembre 2024. Terrain n°1

Décembre 2024 Préparation de l'entrée sur le terrain n°2

**A venir**

Septembre 2025 à juin 2026 Poursuite du terrain n°2.

Accord du procureur pour réalisation d'audiences au parquet.

Nouvelle sollicitation de la deuxième UEMO

Entretiens n°2 avec les jeunes du terrain 1

**Rédaction du rapport** : deuxième semestre 2026

**Comportements de *caregiving* des éducateurs et formation de l'alliance éducative**

Maël VIRAT

ENPJJ

2024 - 2026

**Equipe de recherche**

- **Mael VIRAT**, chercheur en psychologie à l'ENPJJ, associé au laboratoire Psitec (université de Lille)
- **Kiara TENZA**, psychologue
- **Maïwen ROGER**, psychologue

**Présentation du projet**

L'alliance entre l'adolescent et le professionnel qui l'accompagne est l'un des meilleurs prédicteurs de réussite de l'accompagnement social et éducatif (Byrd, Patterson, & Turchik, 2010 ; Moses, 2000 ; Zack, Castonguay, Boswell, McAleavey, Adelman, Kraus, & Pate, 2015 ; Zegers, Schuengel, van IJzendoorn, & Janssens, 2006). Dans le cadre d'un accompagnement éducatif, l'alliance éducative aide les jeunes à se sentir plus en sécurité sur le plan affectif (Ayotte, Lanctôt, & Tourigny, 2017).

Il est intéressant de se demander comment se forme cette alliance. Certains comportements de soutien de nature à favoriser l'alliance ont déjà été décrits, en lien avec la théorie de

l'attachement : ils peuvent être appelés des *caregiving behaviors*. On retrouve plusieurs typologies de ces *caregiving behaviors*. Suite à des travaux qualitatifs portant sur les comportements de *caregiving* rapportés par des jeunes majeurs anciennement accompagnés par des éducateurs, Virat et Dubreil (2020) ont souligné différentes catégories de comportements favorisant la construction d'un attachement sûr à l'éducateur : soutien instrumental, encouragement et valorisation, écoute et validation, disponibilité et accessibilité ou encore implication affective de la part des éducateurs.

Cette recherche vise à recenser les différents types de comportement de *caregiving* qui ont déjà été décrit puis à évaluer quels sont les comportements de *caregiving* des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse qui sont associés à la formation d'une alliance éducative.

En plus d'étudier le rôle des comportements de *caregiving* dans la formation de l'alliance, cette recherche vise aussi à évaluer la signification que les adolescents donnent à ces comportements, en évaluant s'ils sont interprétés comme le signe de l'implication affective de l'éducateur. Cette implication affective semble en effet un élément important dans le discours des jeunes (Henriksen et al., 2008; Manso et al., 2008 ; Sandu, 2019 ; Virat & Dubreil, 2020).

## Méthodologie

Étude 1: étude transversale par questionnaire à destination d'adolescents de 15-18 ans composé d'échelles de mesure portant sur les comportements de *caregiving* de l'éducateur, sur l'alliance et sur le lien affectif adolescent-éducateur. Il sera proposé à jeunes accompagnés par des professionnels de la PJJ (MO et EPE) de répondre à un questionnaire en ligne s'ils le souhaitent, sur la base du volontariat et après avoir précisé le caractère anonyme et confidentiel de la participation.

Le recrutement se fera avec l'aide de services/unités sollicités pour participer à l'étude qui pourront recruter les adolescents souhaitant volontairement participer à cette étude par questionnaire.

Comme le précise le document de recrutement, dans le cas où il serait nécessaire de solliciter l'aide des éducateurs pour recruter ces adolescents, il conviendra de ne pas aborder avec les jeunes le contenu de l'enquête et l'objet de la relation éducative mais de simplement insister sur l'opportunité de pouvoir donner librement et confidentiellement son avis sur l'accompagnement reçu.

La participation des adolescents à cette étude est volontaire. Ils sont donc libres d'accepter ou de refuser d'y participer. Ils pourront également se retirer de cette étude à n'importe quel moment, sans avoir à donner de raison et sans que cela lui nuise.

Les réponses sont totalement confidentielles et anonymes : il ne sera pas demandé de mentionner son nom, prénom, ceux de son éducateur ou encore le nom du service/unité qui réalise son accompagnement.

Les contraintes qu'implique la participation à cette étude sont liées au temps de remplissage de l'ensemble des questionnaires (d'environ 10 min).

Une lettre d'information sera remise aux potentiels participants. Le questionnaire électronique comprenant les différentes échelles de mesure sera accessible via un lien internet sécurisé remis aux participants, pouvant être ouvert sur un ordinateur, téléphone portable ou tablette. En s'appuyant sur les préconisations de la CNIL en termes d'accès aux sociétés de l'information, qui offre la possibilité aux enfants de plus de 15 ans de consentir eux-mêmes au traitement de

leurs données et en considérant qu'il s'agit ici de recueillir des données anonymes, nous ne sollicitons pas l'autorisation parentale pour les participants. En effet, le recueil des consentements parentaux en version papier (versus les consentements électroniques des mineurs sur la page de l'enquête en ligne) nuirait à l'anonymat de l'enquête.

Cette procédure a été validée lors de la soumission du protocole au comité d'éthique de l'université de Lille (avis favorable 2020-443-S87).

Étude 2 : étude qualitative par entretiens auprès d'adolescents sur les comportements de *caregiving* identifiés lors de l'étude 1.

### Calendrier prévisionnel

2024 : préparation du matériel et prise de contact avec les terrains

2025 : diffusion de l'enquête par questionnaire (étude 1)

2026 : réalisation de l'étude 2 et exploitation des résultats

## La justice restaurative/réparatrice dans ses approches plurielles en France et au Québec

Jessica FILIPPI  
Catherine ROSSI

ENPJJ et Université Laval  
Avec le soutien de : Equijustice ;  
Centre de recherches  
interdisciplinaires sur les violences  
intimes, familiales et structurelles ;  
CPCFQ.

2024 - 2026

### Présentation du projet

Ce projet s'inscrit notamment dans l'appel à projets de la Commission permanente de coopération franco-qubécoise (2024-2026). L'avènement du Code de justice pénale des mineurs en France et de la loi sur le système de justice pénale des adolescents au Québec semblent avoir pour répercussions des bouleversements d'une part dans l'administration de la justice pénale des mineurs et d'autre part dans les pratiques des professionnels de la jeunesse. En France, la justice pénale des mineurs, marquée de plus en plus par des logiques gestionnaires et de contrôle, connaît des transformations dans les décisions rendues par les professionnels du droit, l'accompagnement et le traitement des jeunes suivis par les services de la jeunesse (Sallée, 2023, Filippi, 2021)<sup>10</sup>. Parallèlement à ce mouvement, la multiplication des dispositifs juridiques en France sur la justice restaurative légitime la mise en œuvre concrète de ces dispositifs par les professionnels de la jeunesse. Le tout amène à un nouveau souffle (SERC 2020), un supplément d'âme (Griveaud, 2020), au sein des pratiques et du travail social de ces mêmes professionnels. Dernièrement encore, le 18 juillet 2023, le ministère de la Justice

<sup>10</sup>Sallée, N, (2023) Sous la réhabilitation le contrôle, la justice des mineurs au XXIe siècle, Problèmes sociaux et interventions sociales, 256 p. Filippi, J., (2021) Droit pénal des mineurs et justice restaurative, approche comparée France/Fédération Wallonie Bruxelles, Septentrion, 368 p.

français s'est engagé dans le développement de programmes de justice restaurative. Si les rapports de l'IFJR tendent à marquer le développement croissant de la justice restaurative (10-1 CPP, L 13-4 CJPM), les rapports de Citoyens et justice affirment la faible mobilisation de telles approches (L 13-4, L 112-10 et s. CJPM) sur les territoires, voire constate également la baisse de ces activités. Le dernier rapport rendu par le SERC actuellement SERV (2022<sup>11</sup>) confirme cette tendance. Au Québec, la situation est toute autre. Les pratiques de justice réparatrice, enchaînées au sein des dispositifs légaux, peuvent être considérées comme étant les plus utilisées, en nombre, en matière de justice pénale pour les adolescents, du moins si on les compare aux mesures strictement judiciaires. La Loi sur les jeunes contrevenants, entrée en vigueur en 1984, puis la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, en 2003, ont pourtant donné lieu à des inflexions dénoncées à l'époque comme plus punitives et managériales comparativement au droit canadien en vigueur précédemment (Dufresne, 2012), suivant alors la tendance au durcissement du punitif, tout comme ce que l'on retrouvait en France. Mais en pratique, ces mêmes lois ont permis l'établissement d'un programme de sanctions extrajudiciaires. Le Québec, disposant alors d'un fort réseau de promotion de la justice réparatrice, a pu voir la création d'ententes uniques entre les institutions et le réseau des Équijustice ainsi que l'Association des organismes de justice alternative du Québec, mettant les mesures de justice réparatrice et notamment la médiation au centre des pratiques (Rossi, 2015a, 2015b). Entre 2003 et 2010, jusqu'à 75% des adolescents arrêtés auront pu être référés à au moins une mesure de rechange, donc de justice réparatrice (Lafortune et coll., 2015). Aujourd'hui, cela signifie de 3000 à 5000 jeunes référés à une mesure réparatrice par année (Équijustice, 2023, 2024, 2025)<sup>12</sup>, dans une province qui ne compte pourtant qu'un huitième de la population française. Néanmoins, si la situation est bien plus avantageuse pour la justice réparatrice au Québec, elle n'est pas pour autant plus claire, plus populaire ou plus accessible au grand public. Le système de sanctions extra-judiciaires est peu connu du grand public. Et les programmes de justice réparatrice proposées aux adolescents ne s'arrêtent pas à celui-ci. Chaque année, de nombreuses mesures de renvoi sont réalisées (directement entre le policier et un organisme de justice réparatrice) et ne sont ni connues, ni mesurées. Chaque semaine, plusieurs juges proposent, alors que le jeune est judiciarisé et a subi son procès, de suspendre les audiences sur la peine en tentant une rencontre réparatrice avec la ou les victimes (Rossi et Charbonneau, 2018a et 2018b)<sup>13</sup>. Ces pratiques ne sont pas publiées, pas officialisées et pas mesurées. Les victimes ou le grand public n'ont pas réellement accès à ces informations en amont ; et étant donné le peu de cadre légal octroyé à ces pratiques, tous les citoyens du Québec ne jouissent pas d'une même situation sociologique, étant donnée la diversité interrégionale à cet égard. En France et au Québec, un état des lieux des mesures restauratives/réparatrices en matière de droit pénal des mineurs s'impose. Alors que la volonté politique s'inscrit dans un souhait de développer la justice restaurative/réparatrice dans ces deux pays/province, comment celle-ci s'incarne dans l'appareil judiciaire et le langage des administrations, de la protection et de l'aide à la jeunesse, de la justice pénale des mineurs ainsi que des services qui implémentent ces dispositifs ? Comment dialoguent la justice restaurative/réparatrice dans les différents espaces d'une administration marquée par ses propres fonctionnements et ses logiques ? Ce projet fait également suite à une démarche de

<sup>11</sup> Service d'évaluation de la recherche et du contrôle (2022), Rapport d'évaluation des expérimentations nationales de mise en œuvre de la justice restaurative à la PJJ. En ligne sur le site du ministère de la justice [https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/rapport\\_e%CC%81valuation\\_mise\\_en\\_oeuvre\\_JR\\_PJJ\\_2022.pdf](https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/rapport_e%CC%81valuation_mise_en_oeuvre_JR_PJJ_2022.pdf) (dernière consultation juillet 2025)

<sup>12</sup> Équijustice (2023, 2024, 2025), Statistiques des services. En ligne sur le site de l'organisation : [Statistiques des services d'Équijustice - Équijustice](#) (dernière consultation juillet 2025)

même nature initiée en 2015, qui avait été financée, et qui a permis des résultats excellents en ce domaine mais uniquement en justice pour adultes. Le Québec et la France jouissent d'une longue tradition d'échanges et de collaboration en justice réparatrice à cet égard (projet 65-509, financé dans le cadre de la 65ème session de la commission permanente de coopération France Québec : Regards croisés sur les approches et l'opérationnalité des dialogues entre auteurs et victimes).

### Méthodologie

Etat des lieux et analyse des législations France /Québec sur la justice des mineurs et la justice restaurative

Etat des lieux et analyse du développement de la justice restaurative en France et au Québec (lecture de rapports, statistiques IFJR, Citoyens et justice, Ministère de la justice France, Equijustice)

### Calendrier prévisionnel

**Décembre 2024**- Comité de suivi

**Avril – mai 2025** 3 réunions à distance et organisation du séminaire interne sur site (ENPJJ/Roubaix).

**Mai 2025** séminaire interne Jessica Filippi et Catherine Rossi

- Recension de la littérature scientifique
- Problématisation de la recherche
- Premiers résultats

**Juillet-Octobre 2025** exploitation des premiers résultats

**Octobre 2025 – fin 2026** réalisation du rapport

## Représentations et pratiques des éducateurs de la PJJ vis-à-vis de la question des relations entre les jeunes et la police

Thomas LEONARD

ENPJJ

2024 - 2027

### Présentation du projet

Le constat de relations conflictuelles entre la police et les jeunes est pour le moins ancien puisque l'on trouve des travaux de recherche, essentiellement nord-américains mais également français, qui abordent cette question dès les années 1960 (Susini, 1966). Dès cette époque, il apparaît bien établi que ces relations conflictuelles ne concernent pas uniformément les jeunes, mais davantage ceux d'entre eux qui sont placés dans une position socialement dominée, ceux issus des classes populaires et les immigrés exprimant davantage de méfiance voire d'hostilité à l'égard de la police. Le constat de tensions voire d'hostilité entre les policiers

et certaines fractions des jeunes les plus défavorisés sur différents aspects a été renouvelé dans l'essentiel des travaux qui se sont penchés sur le sujet (Ocqueteau, 2007 ; Marlière, 2011 ; Roché, 2023). Ces recherches ont souligné que les jeunes issus des quartiers populaires se considèrent discriminés par les services de police et de gendarmerie participant contre leur gré à un « processus de réification réciproque » (Boucher, 2011), ce sentiment d'être discriminé étant particulièrement fort chez les jeunes relevant de minorités ethno-raciales (Ezembé, 2013 ; Roux, 2017).

Les jeunes issus de ces quartiers étant sur-représentés parmi les publics accompagnés par les services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), la connaissance de cette problématique apparaît incontournable pour les éducateurs de cette institution. On pourrait alors penser que cette question des relations entre jeunes et police occupe une place centrale dans leur formation et dans leurs accompagnements, le sentiment d'injustice vis-à-vis des institutions et de la police en particulier constituant des éléments extrêmement structurants de leur expérience. Sans être le seul acteur à être perçu comme discriminant à leur égard, la police apparaît en effet aux yeux de ces jeunes comme l'incarnation de ces injustices et discriminations subies (Talpin et al., 2021). Le travail sur cette problématique avec les jeunes auteurs de délits pourrait alors apparaître comme centrale pour les professionnels de la PJJ. Un certain nombre d'éléments semblent pourtant montrer que la question des relations avec la police et ainsi que l'expérience des discriminations constituent des questions peu prises en considération.

Les questions des relations avec la police comme celles des discriminations, *a fortiori* celles qui croisent les deux aspects, semblent apparaître à bien des égards comme des « sujets sensibles » pour les travailleurs sociaux. Cette notion fait l'objet de sens divers dans les travaux des chercheurs (Garric et al., 2023). Dans le sens où entendu ici, il fait référence à des sujets faisant l'objet de débat particulièrement âpres dans la société, ceux-ci ayant pour caractéristique d'exiger une particulière prudence dans leur appréhension au risque de susciter l'indignation des uns ou des autres en fonction de leur propre positionnement sur le sujet (Castonguet-Payant, Geoffroy, 2020 : 12-13). En d'autres termes, le « sujet sensible » se caractérise par le fait qu'il soit clivant au sein de la société, que son évocation est perçue comme pouvant engendrer le conflit, ce qui a pour conséquence d'engendrer fréquemment son évitement. L'un des objectifs de cette recherche consistera alors à comprendre s'il s'agit bien pour les professionnels de « sujets sensibles » et, le cas échéant, d'en identifier les conséquences sur leurs accompagnements.

Un certain nombre de constats réalisés dans différents travaux de recherche atteste en tout cas que la question des discriminations constitue un sujet pouvant correspondre à cette définition. Une récente recherche collective montre notamment que, parmi les stratégies de résistance employées par les habitants racisés des quartiers populaires vis-à-vis des discriminations figure les tentatives d'invisibilisation de leurs stigmates (Talpin et al., 2021), ce qui peut notamment se concrétiser par des pratiques visant à éviter les prises de positions qu'ils estiment pouvant engendrer à leur égard des accusations de victimisation (Laplanche-Servigne, 2014). Sur le sujet, il n'existe pas de travaux qui portent spécifiquement sur les professionnels de la PJJ, mais d'autres recherches portant sur les travailleurs sociaux indiquent que ces derniers adoptent généralement une conception essentiellement psychologisante du racisme, lequel « est principalement envisagé du point de vue de l'hostilité qu'il renfermerait à l'encontre des minorités discriminées ». Suivant ces travaux, la forte dimension accusatoire de cette conception empêche de penser les mécanismes ordinaires de production de ces inégalités et place la focale sur les actes les plus explicitement discriminatoires reposant sur

une idéologie raciste plus ou moins explicitement affirmée, occultant de ce fait les logiques sociales à l'œuvre dans la production de discriminations (Eberhard, Guelamine, 2011).

**Les hypothèses sont présentées ci-dessous :**

H1A : La question des relations jeunes-police fait l'objet d'un évitement car perçue comme « sujet sensible »

H1B : La question des discriminations est tout particulièrement perçue comme « sujet sensible »

H2 : L'évitement de la question des relations jeunes-police renforce la défiance des jeunes p/r aux institutions

H3A : La nature et le degré de défiance vis-à-vis de la police expliquent en partie les pratiques délictuelles

H3B : La nature et le degré de défiance vis-à-vis de la police expliquent le rapport à la loi

H3C : La nature et le degré de défiance vis-à-vis de la police expliquent certaines pratiques délictuelles mais ne jouent pas sur d'autres

H3D : La manière dont est prise en considération la question des relations jeunes-police pèse sur ce rapport de défiance

H4 : la mise en place de projets sur la question des relations entre jeunes et police est conditionnée par les politiques locales impulsées par les directions territoriales et interrégionales.

### Méthodologie

Il est prévu que la récolte des données porte sur 3 ou 4 structures différentes, des entretiens semi-directifs devant être réalisés avec 4 à 8 professionnels pour chacune de ces structures. L'objectif est, d'une part, de rechercher une diversité des structures existantes, d'autre part de ne pas être dépendant d'un seul professionnel sur un terrain donné. Suivant ce choix méthodologique, le but recherché est d'objectiver la diversité des configurations existantes tout en s'appuyant sur suffisamment de discours sur chacune de ces configurations afin de comprendre au mieux à la fois la diversité des approches qui peuvent exister à sein d'une même structure ainsi que la manière dont les différents professionnels peuvent interagir entre eux. Au total, nous réaliserons entre 15 et 25 entretiens semi-directifs avec des éducateurs ou des responsables d'unités éducatives.

L'objectif de ces entretiens est d'interroger les professionnels sur la manière dont ils appréhendent la question des rapports que les jeunes entretiennent par rapport aux services de police et de gendarmerie et sur la manière dont ils prennent en considération cet aspect au cours des accompagnements. Il s'agira de comprendre comment ils se représentent la nature de ces relations ainsi que de recueillir leurs expériences concrètes relatives à ces questions, qu'il s'agisse d'observations de visu d'interactions entre jeunes et police, ou d'échanges qu'ils ont pu avoir avec les jeunes à ce propos.

Une autre partie de la recherche portera sur les relations institutionnelles de la PJJ avec les services de police et de gendarmerie. Des entretiens seront réalisés avec les directeurs de service des structures étudiées ainsi qu'avec les professionnels des directions territoriales et

interrégionales concernés par les questions partenariales avec les représentants des forces de l'ordre. 5 à 10 entretiens semi-directifs seront réalisés.

### Calendrier prévisionnel

Cette recherche s'étalera sur une période de 36 mois, débutant au mois de mars 2024 pour se terminer au mois de mars 2027. Le calendrier peut être découpé ainsi :

2024-septembre 2025 : Sélection des terrains, sollicitation des autorisations et prise de contact avec les enquêtés

Septembre 2025-juillet 2026 : recueil des données par entretiens semi-directifs

Juillet 2026-mars 2027 : Analyse des données et réalisation du rapport de recherche

### **La « fabrication » des éducateurs de la PJJ : une socialisation professionnelle par la formation statutaire à l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse**

Thibault DELFAVERO

ENPJJ

2025 - 2027

### Présentation du projet

Inscrit dans le périmètre de l'Observatoire de la formation, ce projet de recherche vise à décrire, comprendre et analyser la socialisation professionnelle des éducateurs par la formation statutaire dispensée à l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ). Etape singulière participant de l'initiation à une culture professionnelle (Becker & al., 1961), la formation désigne un moment pensé de sorte à permettre la conversion des agents par l'acquisition de compétences et de connaissances leur conférant « licence et mandat » (Hughes, 1996). Dans quelles conditions s'opère cette socialisation professionnelle par la formation s'agissant des éducateurs de la PJJ ? Comment est-elle vécue, éprouvée ? Finalement, dans quelles mesures imprime-t-elle l'identité de l'éducateur et, in fine, les représentations, les pratiques, le rapport au monde professionnel de la PJJ et à ses usagers ? Pour répondre à ces questions, une approche qualitative au plus près des parcours de formation des éducateurs stagiaires est envisagée. Empruntant aux démarches ethnographiques, l'enquête privilégiera le recours aux méthodes intensives par l'immersion prolongée au sein d'une promotion d'éducateurs (2025-2026) ; depuis l'entrée en formation initiale jusqu'à la titularisation (18 mois). En partageant les temps d'apprentissage (au site central, en pôle territorial, en stage) comme les moments plus informels, il s'agira d'apprécier le sens et les effets de l'expérience collective et individuelle de la formation statutaire sur la fabrication d'un corps en particulier

de professionnels de la PJJ. En définitive, cette recherche représente plus largement une contribution à la sociologie de la socialisation.

## Méthodologie

Trois indicateurs classiquement mobilisés et articulés pour comprendre la socialisation professionnelle sont examinés (Dubar, 2015) : l'institution socialisante (l'ENPJJ en tant que structure sociale assurant la professionnalisation des agents), les individus socialisés (les stagiaires éducateurs en tant qu'acteurs déjà construits socialement) et le moment socialisateur (le parcours de formation professionnelle à l'école en tant que processus situé qui forme voire « transforme » les individus socialisés). Pour ce faire, le protocole d'enquête d'ambition immersive – fondé sur les principes de la recherche empirique et reposant sur une posture inductive (Glaser & Strauss, 2010) – s'inscrit dans une perspective cumulative combinant trois méthodes d'investigation :

1/ En propédeutique des approches qualitatives, le questionnaire sociodémographique déployé annuellement par l'observatoire de la formation visant à profiler les professionnels à l'entrée en formation à l'ENPJJ a permis de rassembler un premier corpus de données sur la promotion d'éducateurs stagiaires étudiée. Cette enquête sert un objectif de caractérisation de la population cible à partir de laquelle il s'agit d'échantillonner selon les besoins de la recherche.

2/ L'observation (« à découvert » [Arborio, 2007]) de la formation statutaire des éducateurs de la PJJ permet de rendre compte de la socialisation professionnelle « en train de se faire » et des façons dont les stagiaires vivent, éprouvent et appréhendent le parcours formation initiale. La programmation des séquences d'observation se décline en deux volets. Le premier (enclenché en mars 2025, dès l'entrée en formation de la promotion étudiée) s'attache à examiner les apprentissages scolaires en situation dans le cadre des formations dispensées lors des rassemblements au site roubaisien (à raison de 6 rassemblements de plusieurs semaines répartis sur les 18 mois de formation) ainsi que lors des regroupements en pôle territorial de formation (à raison de 3 regroupements d'une semaine pour chacun des deux territoires retenus pour l'enquête). Un second volet examinera de façon située l'épreuve des stages intégrés aux parcours de formation. Il s'agira d'investir ponctuellement trois à quatre services et/ou établissements différents accueillant les stagiaires lors de la seconde séquence consacrée à la mise en stage des élèves. En pratique, cette dimension résolument empirique de l'enquête propose une alternance entre « observations flottantes » et « observations analytiques » (Pétonnet, 1982 ; Chapoulie, 2000).

3/ Les entretiens de recherche constituent la troisième méthode de recueil de données. Ils permettront d'accéder aux univers de sens et serviront à l'objectivation des effets de la formation sur la socialisation professionnelle des stagiaires éducateurs. Trois séries d'entretiens sont programmées et prennent la forme d'un suivi d'une cohorte. La première série (enclenchée à l'été 2025) interroge les enquêtés sélectionnés ( $N = 16$ ) par le biais de la méthode de l'entretien biographique (Demazière & Dubar, 1997). Il est question de retracer les trajectoires sociales des stagiaires de sorte à intégrer à l'analyse le caractère tramé et continu de la socialisation (Darmon, 2016) ; sans réduire cette « fabrication des éducateurs de la PJJ » aux seuls apprentissages scolaires et (pré)professionnels mais en considérant ce processus comme étant aussi traversé par une diversité d'influences extérieures et antérieures à la formation. La deuxième et la troisième séries d'entretiens permettront le recueil de discours expérientiels à différents moments du parcours de formation. Combinés aux observations in situ et mis en perspective avec les récits biographiques, ces entretiens auront pour objectif de

déceler les transformations et/ou les renforcements dispositionnels (Baszanger, 1981 ; Eymeri, 2001 ; Zolesio, 2012 ; Darmon, 2013) – ainsi que les résistances – induits par l'épreuve de la formation statutaire des éducateurs.

### Calendrier prévisionnel

La recherche a commencé en mars 2025 (début de l'enquête de terrain) et se terminera au dernier semestre de l'année 2027 (restitution des résultats). Le calendrier prévisionnel est organisé comme suit :

- **Mars 2025 (rassemblement de rentrée des stagiaires de la FSE 25-26)** : passation des questionnaires sociodémographiques et analyses quantitatives pour l'observatoire de la formation, début de l'enquête de terrain.
- **Mars 2025 à août 2026 (phase de récolte des matériaux)** : immersion pendant les 18 mois de formation statutaire de la promotion 2025-2026 de stagiaires éducateurs, déploiement de la méthodologie d'enquête qualitative (observations en site central + 1 PTF + temps informels) + programmation des séquences d'entretiens (à l'été 2025 puis après le premier stage en fin d'année 2025, début d'année 2026, puis au moment de la titularisation entre juillet et septembre 2026) ; problématisation progressive au grès des données de terrain.
- **Eté 2025 à janvier 2027 (phase d'analyse des matériaux)** : analyse et production des résultats par étapes, selon les orientations prises par la recherche et les hypothèses émergentes ; stabilisation de la problématisation sociologique.

**Eté 2026 à fin d'année 2027 (phase de valorisation des résultats et d'écriture)** : communication(s) possibles dans les sociétés savantes et/ou civiles ; proposition(s) d'article dans des revues scientifiques et/ou professionnelles ; possible restitution du rapport de recherche au conseil scientifique de la DPJJ pour clôturer le projet (novembre 2027).

### La gestion des situations problématiques par les directeurs et directrices d'unité éducative en établissement de PJJ

Caroline PROTAIS

ENPJJ

2025 - 2028

### Présentation du projet

La littérature sociologique sur l'évolution du champ de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) montre que les politiques publiques à destination des mineurs sous-main de justice et la philosophie pénale qui les sous-tendent ont évolué depuis l'ordonnance de 1945. D'un paradigme éducatif prônant la prise en charge en milieu ouvert appuyée sur une lecture sociologique et psychologique des problèmes de délinquance, les années 1990 témoignent du

retour des tendances punitives et plus sécuritaires<sup>14</sup>. Une théorie éducative prônant la responsabilisation/ culpabilisation<sup>15</sup> du jeune, caractéristique du modèle de « l'éducation sous contrainte »<sup>16</sup> devient alors dominante.

La littérature montre que cette tension historique entre l'éducatif et le punitif se retrouve au cœur des pratiques professionnelles des éducateurs de PJJ. D'un point de vue général, elles se caractérisent par l'intégration des principes de responsabilisation et de culpabilisation<sup>17</sup> au cœur d'un nouvel *éthos*<sup>18</sup>. Loin d'être homogène, le métier n'en reste pas moins traversé par des tensions pratiques et morales. La gestion des temporalités, entre l'urgence et la construction de suivis longs, notamment en milieu ouvert<sup>19</sup>, le coût émotionnel important de l'activité<sup>20</sup> constituent deux difficultés particulièrement soulignées. Enfin, les éducateurs de la PJJ sont soumis à des écarts de perspectives<sup>21</sup>, voire des enjeux de pouvoir avec les professionnels d'identité différente avec lesquels ils travaillent (psychologues, personnels de l'éducation nationale, parfois surveillants...)<sup>22</sup>.

Dans ce contexte, qu'en est-il de l'activité des cadres, directeurs et responsables d'unité éducative (RUE) ? Ils sont en effet en charge de faire appliquer un projet de service en lien avec des orientations de politiques publiques, d'apporter des réponses aux situations problématiques, d'organiser la pluridisciplinarité et sont en première ligne (notamment les RUE) dans les relations avec le juge...

La littérature sur les cadres de l'éducation spécialisée témoigne de l'infiltration de la logique du « new public management » dans l'activité<sup>23</sup>. Le travail des directeurs de structure serait ainsi passé d'un *éthos* inscrit dans le prolongement des métiers du social à celui de manager imprégné d'une logique gestionnaire, évaluative et connexioniste, pour partie déconnectée de l'activité éducative. A l'inverse, les responsables d'unités évoluent dans un système d'injonctions potentiellement contradictoires : celles des directeurs en prise avec les

---

<sup>14</sup> Bailleau F., 2008, L'exceptionnalité française. Les raisons et les conditions de la disparition programmée de l'ordonnance pénale du 2 février 1945, *Droit et Société*, 69-70, pp. 399-438 ; Mucchielli L., 2005, Les « centres éducatifs fermés » : rupture ou continuité dans le traitement des mineurs délinquants, *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, 7, 113-146.

<sup>15</sup> Sallée N., 2015, Eduquer sous contrainte, *les cahiers dynamiques*, 64, pp. 55-65 ; Falchun T., Robène N., Terret, T., 2016, *L'habitus professionnel* spécifique aux éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, *Déviance et société*, vol. 40, n° 1, pp. 101-129.

<sup>16</sup> Sallée N., *op.cit.*

<sup>17</sup> Roux S., 2012, La discipline des sentiments. Responsabilisation et culpabilisation dans la justice des mineurs, *Revue française de sociologie*, 53, 4, 719-742.

<sup>18</sup> Sallée N., 2014, Les mineurs délinquants sous éducation contrainte. Responsabilisation, discipline et retour de l'utopie républicaine dans la justice française des mineurs, *Déviance et société*, 38, 1, 77-101 ; Falchun et al., *op.cit.*

<sup>19</sup> Cheronnet H., 2022, "Carrières" délinquantes et parcours de jeunes en institutions, *rapport de recherche*, ENPJJ.

<sup>20</sup> Aballea F., 1996, Crise du travail social, malaise des travailleurs sociaux, *Recherches et prévisions*. [[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/caf\\_114990\\_1996\\_num\\_44\\_1\\_1734DOI](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/caf_114990_1996_num_44_1_1734DOI) : 10.3406/caf.1996.1734] ; Lamour M., Gabel M., 2011, *Enfants en danger, professionnels en souffrance*, Érès, 293 p. ; Virat M., Lenzi C., La place des émotions dans le travail socio-éducatif, *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°20, 2018.

<sup>21</sup> Farcy Callon L., 2016, Les variations des pratiques au sein de la Protection judiciaire de la jeunesse, *Chroniques du Travail*, halshs-02983096

<sup>22</sup> Chantraine G., Sallée N., 2013, « Éduquer et punir ». Travail éducatif, sécurité et discipline en établissement pénitentiaire pour mineurs, *Revue française de sociologie*, 54, 3, 437-464 ; Chéronnet H. et al., *op.cit.*

<sup>23</sup> Chéronnet H., 2006, *Statut de cadre et culture de métier : la structuration des fonctions d'encadrement dans le secteur de l'éducation spécialisée*, Paris, L'Harmattan, 419p. ; Heichette S., 2023, *Les cadres du secteur social et médico-social. Quand le managérialisme instrumentalise l'encadrement*, Rennes, PUR, 292 p.

orientations de politiques publiques et celles de l'équipe en contact avec les jeunes, plaçant l'intérêt de l'enfant au sommet de leur hiérarchie de valeurs<sup>24</sup>.

Si ces transformations sont essentielles pour comprendre le travail des cadres, leurs pratiques quotidiennes ont peu été investiguées sous l'angle de la socio-anthropologie. L'objectif de ce projet entend les décrire ainsi que les ressorts moraux qui les sous-tendent dans différents lieux de placement (UEAJ, UEHC, CER, CEF), dans le secteur associatif ou public. Cette recherche se veut centrée sur la gestion des cas problématiques. Ces situations de travail viennent remettre en cause le fonctionnement habituel de l'institution, et réinterroger, les ressorts de l'action. Elles prennent ainsi le rôle de révélateurs : des modes d'organisation du travail et de leur efficience, des principes à l'origine des prises en charge... Elles permettent également d'observer ce qui vient travailler les pratiques sur le long court : ce qui divise, « fait tension », permet d'expliquer une variabilité et/ou une évolution dans le travail.

Deux axes de problématisation pourront être particulièrement investis :

### **1) Le travail relationnel des cadres**

Au sein des établissements PJJ, les équipes d'encadrement réalisent un « travail relationnel », à destination des publics accompagnés, et principalement des personnels. Lise Demailly<sup>25</sup> définit 12 registres d'action relationnelle (l' « éducatif », le « management », le « hiérarchique et le bureaucratique », le « sécuritaire, punitif », etc.). Il s'agira de questionner celui qui caractérise le travail des directions et des RUE, en se demandant, si certains sont plus caractéristiques de certaines situations de travail.

### **2) Le travail émotionnel**

La question de la gestion des émotions difficiles doit être abordée dans au moins deux directions principales : le travail sur les émotions réalisé par les cadres à destination des professionnels encadrés ; le travail qu'ils réalisent sur les leurs propres.

Le « travail émotionnel »<sup>26</sup> réalisé à destination des personnels de la PJJ est inscrit dans un enjeu de préservation des équipes. Il s'agira plus concrètement de porter attention aux actions concrètes mises en place pour alléger la détresse morale des agents (et engager une réflexion sur l'opérationnalité de ces dispositifs), mais aussi sur le travail de gestion des émotions réalisé au décours de l'activité : lors d'un débrief ou un entretien plus formel avec un professionnel.

Un autre axe de réflexion concerne les émotions propres des directions et RUE et leur modalité de gestion. L'hypothèse de l'existence d'une règle de neutralité émotionnelle caractéristique de ces métiers<sup>27</sup> sera à examiner. L'hypothèse d'un sentiment de solitude reste cependant à questionner. Il s'agira alors d'étudier les leviers et accompagnements/ soutiens dont ils disposent pour l'atténuer (échanges entre pairs, groupes d'analyse de pratiques, etc.).

---

<sup>24</sup> Delaloy M., Fondriat M., 2016, Une interprétation des questionnements récurrents de l'encadrement intermédiaire de l'action sociale, *Forum*, vol.1, n°147, pp.33-47 ; Heichette S., op. cit.

<sup>25</sup> Demailly L., 2008, *Politiques de la relation. Approche sociologique des métiers et activités professionnelles relationnelles*. Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 374 p.

<sup>26</sup> Hochschild A., 2003, Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale. *Travailler* 9(1), 19-49 [<https://doi.org/10.3917/trav.009.0019>].

<sup>27</sup> Jeantet A., 2019, Socialisation émotionnelle et travail éducatif, *Diversité*, n°195. Les émotions à l'école. pp. 29-35.

## Méthodologie

La méthodologie proposée combine l'observation ethnographique des équipes encadrantes dans des établissements de placement et des entretiens avec ce type de professionnels.

L'observation ethnographique permet de décrire les pratiques et de préparer les entretiens. Elle précède ces derniers. Elle consiste en un suivi du travail quotidien des directions et RUE, dans la diversité des interventions conduites. L'observation a pour vocation de rendre compte de l'activité routinière/ situations qui ne remettent pas en cause le fonctionnement courant de l'institution, et les situations de « crise ».

Si la définition des « situations problématiques » constituera un des objectifs de l'enquête, plusieurs sont d'ores-et-déjà pressenties :

- violences
- introduction de drogues, consommations à l'intérieur des établissements et gestion des problématiques addictives
- problèmes de santé mentale
- prostitution

Ces situations permettront d'étudier les réponses apportées aux jeunes tout autant qu'aux équipes, dont les pratiques sont parfois remises en cause.

Les entretiens seront organisés autour de 4 axes :

- 1) la description des trajectoires professionnelles des cadres observés : modalités d'entrée dans le métier, motivations, parcours académique et professionnel antérieur ;
- 2) la description des politiques de recrutement et du travail de ressources humaines pour comprendre l'activité de management ;
- 3) le retour sur la gestion des situations problématiques observées pour comprendre les ressorts de l'action ;
- 4) Le rapport qu'ils ont aux émotions des jeunes, des personnels encadrés ainsi qu'aux leurs propres et les modalités de gestion qu'ils mettent en place.

Les entretiens réalisés avec les cadres des structures investiguées seront complétés par des entretiens avec des cadres d'autres structures pour pouvoir questionner la représentativité des résultats issus de l'observation.

## Calendrier prévisionnel

- **Octobre-décembre 2025** : Travail exploratoire dans 2 structures de PJJ.
- **Janvier 2026-Juillet 2027** : Investigations dans 4 établissements de PJJ (UEAJ, UEHC, CER, CEF) + entretiens ( $n \approx 30$ ).
- **Juillet-décembre 2027** : Exploitation des résultats.
- **Janvier-septembre 2028** : Rédaction du rapport de recherche.

## PARTIE IV : LES APPELS À PROJETS

Quatre appels à projets (AAP) ont été lancés sur les thématiques priorisées par le conseil scientifique en 2024 : « Handicap et suivi pénal des mineurs », « La relation éducative à la PJJ », « Sens du travail et engagement des professionnels à la PJJ » et « L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants à Marseille ». Les textes des AAP se trouvent en annexes.

### AAP1 « Handicap et suivi pénal des mineurs »

#### Présentation

Plusieurs études indiquent que la prévalence des différentes formes de handicap est particulièrement élevée parmi les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse. Or, le handicap peut avoir de multiples conséquences : il peut favoriser l'entrée dans la délinquance, il a tendance à compliquer l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes et peut également impacter leur suivi pénal.

Le handicap pose donc d'importants enjeux pour la prise en charge éducative, à ce stade peu étudiés par la littérature. La recherche que soutiendra la DPJJ pourra porter sur la question du repérage du handicap par les professionnels de la PJJ, sur l'articulation des différentes institutions qui prennent en charge les mineurs en situation de handicap suivis au pénal, sur les enjeux et difficultés que pose une telle prise en charge, sur la question de la mise au travail de la responsabilité pénale dans le cas des mineurs présentant des handicaps psychiques ou encore sur l'impact du handicap sur les décisions judiciaires et sur la prise en charge éducative.

#### Budget

80 000€

#### Candidatures éligibles

	Titre	Structure	Responsable scientifique
1	<i>Pratiques professionnelles de repérage du handicap au sein des parcours croisés de la justice des mineurs et de la protection de l'enfance</i>	HC ECRAC	Lucile OTTOLINI
2	<i>Parcours et suivi pénal de mineurs reconnus en situation de handicap : processus de catégorisation, dynamique de genre et dispositifs d'accompagnement"</i>	Université Paris-Cité (CERLIS)	Stéphanie RUBI
3	<i>De la prise de conscience à la prise en considération des situations de handicap dans l'accompagnement des jeunes suivis au pénal. Parcours, enjeux et leviers</i>	CREAI PACA et Corse	Halasa KATARZYNA
4	<i>La prise en charge pénale des mineurs face aux enjeux complexes de la reconnaissance du handicap. Recherche-action partenariale au prisme d'une approche interterritoriale, hexagonale et ultramarine</i>	Ocellia Santé-Social	Sandrine AMARE

## **Comité de sélection et de suivi**

- Virginie JADIN, rédactrice, SEREV
- Siham KHOUDHRIA, médecin de santé publique, Pôle Santé
- Aurélia MILLET, rédactrice, Bureau des méthodes et de l'action éducative
- Laura NATIEZ, chargée de recherche, SEREV
- Nicolas OPPENCHAIM, maître de conférences en sociologie, Université de Tours (membre du conseil scientifique)
- Eric PIRIOU, directeur du Centre de Preuves Société Inclusive (CPSI), psychologue
- Alice SIMON, responsable du pôle recherche (SEREV)
- Isabelle TOUZANI, cheffe du pôle santé
- Cyprien VANHUYSE, chargé de projet, SEREV

## **Equipes auditionnées**

Equipe n°2 et n°4

## **Projet retenu**

Equipe n°2

## **Résumé**

Ce projet de recherche comparatif entend documenter et analyser les processus de catégorisation des mineurs en parcours de judiciarisation, diagnostiqués pour des troubles psychiques, dans trois territoires : l'Île-de-France (dont deux départements contrastés : la Seine-Saint-Denis, avec Bobigny et Aubervilliers, et les Hauts-de-Seine, avec la ville de Clamart) et la Guyane. Il s'appuie sur une enquête qualitative afin de comprendre ces parcours et d'identifier à quel moment et comment la catégorie de handicap est mobilisée. Ce projet s'inscrit à la croisée de l'axe 1 « Handicap et parcours de délinquance » et de l'axe 2 « Repérage et accompagnement vers la reconnaissance du handicap : le rôle des professionnels de la PJJ » de l'appel à projet. Les objectifs principaux de cette étude sont les suivants :

- Produire un état des lieux des processus de catégorisation des mineurs en situation de judiciarisation et présentant des troubles psychiques, en analysant la manière dont la catégorie de handicap intervient dans leurs parcours sur différents territoires (Île-de-France, Guyane).
- Proposer l'apport de connaissances nouvelles sur les mécanismes de judiciarisation des mineurs présentant des troubles psychiques, en analysant les processus de catégorisation et les usages de la notion de handicap selon le genre, l'âge et les milieux (ouvert ou fermé).
- Mieux comprendre la prise en charge institutionnelle, en analysant les relations entre les différentes institutions et les acteurs intervenant dans les parcours des jeunes (professionnelles et familles), les enjeux de qualification des situations, ainsi que les formes de circulation et de partage de l'information entre elles.
- Identifier le maillage institutionnel et associatif liés à la prise en charge des mineurs en parcours de judiciarisation et présentant des troubles psychiques.
- Identifier et documenter la spécificité de chaque territoire et les politiques publiques locales.
- Favoriser une compréhension approfondie du phénomène de catégorisation et mettre à profit les résultats de la recherche dans l'offre de formation de l'Insei à destination de la PJJ.

Le projet s'organise autour de deux axes : Le premier porte sur la construction des parcours des jeunes, en mobilisant différents points de vue : celui des professionnels issus de diverses institutions impliquées dans ce parcours - comme le secteur médico-social (notamment les ITEP), l'Aide sociale à l'enfance (ASE), des professionnels de la PJJ ou encore des associations partenaires de la PJJ, mais également celui des jeunes eux-mêmes et de leurs parents.

Il s'agira d'identifier les différentes séquences, les qualifications et les hiérarchisations des évènements et problèmes perçus. Cet axe s'intéressera aux acteurs impliqués et dispositifs mobilisés dans le parcours des jeunes, à la circulation de l'information entre eux, et à ce que cette circulation révèle la mise en œuvre et la complexité de l'histoire de ces accompagnements.

Le second axe s'intéresse à l'émergence de la catégorie de handicap au sein du parcours des jeunes : à quel moment cette catégorie est-elle mobilisée ? Il s'agit de comprendre comment, dans un parcours de délinquance, un comportement en vient à être perçu comme pathologique et faire l'objet d'une reconnaissance de handicap. Cet axe vise à éclairer les dynamiques à travers lesquelles un trouble d'abord indicible ou pas, devient progressivement visible et qualifié comme tel.

## **AAP2 « La relation éducative à la PJJ »**

### **Présentation**

Le rôle des professionnels de la PJJ se situe à la frontière entre le social et le pénal : si le fondement légal de leur intervention est l'application de décisions de justice, leur action auprès des jeunes est avant tout de nature éducative. Il s'agit en effet d'accompagner les jeunes vers la désistance et vers l'insertion sociale et professionnelle. Cette ambivalence du rôle des professionnels de la PJJ, entre accompagnement social et contrôle, impacte la relation qu'ils nouent avec les jeunes.

Cet appel à projets vise à produire des éléments de connaissance et d'analyse sur cette relation éducative particulière, notamment dans le contexte du suivi en milieu ouvert. Comment les professionnels parviennent-ils à susciter l'adhésion des jeunes ? Une relation éducative est-elle possible en l'absence d'adhésion ? Il s'agira d'interroger la notion de relation éducative et d'analyser la façon dont elle se matérialise en fonction des services, mais aussi en fonction des caractéristiques sociodémographiques des éducateurs et des situations sociales et judiciaires des jeunes.

Les analyses pourront notamment porter sur l'accompagnement vers le soin : quel est l'impact de la contrainte sur la prise en charge médicale ou psychologique ? Les propositions pourront également étudier les transformations de la relation éducative, à l'aune du code de la justice pénale des mineurs, des évolutions de l'institution ou encore de la numérisation progressive des pratiques.

### **Budget**

70 000€

## Candidatures éligibles

	Titre	Structure	Responsable scientifique
1	<i>La relation éducative en milieu ouvert</i>	CESI-LINEACT (UR 7527)	David MAHUT
2	<i>Négocier sous contrainte. Dynamiques interactionnelles et accompagnement vers le soin à la PJJ</i>	CERPOP	Pierre-André DELPLA
3	<i>Soutien à la relation éducative auprès des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel : Vers un outil de liaison pour guider l'action éducative et faciliter le recours aux CRIAJS ?</i>	Université Sorbonne Paris Nord (UTRPP)	Barbara SMANIOTTO

## Comité de sélection et de suivi

- Karine FOFOU-CRECHE, rédactrice, SEREV
- Elodie GOTZORG-ALESSANDRI, rédactrice, Bureau des méthodes et de l'action éducative
- Laura NATIEZ, chargée de recherche, SEREV
- Caroline SIFFREIN-BLANC, professeure des universités, Aix-Marseille Université
- Alice SIMON, responsable du pôle recherche (SEREV)
- Cyprien VANHUYSE, chargé de projet, SEREV

## Equipes auditionnées

Projet n°1, n°2 et n°3

## Projet retenu

Le projet n°3 est retenu. Toutefois, ce projet portant sur un public minoritaire et spécifique (les mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel), le comité de sélection souhaite que cet appel à projets soit republié en 2026.

## Résumé

L'évaluation des besoins d'accompagnement des mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel (MAICS) et leur mise en œuvre sont complexes ; de par la nature sexuelle des actes en question, la violence ainsi exprimée dans son rapport à l'autre et à l'institution. En effet, la sexualité, plus encore lorsqu'elle s'exprime sur un mode transgressif et violent, reste difficile à aborder et à traiter tant par les professionnels, qu'au niveau des équipes, qu'au sein du fonctionnement institutionnel global. Si ces difficultés sont bien repérées, elles entravent la mobilisation des ressources internes et/ou le recours aux institutions partenaires, dont les Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAJS). Ces derniers sont parfois sollicités en dissonance par rapport à leurs missions : demande de soins effectifs là où ils proposent du soutien et un appui clinique dont les visées sont de démêler et réfléchir à ce qui fait problème, tout en renforçant le rôle de chacun dans ses fonctions et périmètres d'action auprès de ces jeunes dans un souci de complémentarité et de

pluridisciplinarité entre l'accompagnement éducatif, le « module santé » et les soins pédopsychiatriques dans un contexte pénal.

Le projet que nous proposons a pour objectif d'**améliorer la prise en charge** des MAICS et, dans cet optique, d'**analyser les freins** qu'il peut y avoir chez certains professionnels eu égard à leurs représentations, à leur formation, aux dynamiques institutionnelles et partenariales de leur territoire.

Ce projet de recherche vise :

- A mieux comprendre les difficultés rencontrées dans la relation éducative auprès MAICS, y compris dans à l'aune de la dynamique institutionnelle ;
- A identifier les ressources internes (« outils trouvés-créés » par les éducateurs et les équipes) et les ressources externes (partenaires), mobilisées, mobilisables ;
- A formaliser les besoins et les attentes en termes de soutien à l'accompagnement de ce public – à partir des représentations des professionnels de la PJJ sur les missions des partenaires (CRIAVS en particulier) ;
- Enfin, il s'agira d'envisager si un *outil de liaison* s'avérerait utile en pratique afin de soutenir l'action éducative et faciliter le recours aux partenaires, en particulier les CRIAVS.

La méthodologie de l'étude est mixte : quantitative et qualitative. Elle repose sur une enquête (par questionnaire) en direction des éducateurs d'UEMO d'une part (approche quantitative), et sur une étude qualitative approfondie menée dans trois régions ciblées (6 UEMO, soit deux UEMO / territoire), d'autre part. Dans ce cadre, des entretiens individuels semi-directifs sont menés auprès d'éducateurs volontaires de ces services ( $N = 30$ ). Par ailleurs, des temps d'échanges en groupe avec ensemble de l'équipe sont effectués sur ces 6 UEMO : il s'agit d'une observation ethnographique des réunions pluridisciplinaires consacrées à l'étude des situations des mineurs suivis par ces unités (3 temps d'observation sur chacun des 6 UEMO cibles) et de l'organisation de focus groupes spécifiquement centrés sur la présentation et l'analyse d'une situation d'un MAICS (mêmes modalités). Ces recueils sur les terrains ciblés sont réalisés en binôme, composé d'un sociologue recruté pour l'étude et d'un professionnel (psychologue, psychiatre ou infirmier) exerçant sur un des CRIAVS (autre que le territoire investigué).

Cette double approche (individuelle / groupale) vise à analyser les obstacles et les ressources à la relation éducative, ainsi que les dynamiques institutionnelles dans la prise en charge des mineurs en général et des MAICS en particulier. Les enjeux sont ainsi de mieux comprendre comment les MAICS sont accompagnés par les éducateurs et dans les services ; quelles représentations ont les éducateurs de la PJJ quant à leur rôle dans le parcours de ces adolescents, au regard des autres professionnels de l'équipe et des institutions partenaires, en particulier les CRIAVS. L'analyse croisée de ces niveaux d'investigation permettra d'évaluer la pertinence d'un *outil de liaison* et d'envisager sa formalisation. Le cas échéant, cette étude constituera la première étape d'un processus de construction et de validation de cet outil.

## AAP3 « Sens du travail et engagement des professionnels à la PJJ »

### Présentation

Le travail social s'est historiquement construit au XIX<sup>e</sup> siècle à partir de valeurs dites humanistes et de justice sociale. Les travaux de recherche qui se sont intéressés aux professionnels du travail social de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle ont montré les liens entre

logique vocationnelle, logique d'engagement et logiques professionnelles dans les trajectoires des travailleurs sociaux. Cependant, depuis quelques années, le sens du travail est questionné dans l'ensemble des sociétés occidentales, phénomène auquel le travail social n'échappe pas. Des chiffres provenant des institutions de formations pointent notamment un déficit de candidats dans les filières préparant aux métiers du travail social, à l'instar de celles préparant aux métiers de l'enseignement. Ce constat, qui concerne les métiers de la protection judiciaire de la jeunesse, soulève une série de questionnements sur l'attractivité du secteur social en général.

De nouvelles recherches permettraient ainsi de comprendre en quoi les orientations en matière de politiques sociales, les mutations du champ du travail social et les conditions concrètes d'exercice du métier affectent (ou non) les vocations. Elles permettraient d'analyser les ressorts de l'engagement chez les professionnels de la PJJ et ses évolutions au cours de la carrière, de quantifier et de comprendre les logiques de désengagement chez ceux qui quittent l'institution mais aussi d'analyser les recompositions des identités professionnelles au regard notamment de la diversification des statuts des professionnels et de l'arrivée de nouvelles générations au sein de l'institution.

#### **Budget**

70 000€

#### **Candidatures éligibles**

	Titre	Structure	Responsable scientifique
1	<i>Orientation vers le travail éducatif à la PJJ et départ de la PJJ : comprendre ces choix</i>	Université de Lille (PSITEC)	Massil BENBOURICHE
2	<i>Rapport au métier, conditions de travail, engagement des acteurs - PJJ</i>	Université Bourgogne Europe (IREDU)	Cathy PERRET
3	<i>Sens du travail et engagement à la PJJ</i>	Université Paris Nanterre (LAPPS)	Caroline ARNOUX-NICOLAS
4	<i>Comprendre les recompositions identitaires et les ressorts sociologiques du désengagement professionnel à la PJJ</i>	AFERTES	Emilie DEFACQUES-CROUTEILLE
5	<i>Travailler à la PJJ aujourd'hui : entre vocation, tensions, et recomposition de l'engagement</i>	Conseils et Études sur les Mutations Sociales	Tanguy MOUSSERION

#### **Comité de sélection et de suivi**

- Cyrille BURNEL, rédactrice, SEREV
- Perrine CHAILLOUX, rédactrice, bureau des méthodes et de l'action éducative
- Laura NATTIEZ, chargée de recherche, SEREV
- Alice SIMON, responsable du pôle recherche, SEREV
- Christophe TETEVIDE, chargé de mission attractivité et dossiers transverses, SDRHRS

- Emmanuelle YVERT, chargée de recherche, SEREV

### **Equipes auditionnées**

Equipe n°1 et n°4

### **Projet retenu**

Projet n°1

### **Résumé**

Le travail social, notamment à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), traverse une crise d'attractivité marquée par des difficultés de recrutement et un turnover élevé. Cette recherche interroge les raisons du désintérêt des jeunes pour les métiers éducatifs à la PJJ, ainsi que les facteurs poussant les professionnels en poste à vouloir quitter leur emploi. Le cadre théorique mobilisé est la théorie du comportement planifié (TCP) (Ajzen, 1991), permettant d'analyser l'intention d'agir à partir de l'attitude, la norme subjective et le contrôle comportemental perçu, ainsi que des croyances sous-jacentes.

Le projet a deux volets :

- Volet 1 : Identifier les freins et leviers à l'orientation vers la PJJ chez les jeunes.
- Volet 2 : Identifier les incitateurs et freins à l'intention de quitter la PJJ chez les professionnels.

La méthodologie repose sur une approche mixte en deux phases.

- Phase exploratoire qualitative : questionnaires ouverts exploratoires avec lycéens/étudiants (volet 1) et professionnels de la PJJ (volet 2) pour identifier les croyances sous-jacentes aux intentions.
- Phase quantitative : diffusion de questionnaires fondés sur les croyances identifiées auprès de deux échantillons (étudiants et professionnels).

Le projet comble un vide scientifique sur les motivations à entrer ou quitter un secteur spécifique du travail social : le travail éducatif en contexte judiciaire. Il permet ainsi d'identifier des cibles pour améliorer l'attractivité du secteur, qu'il s'agisse de recrutement ou de rétention.

## **AAP4 « L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants à Marseille »**

### **Présentation**

Si le trafic de stupéfiants concerne de nombreux territoires français, la ville de Marseille représente un contexte particulier : les données de la PJJ indiquent que sur l'ensemble des mesures judiciaires de la direction territoriale des Bouches-du-Rhône, plus de la moitié (55 %) concernent des infractions liées au trafic de stupéfiants, soit plus du double de la moyenne nationale (23 %). L'activité de certaines unités de milieu ouvert concerne quasi exclusivement le suivi de jeunes impliqués dans le trafic. Dans le cadre de leurs missions, les équipes éducatives qui sont directement confrontées aux réseaux qui recrutent les jeunes disposent de

peu de leviers pour lutter contre ce phénomène et pour aider les jeunes suivis à sortir de leur emprise.

Ce projet vise deux objectifs principaux :

1/ actualiser les connaissances sur les mineurs impliqués dans les réseaux du narcotrafic et de la criminalité organisée à Marseille ;

2/ analyser les pratiques professionnelles existantes et faire émerger des pistes pour adapter la prévention et la prise en charge des mineurs impliqués dans le trafic.

#### Budget

200 000€

#### Candidatures éligibles

	Titre	Structure	Responsable scientifique
1	<i>Mineurs engagés dans les trafics : trajectoires, évolution et stratégies des professionnels</i>	Association Réseaux 13	Claire DUPORT
2	<i>L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants à Marseille</i>	CIRCEFT-ESCOL	Séverine KAKPO Marwan MOHAMMED

#### Comité de sélection et de suivi

- Marie CAPDEVILA, rédactrice, SEREV
- Karima ESSEKI, chargée de mission, Plan d'actions pour la prévention et la lutte contre l'ancrage des mineurs dans le trafic de drogues
- Laura NATIEZ, chargée de recherche, SEREV
- Pierre PIBAROT, Directeur territorial, Direction territoriale des Bouches-du-Rhône
- Alice SIMON, responsable du pôle recherche (SEREV)
- Aurore VANDENDRIESSCHE, Chargée de mission Justice à la MILDECA
- David WEINBERGER, Chargée de mission Recherche à la MILDECA
- Emmanuelle YVERT, chargée de recherche, SEREV

#### Equipes auditionnées

Equipe n°1 et n°2

#### Projet retenu

Projet n°2

#### Résumé

Cette recherche s'inscrit dans le cadre du volet 1 de l'appel à projets lancé par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), portant sur l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants à Marseille. Elle vise à analyser en profondeur les formes d'engagement des mineurs dans cette économie illégale, dans un contexte marqué par une intensification des violences et une forte attente des professionnels en matière de compréhension et d'appui à l'action.

Elle mobilisera des approches à la fois quantitatives et qualitatives pour répondre à cinq objectifs : (1) restituer la socio-histoire du trafic à Marseille et la place qu'y occupent les mineurs ; (2) identifier les profils des jeunes concernés, décrire les modalités de leur implication et analyser les logiques de leur entrée dans le trafic ; (3) explorer leur expérience concrète du trafic ; (4) étudier les trajectoires spécifiques des mineurs auteurs de violences graves en lien avec le trafic ; (5) documenter le devenir des jeunes après leur suivi institutionnel.

Le protocole méthodologique s'appuiera sur l'analyse de dossiers judiciaires, la réalisation d'environ 80 entretiens semi-directifs, ainsi que deux volets exploratoires : des cartographies sensibles et une analyse de corpus numériques. Un cadre éthique renforcé garantira la protection des mineurs rencontrés et la sécurité de l'ensemble des acteurs impliqués.

L'enquête s'articulera à un programme de recherche en cours sur la criminalité organisée à Marseille, dirigé par Marwan Mohammed, afin d'enrichir l'analyse des dynamiques locales du trafic et de croiser les trajectoires adultes et mineures. D'une durée de 24 mois à compter d'octobre 2025, elle donnera lieu à un rapport final, à des publications scientifiques, ainsi qu'à des restitutions à destination des professionnels. Des formats de valorisation complémentaires pourront être envisagés, en fonction des besoins qui seront exprimés par les services de la DPJJ.

## PARTIE V : THÈSES REALISÉES PAR DES AGENTS DE LA PJJ

*La circulaire du 20 novembre 2013 relative à la mise en œuvre d'un dispositif de soutien et de valorisation des activités de recherche des agents publics exerçant leurs fonctions au sein des établissements et services relevant du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse permet aux agents de la PJJ souhaitant réaliser des travaux de recherche de bénéficier d'un soutien institutionnel. Quatre thèses en cours ou soutenues récemment ont bénéficié du soutien de la DPJJ.*

### Virginie RIGOT

**Discipline :** sociologie

**Université :** Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS-Paris)

**Direction de Thèse :** Michel Bozon

**Titre :** Fragiles princesses. Trajectoires sexuelles de jeunes femmes placées ou incarcérées, entre quête du couple et action des institutions.

**Résumé :** Cette thèse effectue une analyse processuelle de la production du couple et de la sexualité dans la jeunesse populaire féminine confrontée à l'intervention pénale.

La sexualité des jeunes femmes placées ou incarcérées fait l'objet de contrôles et de représentations institutionnelles. Il existe pourtant peu de travaux empiriques qui l'explorent à partir de l'expérience des actrices et du sens qu'elles lui donnent. Désavantagées dans l'espace des positions sociales du point de vue du genre, de la classe et de la race, les jeunes femmes placées ou incarcérées envisagent le couple, gage de sécurisation matérielle, comme le seul horizon accessible. Comment les actrices composent-elles avec leurs aspirations au couple et avec l'action des institutions ? L'absence de ressources ne détermine-t-elle pas davantage les trajectoires sexuelles que l'intervention pénale ? La sexualité fonctionne-t-elle comme une ressource en contexte de précarité ?

Pour répondre à ces questionnements, Virginie Rigot s'est principalement appuyée sur 46 entretiens auprès de 35 jeunes femmes placées ou incarcérées âgées de 15 à 25 ans. Ce matériau est constitué de deux sous-groupes. Du fait de l'imbrication des itinéraires institutionnels, le premier sous-groupe est nommé ASE/PJJ (25 entretiens avec 17 femmes). Le second est constitué de femmes rencontrées en situation d'incarcération. Il est nommé MAF (21 entretiens avec 18 femmes). Un groupe complémentaire d'étudiantes sert de contrepoint aux trajectoires sexuelles des femmes au centre de l'analyse. Il est constitué de 17 entretiens avec 9 femmes âgées de 21 à 29 ans.

La thèse décrit l'accélération des transitions vers l'âge adulte qu'entraîne l'exposition à la pauvreté et aux violences intrafamiliales. Cette prise d'indépendance contrainte est qualifiée de jeunesse accélérée. Elle contribue à une entrée un peu plus précoce dans la sexualité du fait du temps libéré par la déscolarisation et la décohabitation familiale, totale ou partielle. La recherche de conjugalité est présente tôt dans la vie car elle représente une éventuelle protection matérielle.

Les toutes premières expériences de la conjugalité et de la sexualité sont très marquées par les rôles de genre. Les femmes y font l'expérience de la désynchronisation genrée des temporalités

en matière d'aspirations conjugales et du comportement contrôleur des hommes. Leur déception produit de la réflexivité et les conduit à prendre de la distance avec les normes conjugales.

Si toutes souhaitent mettre un enfant au monde, des difficultés à négocier une protection contraceptive peuvent contribuer à de premières grossesses non prévues. Lorsqu'elles acceptent leur grossesse les actrices s'appuient très majoritairement sur leur famille. Le matériau montre le décalage entre les normes sociales procréatives présentes dans les institutions de placement pénal et celles des jeunes femmes et de leurs familles, pour qui la précocité pose moins problème. La grossesse à l'adolescence permet d'acquérir un statut d'adulte en l'absence de diplôme et de perspective d'emploi. Elle conduit à une demande d'autonomie vis-à-vis des institutions de placement mais aussi à un recours maîtrisé à l'aide sociale. Les institutions pénales participent paradoxalement à la production de monoparentalité en ne favorisant pas la constitution de couples parentaux.

Dès le début et au fil des expériences, les scripts sexuels et les préférences des actrices s'inscrivent dans une recherche de sécurité matérielle. Satisfaire sexuellement le conjoint est considéré comme une compensation normale du comportement pourvoyeur et de la protection attendus de ce dernier. Les jeunes femmes placées ou incarcérées vivent une jeunesse sexuelle relativement analogue à celles des autres adolescentes, mais dans un contexte de grande précarité matérielle. L'apprentissage du désir et du plaisir s'effectue au gré des partenaires mais aussi grâce aux pairs ou à Internet. La pluralité des types d'union et la proportion importante de femmes non strictement hétérosexuelles, dans le groupe principal comme dans le groupe complémentaire, illustre la diversification de la sexualité, qui concerne tant les couches populaires étudiées que la jeunesse féminine en général.

En définitive ce travail propose, à partir de biographies sexuelles, de saisir le processus conduisant les jeunes femmes placées ou incarcérées à constituer leur sexualité en ressource, dans le but de produire une conjugalité protectrice, en contexte d'inégalité de genre, de précarité et d'attention des institutions.

**Calendrier :** Soutenance le 11 décembre 2025

## **Sonia CORRE**

**Discipline :** psychologie

**Université :** Université de Lausanne

**Direction de thèse :** Pascal Roman et Vincent Estellon

**Titre :** Exploration des modalités de fonctionnement psychique des adolescents auteurs de violences sexuelles – approche projective et dispositifs cliniques

**Résumé :** Se situant dans une perspective psychanalytique, cette recherche explore les modalités de l'organisation défensive du fonctionnement psychique des adolescents auteurs de violences sexuelles. A partir du dispositif éducatif et thérapeutique spécifique proposé dans un service de placement judiciaire, qui organise la rencontre et ouvre sur une réflexion autour des ressorts psychiques sous-jacents dans une attention portée aux processus de changement et aux conditions pour qu'ils se déploient, cette recherche praticienne est présentée sous le format d'une thèse sur articles. Le dispositif de recherche est constitué par une analyse des observations recueillies durant le placement de huit adolescents mis en cause pour des

infractions à caractère sexuel. Il s'appuie sur la passation de méthodes projectives (Rorschach et TAT) en test-re-test, ainsi que sur l'évolution des adolescents durant leur temps de placement. La recherche a conduit à proposer la prise en compte des manifestations hors récits (par le développement de la série D de la feuille de dépouillement du TAT), particulièrement pertinentes à prendre en compte dans une clinique marquée par l'inhibition de la pensée, et propose également une méthodologie d'exploration des aménagements défensifs à partir des procédés du discours. Les résultats témoignent d'aménagements défensifs particuliers qui encouragent des recherches sur un plus grand nombre, et mettent en évidence la prégnance du gel pulsionnel agissant comme mesure de sauvegarde, sur le plan de l'investissement de la pensée, du corps et de la relation. Faisant écho aux surgissements de l'inconscient amental, les analyses invitent à dépasser la référence souvent convoquée à la perversion au profit de configurations plus archaïques particulièrement bien éclairées par ce que Racamier a décrit dans ses développements concernant l'Antoedipe. Les implications pour l'accompagnement thérapeutique font l'objet d'une discussion.

**Calendrier :** Thèse soutenue en octobre 2024.

## **Anna BIENVENU**

**Discipline :** psychologie

**Université :** Université d'Aix-Marseille

**Direction de thèse :** Evelyne Bouteyre

**Titre provisoire :** Conduites prostitutionnelles : enjeux psychiques et interpersonnels à l'œuvre chez les adolescentes

**Résumé :** De nature qualitative et exploratoire, cette recherche doctorale a pour objectif d'approfondir la compréhension des phénomènes psychiques (intra- et interpersonnels) à l'œuvre dans les conduites prostitutionnelles chez les adolescentes.

Pour cela, la doctorante s'entretient avec des jeunes femmes qui, âgées de minimum 16 ans, reconnaissent avoir connu au moins un épisode prostitutionnel durant leur minorité. Cette recherche s'intéresse plus particulièrement à leur parcours, en interrogeant entre autres les relations significatives qui ont jalonné leur vie. Ces jeunes femmes détiennent un savoir précieux. En partageant leur vécu expérientiel, elles nous offrent la possibilité d'y adosser des réflexions théoriques devant être représentatives des enjeux qui animent ces jeunes femmes ayant rencontré le milieu prostitutionnel au moment de leur adolescence. Il ne s'agit donc à aucun moment de pathologiser leur personnalité ou leurs comportements, mais plutôt d'entendre à travers leur témoignage comment elles se sont adaptées à une trajectoire de vie bien souvent marquée par l'adversité.

L'écoute et l'analyse de leur discours se font à travers le prisme de deux paradigmes théoriques considérés comme apportant un éclairage complémentaire, à savoir la théorie de l'attachement et la psychanalyse (freudienne et théorie des relations d'objet).

**Calendrier :** Soutenance prévue le 15 novembre 2025.

## **Marion DURAND**

**Discipline :** psychologie

**Université :** Lyon 2

**Direction de thèse :** Magali Ravit

**Titre provisoire :** Le travail en institution avec les adolescents violents avec leurs parents comme paradigme du travail de la honte et de la déception dans le processus de subjectivation à l'adolescence

**Résumé :** « Porter atteinte » à son parent, c'est transgresser un tabou fondamental de l'humanité, y compris si cet acte est physiquement peu grave, et d'autant plus lorsque ce parent n'est pas désigné par le groupe social comme lui-même maltraitant. L'acte transgressif est-il alors le fruit d'un débordement pulsionnel et/ou une manière d'interpeller l'environnement ? Que vient-il dire de la déception dans la relation entre l'adolescent et son parent ? Cet agir, bien plus que d'autres, fait tomber sur le sujet le poids de la honte. La honte entraîne la remise en jeu des questions fondamentales : identitaires (« suis-je digne d'être désigné comme humain ? ») et identificatoires (« suis-je digne de ma lignée ? »). Elle vient mettre la limite à l'épreuve. En ce sens, la honte peut être structurante, en venant justement signifier cette limite, mais si elle est trop forte voire « dépassée » (c'est-à-dire si forte qu'elle ne peut plus être ressentie comme telle par le sujet lui-même), alors elle entrave le processus de subjectivation. Quelles sont les fonctions de la honte, au niveau intrapsychique et au niveau interpersonnel ? Comment repérer cette honte souvent déniée en même temps que l'acte posé ? Comment faire pour que la prise en charge institutionnelle de ces adolescents et de leurs parents soit structurante et vienne pas au contraire conforter la stigmatisation, le rejet social et donc la honte ?

**Calendrier prévisionnel :** soutenance en 2027

## PARTIE VI: CHERCHEURS AYANT SOLICITÉ LE PÔLE RECHERCHE

Le pôle recherche a pour mission de traiter les sollicitations des chercheurs et d'instruire leurs demandes. Il s'agit, la plupart du temps, de demandes d'autorisations d'accès au terrain, de demandes de conseils pour l'élaboration de projets de recherche et, à la marge, de demandes de financement de recherches et/ou de thèses.

Le tableau ci-dessous récapitule les sollicitations reçues par le pôle recherche pour des conseils et/ou demandes d'accès au terrain entre octobre 2024 et octobre 2025.

Nom	Institution	Statut	Thématique	Nature de la demande
Alice Casagrande	CIVISE	Secrétaire générale de la CIVISE	Le parcours des mineurs victimes d'inceste	Collaboration pour la réalisation d'une recherche
Julio Cesar Francisco	Universidade Estadual de Campinas	Post-doctorant	Les pratiques éducatives et pédagogiques mises en place par les éducateurs et les enseignants dans le cadre du placement pénal privatif de liberté	Autorisation d'accès
Hélène Pohu	Association Contre les Violences sur Mineurs	Sociologue	Le repérage et le signalement des violences faites aux mineurs	Flétrage de structures et autorisation d'accès
Marie-Lou Monnier	SciencesPo	Chargée d'études	La dimension territoriale des émeutes de juillet 2023	Autorisation d'accès
Sami Zegnani	Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis	Professeur des universités	Mieux comprendre les violences entre jeunes à Paris	Demande de soutien
Louis David	Université Sorbonne Paris-Nord	Doctorant	De l'extériorisation à la représentation : proposition d'un dispositif groupal boxe-peinture auprès d'adolescents délinquants	Autorisation d'accès
Marilou Hackspille	Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis	Doctorante		Autorisation d'accès

Victor Mazy	Observatoire français des drogues et des tendances addictives	Chargé d'études	Les pratiques et représentations du pari sportif chez les jeunes âgés de 15 à 25 ans	Diffusion d'un appel à volontariat
Magali Angosto	Université Paul Valéry Montpellier 3	Doctorante	La socialisation des personnes dyslexiques dans le cadre de la formation professionnelle	Autorisation d'accès

## **PARTIE VII : PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE 2026**

### **1. DÉFINITION DES DOMAINES PRIORITAIRES DE RECHERCHE (DPR)**

A partir des besoins recensés par le pôle recherche depuis le dernier conseil scientifique, cinq DPR ont été définis au printemps 2025 lors d'une réunion de la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE), en lien avec le service recherche et documentation de l'ENPJJ :

- Radicalité et radicalisations chez les mineurs
- Les parents des mineurs suivis au pénal
- Le rapport des jeunes aux armes
- La prise en charge de la délinquance des mineurs : comparaison internationale
- Les effets du placement pénal

Il a par ailleurs été décidé lors du conseil scientifique de 2024 que le DPR « l'insertion des jeunes suivis par la PJJ » serait reporté à la priorisation de 2025. Cette thématique est donc soumise à la délibération avec les autres DPR, sans faire l'objet d'une nouvelle consultation des parties prenantes.

### **2. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES**

Les directions interrégionales, les fédérations et les institutions partenaires ont été consultées sur les besoins de connaissances et les préoccupations identifiées sur ces domaines prioritaires de recherche. Le tableau ci-dessous est le résultat d'une première synthèse de cette consultation : les sujets faisant déjà l'objet d'une recherche en cours n'ont pas été retenus et certains sujets ont été fusionnés en raison de leur similarité. Plusieurs sujets complémentaires (ne rentrant pas dans le cadre des domaines proposés) ont été écartés mais seront pris en compte pour la définition des DPR de 2026.

#### **DPR1 - Radicalités et radicalisations chez les mineurs**

##### **1/ Etat des lieux de la radicalité des mineurs**

Prolonger la recherche réalisée par Bonelli et Carrié afin de l'actualiser et de comprendre l'évolution des radicalités depuis 2015.

Quelles sont les nouvelles formes de radicalités ? Comprendre notamment les nouvelles dynamiques radicales en dehors de l'islamisme radical, telles que l'ultra-droite, les mouvements masculinistes les communautés incels, etc. Concernent-elles de nouvelles catégories sociales de jeunes ?

Etude des trajectoires de vie de ces jeunes mais aussi des processus de socialisation à la radicalité, des modalités de recrutement, des modes d'actions, etc. On peut s'interroger également sur les éventuels processus de radicalisation dans les lieux de placement.

## **2/ La prise en charge des mineurs radicalisés par la PJJ**

Quels sont les outils à disposition des acteurs de la PJJ pour prévenir ces phénomènes/ pour enclencher un processus de déradicalisation des mineurs ? L'adaptation des prises en charges aux nouvelles formes de radicalité

La question spécifique du suivi PJJ et ASE des jeunes en retour de zone.

La famille des mineurs radicalisés dans la prise en charge PJJ.

## **DPR2 - Les parents des mineurs suivis au pénal**

### **1/ La place des parents dans l'accompagnement pénal de leur enfant**

Comment les parents vivent-ils le suivi de leur enfant au pénal ?

Comment les éducateurs PJJ intègrent-ils les parents dans les mesures de milieu ouvert ou de placement ?

Repérer les facteurs de vulnérabilité qui contraignent l'alliance éducative.

Quelle place pensent avoir ou souhaiteraient avoir les parents dans les mesures pénales de leur enfant ?

### **2/ L'accompagnement des parents dont les enfants sont suivis au pénal**

Comment mobiliser et renforcer les compétences parentales pour les associer à l'accompagnement pénal ?

Dans quelle mesure le travail auprès des parents peut influer le parcours des enfants ?

Comment la place et le rôle des parents dont les enfants sont suivis au pénal est-elle abordée dans les formations à destination des éducateurs ASE et PJJ (en formation initiale et en formation continue) ?

Le soutien à la parentalité existe-t-il au pénal ?

### **3/ L'impact du suivi sur la parentalité**

L'autorité parentale et sa place en audience. Autorité parentale vs autorité judiciaire : existe-t-il une moindre responsabilisation des parents en tant qu'autorité parentale du fait de l'intervention de l'autorité judiciaire ?

Quels effets sur le mineur de l'intervention de l'autorité judiciaire dans son rapport à l'autorité parentale ?

Quels sont les impacts de l'intervention éducative sur les dynamiques internes du système familial et notamment sur les autres enfants ? Comment cette intervention influence-t-elle les relations intrafamiliales ?

### **5/ Qui sont les parents des enfants suivis au pénal ?**

Dans quelle mesure les trajectoires des parents influencent-elles le parcours de vie des jeunes suivis ? Influencent-elles la prise en charge ?

Existe-t-il des différences de profils de parents en fonction du type de mesures et de procédures ?

Le rapport des parents à l'institution pénale (vécu, représentations, etc.)

### **DPR3 - Le rapport des jeunes aux armes**

#### **1/Bilan**

Evolution statistique quant aux nombres de jeunes en possession d'armes ainsi que sur le type d'armes.

Renforcement des connaissances sociologiques et criminologiques : facteurs d'exposition, logiques de groupe (déterminées par des facteurs sociaux/territoriaux), marché des armes, poids des représentations.

Qu'est ce qui mène les jeunes à s'armer ?

#### **2/Les mineurs et les armes dans un contexte délictuel plus large**

Protection VS/ intention de violence

Les divers contextes de détention et d'usage des armes : Armes et rixes/ Armes et trafic de stupéfiants/ Armes et proxénétismes/ Vol sous la menace d'une arme/ Homicides/ Armes et violences sexuelles

#### **3/ Le rapport des jeunes aux armes**

Comment appréhender, à travers une approche pluridisciplinaire, le phénomène de fascination des jeunes pour les armes ?

Quelles sont les dimensions psychologiques, sociologiques, culturelles et médiatiques qui contribuent à cette attirance et comment interagissent-elles ?

#### **4/Accompagnement PJJ**

Repérage et évaluation des signaux faibles, contextes et environnements à risques

Quels outils dans la prise en charge pour travailler avec les mineurs sur leur rapport aux armes ?

Quelles sont les stratégies qui peuvent être mobilisées pour sensibiliser les jeunes et renforcer leur esprit critique face aux discours valorisant les armes ?

Quels dispositifs de prévention peuvent être envisagés pour déconstruire cette fascination et promouvoir une culture de non-violence ?

### **DPR4 - La prise en charge de la délinquance des mineurs : comparaison internationale**

#### **1/ Etat des lieux comparatif de la jeunesse en conflit avec la loi**

Niveau de délinquance/ récidive/ type d'infractions/ profil des mineurs

L'appréhension la fragile dichotomie entre mineur acteur/ mineur victime

## **2/Comparaison des prises en charge**

Comparaison des acteurs de la prise en charge, de leur formation et des relations de partenariat interinstitutionnel.

Etat des lieux des mesures et des dispositifs, de leur efficience et de leur mise en œuvre.

Comparaison des actions en matière de prévention.

La place donnée à l'environnement dans l'accompagnement : le rôle donné à la famille, l'école, l'institution médicale, les pairs, etc.

Accompagnements des jeunes de 18-25 ans au pénal dans des dispositifs jeunesse en lien avec la protection de l'enfance civile et administrative (En Europe, certains pays accompagnent les jeunes en conflit avec la loi au-delà de leur majorité : jusqu'à leurs 24 ans en Allemagne, 23 ans au Pays Bas avec possibilité d'appliquer la justice des enfants pour des jeunes ayant commis leur acte post majorité)

## **DPR5 - Les effets du placement pénal**

### **1/ Impacts du placement pénal sur les parcours de vie des jeunes**

Le devenir des jeunes après leur placement : Que deviennent les jeunes à 1 an, 5 ans ou 10 ans ? Quel impact du placement sur leur parcours ? En matière de récidive, d'insertion ?

Les effets sur la santé, la formation, les liens sociaux (familiaux, amicaux, amoureux, la « sociabilité quotidienne », les représentant des institutions, etc.).

Quels sont les événements marquants du placement qui restent inscrits dans la mémoire des jeunes ? Comment ces souvenirs influencent-ils leur rapport à l'institution, à leur famille et à eux-mêmes ?

### **2/la vie d'un jeune placé au pénal**

La socialisation des jeunes placés.

Le passage à la majorité dans un contexte de placement pénal.

L'impact sur les familles du passage à la majorité.

Un placement préparé VS. un placement en urgence.

Le « choc du placement » ?

L'adhésion ou la non-adhésion du jeune au placement, et quelles corrélations peut-on établir avec les issues du parcours (réussite ou échec) ?

Genre et mixité en établissement de placement PJJ.

### **3/Le placement du côté des professionnels**

La perception du sens du placement au pénal chez les professionnels de la protection de l'enfance (ASE, PJJ, association, magistrat)

Travailler la prise en charge individualisée au sein d'un collectif pour favoriser l'insertion au sein de ce dernier.

La préparation à la mise en place du placement, au placement et à la fin du placement dans la formation des professionnels de la PJJ.

### **3. DÉLIBERATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

La DPJJ informe le conseil scientifique que l'appel à projets sur la relation éducative à la PJJ (2025) sera relancé en 2026. En effet, le projet lauréat de cet appel à projets en 2025 porte sur la relation éducative auprès des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel, ce qui constitue un sujet intéressant pour la DPJJ mais qui ne répond que très partiellement aux objectifs fixés par l'appel à projets.

La DPJJ informe le conseil scientifique que le DPR 1 : « radicalités et radicalisations chez les mineurs » sera réalisé par l'équipe du pôle recherche (SEREV).

Trois sujets sont priorisés par le conseil scientifique pour les appels à projets 2026. En fonction des arbitrages budgétaires, deux à trois appels à projets pourront être financés.

#### **1. Les proches des jeunes suivis au pénal** (sujet classé en première position)

Cet appel à projets visera à analyser la place et le rôle des proches (parents, fratrie, membres de familles recomposées ou élargies, parrains/marraines, autres adultes de référence) dans les parcours des jeunes suivis par la PJJ. Les équipes de recherche seront invitées à identifier qui sont ces proches, à décrire leurs caractéristiques, à étudier les relations qu'ils entretiennent avec les jeunes et à comprendre si les figures de soutien restent les mêmes ou se transforment au fil du temps, notamment en fonction des évènements judiciaires et de la prise en charge.

L'appel à projets entend également explorer le vécu, par ces proches, du suivi pénal du jeune : quel est leur rapport aux différentes institutions composant la chaîne pénale et comment évolue-t-il au cours de la trajectoire judiciaire du jeune ? Quels sont les effets de l'intervention éducative sur les dynamiques familiales ? Il s'agira notamment d'interroger la manière dont les liens avec les proches s'articulent avec l'autorité judiciaire et d'analyser ce qui favorise ou complique l'alliance éducative entre les professionnels de la PJJ et les figures parentales.

#### **2. Le rapport des jeunes aux armes** (sujet classé en deuxième position ex-aequo)

Ces dernières années, les médias ont relayé différentes affaires d'homicide par arme à feu ou par arme blanche, impliquant parfois des mineurs ou de jeunes adultes. Divers acteurs issus du monde éducatif (PJJ, éducation nationale, etc.) indiquent par ailleurs que les jeunes seraient de plus en plus nombreux à porter des armes et font état d'une fascination croissante d'une partie des jeunes pour ces objets. Si les armes constituent donc un sujet de préoccupation dans le champ médiatique, politique, éducatif ou encore judiciaire, elles n'ont fait l'objet d'aucun travail de recherche ni d'étude dédiée en France.

Cet appel à projets vise alors à documenter les représentations, expositions et usages des armes chez les jeunes : quelle image les jeunes ont-ils des armes ? Leurs représentations varient-elles selon le type d'arme (arme à feux, armes de poing, armes blanches, etc.) ? Quels jeunes sont-ils amenés à en porter et à en faire usage ? Quelles sont leurs motivations à le faire ? Existe-t-il des différentes selon l'âge, le genre ou encore les territoires dans le rapport des jeunes aux armes ? Un axe de l'appel à projets portera plus spécifiquement sur les jeunes suivis par la PJJ,

à la fois pour analyser les affaires dans lesquelles le port ou l'usage d'arme est caractérisé, mais aussi pour étudier de façon plus générale l'articulation entre le rapport aux armes et les différents types de délinquance. Il s'agira également de s'intéresser à la prise en compte de la question des armes dans le travail éducatif mené par les professionnels de la PJJ.

### **3. L'insertion des jeunes suivis par la PJJ** (sujet classé en deuxième position ex-aequo)

L'insertion constitue un des principaux axes du travail éducatif auprès des jeunes suivis par la PJJ, dont beaucoup sont déscolarisés, décrocheurs et/ou en difficulté scolaire au moment de leur prise en charge. Composante essentielle du processus de désistance, l'insertion suppose non seulement la mobilisation des jeunes au long cours, mais également l'existence de dispositifs adaptés à leurs besoins.

Cet appel à projets vise à étudier les leviers et obstacles à l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes suivis par la PJJ, tant du point de vue de leur parcours, de leur rapport à l'avenir, à la scolarité et à l'emploi que de l'action éducative en faveur de l'insertion. Il s'agira notamment d'étudier les dispositifs existants, qu'il s'agisse de dispositifs de droit commun, de structures de la PJJ ou de ses partenaires ou de dispositifs expérimentaux. L'objectif est notamment de produire des connaissances sur le lien entre le parcours pénal, la scolarité et l'insertion professionnelle.

# ANNEXES

## 1. ANNEXE 1: APPEL A PROJETS « HANDICAP ET SUIVI PENAL DES MINEURS »

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

APPEL A PROJETS N°1 (2025)

### Handicap et suivi pénal des mineurs

**Disciplines concernées :** anthropologie, criminologie, droit, histoire, médecine, psychologie, sciences de l'éducation et de la formation, science politique, sociologie...

#### Contexte et enjeux

Plusieurs études suggèrent l'existence d'une prévalence importante des situations de handicap parmi les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), bien qu'il n'existe pas de données récentes sur l'ensemble de cette population et que la reconnaissance institutionnelle du handicap ne soit pas systématique<sup>1</sup>. Une étude portant sur les jeunes suivis en milieu ouvert à Marseille en 2014 indique qu'un handicap connu est mentionné dans les dossiers de 7,3 % des jeunes<sup>2</sup>. À titre de comparaison, dans la population générale française, moins de 3 % de la population de moins de 20 ans a déposé une demande de reconnaissance d'un handicap auprès d'une maison départementale des personnes handicapées (MDPH)<sup>3</sup>. Le pourcentage de mineurs en situation de handicap est encore plus élevé parmi les jeunes placés au pénal : une étude sur les centres éducatifs fermés indique que 22 % des jeunes qui y sont placés sont concernés par une situation de handicap (dont 13 % de dossiers notifiés par la MDPH, 4 % de dossiers en cours d'examen et 5 % de situations où le montage d'un dossier est envisagé mais n'a pas encore été réalisé)<sup>4</sup>. Le constat est identique pour les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE), qui présentent des caractéristiques sociales proches de celles des jeunes suivis par la PJJ. Le Défenseur des droits estime en croisant les résultats de plusieurs études qu'ils sont sept fois plus nombreux à être concernés par une problématique de handicap que les jeunes en population générale<sup>5</sup>. Si ces études ne précisent pas le type de handicap dont il est question, plusieurs éléments indiquent que les jeunes suivis par la PJJ sont particulièrement concernés par des troubles de santé mentale. Une étude médico-psychologique sur les jeunes placés en centre éducatif fermé a par exemple montré que près d'un tiers d'entre eux présentaient des

<sup>1</sup> Romuald Bodin, *L'Institution du handicap. Esquisse pour une théorie sociologique du handicap*, Paris, La Dispute, 2018.

<sup>2</sup> Bibard Daphnée, Borrelli Célina, Mucchielli Laurent, Raffin Valérie, *La délinquance des mineurs à Marseille. 500 jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse*, Rapport de l'observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 2016.

<sup>3</sup> Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, « Les personnes ayant recours à la MDPH en 2016 : portrait des territoires », Direction de la Compensation, 7 novembre 2018.

<sup>4</sup> SERC, Étude sur les profils des mineurs placés en CEF au 15 juin 2021, 2021.

<sup>5</sup> Défenseur des droits, *Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles*, Rapport consacré aux droits de l'enfant, 2015, 128 p.

troubles psychiatriques qui nécessiteraient une prise en charge adaptée<sup>6</sup>. Mais ces jeunes ont également plus souvent tendance que la population générale à souffrir de maladies chroniques<sup>7</sup> et présentent un état de santé global plus souvent dégradé<sup>8</sup>.

Loin d'être marginales, les situations de handicap soulèvent des enjeux importants sur le plan de la prise en charge. Les jeunes suivis au pénal et en situation de handicap peuvent être considérés comme « doublement vulnérables », comme le note le Défenseur des droits<sup>9</sup>. Les enjeux éducatifs sont alors nombreux, et les professionnels de la PJJ peuvent jouer un rôle à plusieurs niveaux, et en premier lieu dans le repérage du handicap. Ils peuvent également accompagner les jeunes et les familles dans les démarches institutionnelles pour la reconnaissance du handicap. Enfin, une prise en charge adaptée suppose généralement la mise en place ou le maintien d'un suivi conjoint par plusieurs institutions, ce qui implique de la part des professionnels de la PJJ de réaliser un travail partenarial. Sur ces différents plans (repérage, accompagnement et travail partenarial), les professionnels peuvent parfois se sentir démunis face à des situations perçues comme des « cas complexes », pour lesquelles ils ne se sentent pas nécessairement formés. Une étude menée par la CNAPE (fédération d'associations du secteur social et médico-social) auprès de ses adhérents atteste des difficultés du double suivi pénal et médico-social<sup>10</sup> et note la difficulté d'accès aux soins pour ces jeunes. Ainsi, l'amélioration de la prise en charge des handicaps est une orientation de la démarche « PJJ promotrice de santé ».

Malgré l'ampleur des enjeux soulevés par les situations de handicap dans la prise en charge des mineurs, les connaissances scientifiques sur ce sujet apparaissent lacunaires. Si plusieurs études sur la santé des jeunes sont en cours, notamment l'étude nationale sur la santé des jeunes suivis par la PJJ<sup>11</sup>, ainsi qu'une recherche sur la santé et les conduites addictives des mineurs non-accompagnés<sup>12</sup>, ou encore une recherche sur la prévalence des troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale parmi les mineurs incarcérés à la Réunion, la question de la prise en charge du handicap chez les mineurs suivis par la PJJ demeure encore largement inexplorée par les chercheurs.

Afin de mieux connaître et analyser les enjeux posés par le handicap dans la prise en charge, la direction de la PJJ soutiendra la production d'une recherche qui pourra porter sur la question du repérage du handicap par les professionnels de la PJJ, sur sa reconnaissance institutionnelle, sur l'articulation des différentes institutions qui prennent en charge les mineurs en situation de handicap suivis au pénal, sur les enjeux et difficultés que pose une telle prise en charge ou encore sur l'impact du handicap sur les décisions judiciaires et sur la prise en charge éducative.

## Délimitations de l'appel à projets

En suivant la définition retenue par la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIPDH), sont concernées par le handicap toutes les personnes « qui

<sup>6</sup> Bronsard Guillaume, *Étude médico-psychologique d'adolescents placés en Centre Éducatif Fermé en France*, Université de Bretagne Occidentale, DPJJ, 2019.

<sup>7</sup> SERC, *op. cit.*, 2021.

<sup>8</sup> Choquet Marie & Hassler Christine, « La santé des jeunes de 14 à 20 ans pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse : Retour sur enquête(s) », *Les Cahiers Dynamiques*, vol. 2, n° 44, 2009, p. 27-30.

<sup>9</sup> Défenseur des droits, *op. cit.*, 2015.

<sup>10</sup> CNAPE, *Les enfants et les adolescents à la croisée du handicap et de la délinquance*, 2018, 24 p.

<sup>11</sup> Enquête pilotée par l'Observatoire régional de la santé Ile-de-France et réalisée par l'institut Verian.

<sup>12</sup> Projet de recherche et d'intervention pour les MNA suivis par la PJJ et la prise en charge des leurs comportements addictifs (PRIMA), coordonné par Marie Jauffret-Roustide à l'INSERM et opérationnalisé avec l'appui du Groupe SOS-Solidarités.

présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres »<sup>13</sup>. Le handicap ne se définit donc pas uniquement par la condition médicale mais également par les conséquences de cette dernière sur la vie des individus<sup>14</sup>, qu'elles soient reconnues ou non sur le plan institutionnel<sup>15</sup>.

Dans le cas des jeunes suivis par la PJJ, le repérage et la reconnaissance du handicap constituent des enjeux importants. Cet appel à projets ne vise donc pas uniquement les situations où le handicap est connu et reconnu mais également celles où il est supposé ou suspecté.

Les propositions de recherche pourront porter sur tous les types de handicaps que peuvent connaître les jeunes suivis par la PJJ : handicaps moteurs, sensoriels, mentaux, cognitifs et/ou psychiques. Au regard des enjeux qu'ils posent sur le plan de la prise en charge d'une part et de leur prévalence *a priori* importante parmi les jeunes suivis par la PJJ d'autre part, les handicaps d'ordre cognitifs et psychiques devront faire l'objet d'une attention particulière.

## Axes de recherche possibles

Les recherches pourront porter sur un ou plusieurs des axes suivants.

### AXE 1 - Handicap et parcours de délinquance

La surreprésentation des situations de handicap parmi les populations suivies au pénal s'explique en partie par l'existence de facteurs tels que la précarité sociale ou l'instabilité familiale, qui sont corrélés à la fois à l'entrée dans la délinquance et au développement de certains types de handicap<sup>16</sup>. Mais plusieurs travaux, principalement anglosaxons, attestent d'un lien plus direct entre la délinquance et certaines formes de handicap, notamment en ce qui concerne les troubles d'alcoolisation fœtale<sup>17</sup> et les troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité<sup>18</sup>. Ces troubles, surtout lorsqu'ils ne sont pas diagnostiqués et/ou lorsqu'ils ne sont pas pris en charge, ont en effet tendance à favoriser la déscolarisation et à compliquer l'insertion professionnelle. Ils constituent donc des facteurs de risques pour l'entrée dans la délinquance. Les compétences psychosociales des jeunes peuvent être affectées par leur handicap, ce qui peut également favoriser les actes délinquants. De plus, les jeunes en situation de handicap sont plus exposés aux différentes formes de violences pendant l'enfance<sup>19</sup>, ces expériences de victimisation étant elles-mêmes susceptibles d'entraîner des passages à l'acte.

<sup>13</sup> Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, 2006.

<sup>14</sup> Anne Revillard, *L'expérience sociale du handicap*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2019.

<sup>15</sup> Bouchet Célia, Anne Revillard, « Une ambiguë reconnaissance : la réception de la "reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé" », *Droit et société*, vol. 113, no. 1, 2023, pp. 111-129.

<sup>16</sup> Mohr-Jensen Christina & Steinhausen Hans-Christoph, « A meta-analysis and systematic review of the risks associated with childhood attention-deficit hyperactivity disorder on long-term outcome of arrests, convictions, and incarcerations », *Clinical Psychology Review*, vol. 48, 2016, p. 32-42. ; Rösler Michael et al., « Prevalence of attention deficit-/hyperactivity disorder (ADHD) and comorbid disorders in young male prison inmates », *European archives of psychiatry and clinical neuroscience*, vol. 254, 2004, p. 365-371. ; Young Susan et al., « A meta-analysis of the prevalence of attention deficit hyperactivity disorder in incarcerated populations », *Psychological Medicine*, vol. 45, 2015, p. 247-258.

<sup>17</sup> Streissguth Ann et al., « Risk factors for adverse life outcomes in fetal alcohol syndrome and fetal alcohol effects », *Journal of developmental and behavioral pediatrics*, vol. 25, 2004, p. 228-238.

<sup>18</sup> Michel Grégory, Salla Julie & Grondin Olivier, « TDAH, comportements d'agression physique et criminalité », dans Bouvard Manuel-Pierre (éd.), *Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité de l'enfant à l'adulte. Approche développementale*, Dunod, 2016, p. 181-190.

<sup>19</sup> Baradji Eva, Filatriau Olivier (2020), Les personnes handicapées sont plus souvent victimes de violences physiques, sexuelles et verbales. *Etudes & Résultats DREES*.

Par ailleurs, le handicap peut avoir un effet sur le parcours judiciaire des jeunes, par exemple s'il affecte leur capacité à s'exprimer lors des audiences ou encore si leur comportement sur leur lieu de placement est impacté par leur état de santé. Inversement, l'entrée dans la délinquance et le suivi pénal peuvent avoir des conséquences sur la prise en charge du handicap, qui peuvent être positives (repérage et/ou mise en place d'un parcours de soin) ou négatives (exclusion d'une institution dédiée, ruptures dans le parcours de soin, détérioration de l'état de santé).

- Quel rôle les différentes formes de handicap peuvent-elles jouer dans l'entrée dans la délinquance et dans la réitération ?
- Dans quelle mesure un accompagnement inadapté de l'enfant en situation de handicap dans le milieu ordinaire et spécialisé favorise-t-il son entrée dans la délinquance ?
- Dans quelle mesure le handicap est-il pris en compte dans les décisions des magistrats et impacte-t-il les décisions judiciaires ? Les handicaps psychiques peuvent-ils être pris en compte dans l'évaluation du discernement<sup>20</sup> et la détermination de la responsabilité pénale des mineurs ?
- Quels sont les effets de la prise en charge au pénal sur la situation médicale du jeune et sur la prise en charge du handicap ?

## **AXE 2 - Repérage et accompagnement vers la reconnaissance du handicap : le rôle des professionnels de la PJJ**

Si les jeunes dont le handicap est reconnu par la MDPH sont surreprésentés à l'ASE et à la PJJ par rapport à la population générale, ceux qui rencontrent une situation de handicap ayant échappé au diagnostic et à la prise en charge institutionnelle apparaissent particulièrement nombreux. La prise en charge à la PJJ peut alors constituer une opportunité pour le repérage et la reconnaissance du handicap.

- Quel rôle les professionnels de la PJJ peuvent-ils jouer dans le repérage du handicap et dans les démarches pour sa reconnaissance institutionnelle ? Quelles sont les conditions qui favorisent / qui compliquent la prise en compte du handicap par la PJJ (types d'acteurs en présence, modalités et moments de la prise en charge, implication des représentants légaux, attitude des jeunes, formation et accompagnement des professionnels, etc.) ?
- Les représentations des professionnels et leurs catégorisations des situations de handicap diffèrent-elles en fonction des institutions (notamment entre l'éducation nationale, la PJJ, l'ASE, la MDPH) ou au sein de chaque institution ? Dans quelles mesures les représentations des professionnels peuvent-elles constituer un frein ou au contraire un levier pour le repérage ? Ces représentations ont-elles évolué au fil du temps et si oui, quels en sont les effets sur les pratiques éducatives ?
- Certains jeunes échappent-ils davantage au repérage, en raison de leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, genre, milieu social, origine migratoire) ou du type de handicap qu'ils rencontrent ?
- Quels sont les critères et démarches nécessaires pour la reconnaissance institutionnelle du handicap des jeunes pris en charge au pénal ? Quels sont les effets du suivi par la PJJ sur la procédure de reconnaissance du handicap ? Quels sont les freins rencontrés (type de handicap, connaissance des acteurs, longueur et complexité des démarches, etc.) ?

---

<sup>20</sup> « Est capable de discernement le mineur qui a compris et voulu son acte et qui est apte à comprendre le sens de la procédure pénale dont il fait l'objet » (article L. 11-1 alinéa 3 du CJPM).

Existe-t-il des variations en fonction des territoires (inégalités d'accès aux droits, spécificités institutionnelles, expérimentations, etc.) ?

### **AXE 3 – Enjeux de la prise en charge**

Les mineurs présentant une situation de handicap suivis au pénal font (ou devraient faire) l'objet d'une double prise en charge, socio-judiciaire d'une part et médico-sociale d'autre part. Certains font en outre l'objet d'un suivi par les services de l'ASE. Ces situations de double ou de triple suivi font l'objet d'une recherche de sociologie (à paraître en 2025)<sup>21</sup> dont l'enjeu est d'analyser les ressorts et les effets des suivis institutionnels conjoints ainsi que leurs effets sur les parcours des jeunes. Cet appel à projets propose de centrer le regard sur l'action des professionnels de la PJJ afin de documenter les freins et les leviers à la prise en charge du handicap dans le cadre d'un suivi socio-judiciaire.

- Comment la prise en charge pénale s'adapte-t-elle à la situation de handicap des jeunes ? Dans quelle mesure la reconnaissance institutionnelle du handicap (avant ou au cours du suivi pénal) impacte-t-elle sa prise en compte par les professionnels de la PJJ ?
- Quels sont les freins à la prise en charge médicale des jeunes en situation de handicap (attitude des jeunes et de leur famille, offre de soins sur le territoire, contraintes de la prise en charge pénale, représentations des professionnels des structures médico-sociales sur les jeunes suivis par la PJJ, etc.) ? Quels sont les leviers à destination des professionnels pour les contourner ?
- Dans quelle mesure les professionnels disposent-ils d'un maillage partenarial suffisant pour répondre aux problématiques de handicap des jeunes dont ils assurent le suivi ? Comment le travail partenarial peut-il être amélioré ? Quels sont les apports et limites des dispositifs spécialisés existants pour les jeunes en situation de suivis multiples ?
- Dans quelle mesure le handicap peut-il impacter les solutions d'insertion susceptibles d'être trouvées pour les jeunes suivis par la PJJ ?
- Dans quelle mesure les handicaps psychiques peuvent-ils poser des difficultés dans le travail éducatif autour de l'acte de délinquance ? Dans quelle mesure les jeunes concernés participent-ils aux décisions relatives à leur situation de handicap ?

#### **Recommandations générales**

Dans la sélection des projets, la DPJJ sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- La faisabilité des enquêtes et l'anticipation des questions d'accès aux terrains, auprès des professionnels autant que des jeunes.
- La dimension pluridisciplinaire de la proposition, qu'il s'agisse de la composition de l'équipe et/ou des approches théoriques et empiriques adoptées
- L'apport général à la connaissance des phénomènes étudiés, autant que la contribution aux réflexions autour des politiques publiques et des pratiques de terrain
- La prise en compte de la dimension territoriale de l'organisation de la prise en charge.
- Des recherches-actions sont tout à fait envisageables dans le cadre de cet appel à projets.

<sup>21</sup> Teillet Guillaume et al., *Les « situations frontières » de l'enfance irrégulière. La question des « doubles suivis »*.

## **Durée de la recherche**

24 mois maximum.

## **Budget de la recherche**

Le budget alloué à ce projet est de 80 000 euros.

## **Livrables attendus**

Une note méthodologique de 10 pages.

Un rapport d'avancement de 10 pages.

Un rapport de recherche de 80 pages, hors annexes.

Une synthèse de 10 pages.

## **Modalités de candidature**

Le dossier (contenu dans **un seul document, au format PDF**) se composera, dans cet ordre :

- d'un résumé (1 page maximum),
- du projet (10 pages maximum),
- du dossier administratif et financier,
- de la présentation de l'équipe de recherche (CV d'1 page maximum par membre), de la structure porteuse et des éventuels partenaires.

Dans cette proposition, doivent figurer la présentation des enjeux du projet, son dispositif méthodologique, la population d'enquête ciblée, les terrains envisagés et le dispositif éthique et déontologique adopté.

Le dossier finalisé sera envoyé à Alice Simon, responsable du pôle recherche, à ces deux adresses :

[serev.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr](mailto:serev.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr) et [alice.simon@justice.gouv.fr](mailto:alice.simon@justice.gouv.fr) **avant le 2 juin 2025.**

Un accusé de réception vous sera envoyé.

## **Modalités de sélection**

1. Chaque proposition sera évaluée par un comité de sélection.
2. Les équipes dont la proposition aura retenu l'attention du comité seront auditionnées.
3. Une convention sera signée entre la DPJJ et la structure de l'équipe lauréate.

## 2. ANNEXE 2 : APPEL A PROJETS « LA RELATION EDUCATIVE A LA PJJ »

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

APPEL A PROJETS N°2 (2025)

### La relation éducative à la PJJ

**Disciplines concernées :** anthropologie, droit, histoire, psychologie, sciences de l'éducation et de la formation, science politique, sociologie.

#### Contexte et enjeux

Le rôle des professionnels de la PJJ se situe à la frontière entre le social et le pénal : si le fondement légal de leur intervention est l'application de décisions de Justice, leur action auprès des jeunes est avant tout de nature éducative. Le rôle de la PJJ est en effet d'accompagner les jeunes vers la désistance et vers l'insertion sociale et professionnelle, dans le cadre fixé par les mesures et peines décidées par l'institution judiciaire. Les éducateurs ont également une mission d'aide à la décision des magistrats, à travers la production de rapports sur la situation des jeunes et leur évolution. Cette ambivalence du rôle des professionnels de la PJJ, entre accompagnement social et contrôle, impacte la relation qu'ils nouent avec les jeunes. La prise en charge au pénal est en effet caractérisée par une hybridation entre logiques éducative, punitive et thérapeutique<sup>22</sup>. Cet appel à projets vise à produire des éléments de connaissance et d'analyse sur la relation éducative particulière qui en découle, notamment dans le contexte du suivi en milieu ouvert.

Plusieurs travaux se sont intéressés aux conceptions (politiques, philosophiques, juridiques) qui sous-tendent l'action éducative de la PJJ : les analyses sociohistoriques, notamment, montrent que le primat donné à l'éducatif dans l'ordonnance de 1945 constitue une volonté de rupture avec les pratiques d'enfermement qui prévalaient jusqu'alors, notamment dans les « bagnes pour enfants ». La notion d'éducabilité était alors placée au cœur des logiques d'intervention de la justice des mineurs<sup>23</sup>, bien que l'enfermement (y compris carcéral) des mineurs ait, dans les faits, subsisté. Si la centralité de l'éducatif est restée un principe d'action structurant pour la PJJ, la contrainte, notamment pénale, connaît un processus de revalorisation depuis la fin du XXe siècle, amenant à une reconfiguration de la philosophie de la justice des mineurs<sup>24</sup>. Cette évolution s'inscrit dans une transformation de l'action sociale en général, avec l'affirmation du principe de « responsabilisation » des destinataires de l'action sociale, accompagnée d'une

<sup>22</sup> Bugnon G., Vernay O., « Différenciation et hybridation dans les logiques de protection des mineur·es au civil et au pénal », *Sciences & Actions Sociales*, 16(3), 2021.

<sup>23</sup> Bailleau F., « L'exceptionnalité française. Les raisons et les conditions de la disparition programmée de l'ordonnance pénale du 2 février 1945 », *Droit et société*, vol. 69, n° 2, 2008.

<sup>24</sup> Bailleau F., Milburn P., « La protection judiciaire de la jeunesse à la croisée des chemins. Entre contrôle gestionnaire et pénalisation des mineurs », *Les Cahiers de la justice*, n°3, 2011. ; Sallée N., *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Paris, EHESS, 2016.

injonction à l'autonomie<sup>25</sup>. Les mineurs suivis par la PJJ n'échappent pas à cette évolution, qui se concrétise notamment par la mise en place de mesures telles que la réparation pénale en 1993. L'enjeu de la « responsabilisation » a également pour effet, dans le cas du suivi pénal des mineurs, de brouiller les frontières entre répression et prévention et de faire de la contrainte un levier éducatif<sup>26</sup>. La création des centres éducatifs fermés (CEF) et des établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) participent à cette dynamique. On observe plus largement une « dissémination de la contrainte pénale tout au long de la chaîne éducative<sup>27</sup> », notamment dans le suivi en milieu ouvert. L'entrée en vigueur du Code de la Justice pénale des mineurs (CJPM) a par ailleurs impacté la temporalité du suivi éducatif en renforçant la centralité de la procédure judiciaire dans l'accompagnement par les professionnels de la PJJ.

Si plusieurs travaux se sont intéressés aux effets de ces évolutions sur le métier d'éducateur, sur les pratiques professionnelles et sur la prise en charge des jeunes<sup>28</sup>, cet appel à projets propose de placer la focale sur la relation éducative et sur ses variations en fonction du cadre d'intervention, des situations sociales et judiciaires des jeunes et des caractéristiques et trajectoires des professionnels. A la suite de travaux menés sur la relation d'aide dans le travail social<sup>29</sup> et sur l'accompagnement des jeunes vulnérables<sup>30</sup>, il s'agira d'analyser les spécificités de la relation éducative dans le contexte particulier de la PJJ. Les rares travaux sur ce sujet ayant essentiellement porté sur la relation entre les jeunes et leurs éducateurs dans les foyers<sup>31</sup> ou en prison<sup>32</sup>, cet appel à projets vise à prolonger ces analyses et à les étendre à l'accompagnement en milieu ouvert<sup>33</sup>.

---

<sup>25</sup> Ion J. (dir.), *Le travail social en débat(s)*, La Découverte, 2005. ; Duvoux N., *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, PUF, 2009. ; Astier I., « Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale », *Informations sociales*, n° 152(2), 2009.

<sup>26</sup> Sallée 2016, *op. cit.*

<sup>27</sup> Lenzi C., Milburn P., Milly B., Sallée N., Le travail éducatif contraint en milieu ouvert dans la prise en charge pénale des mineurs. Regards croisés France-Québec. Des professionnalités aux gouvernementalités, Rapport de recherche, 2020.

<sup>28</sup> Sallée N., « Des éducateurs dans l'État. Logiques syndicales et identité professionnelle à la Protection judiciaire de la jeunesse », *Terrains et travaux*, vol. 25, 2014. ; Lenzi C., Pény B. (dir.), *L'ordre éducatif recomposé. L'art de la prudence dans l'accompagnement des mineurs sous main de justice*, rapport de recherche, 2015. ; Freund V., *Le métier d'éducateur de la PJJ*, Paris, La Découverte, 2010.

Bailleau 2008, *op. cit.* ; Milburn P., *Quelle justice pour les mineurs ? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*, Toulouse, Érès, 2009.

<sup>29</sup> Dubois V., *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 1999. ; Laval, C. et Ravon, B., « Relation d'aide ou aide à la relation ? », dans J. Ion (dir.), *Le travail social en débat(s)*, *op. cit.* ; Gardella E., « Sociologie de la réflexivité dans la relation d'assistance. Le cas de l'urgence sociale », *Sociologie du travail*, Vol. 59 - n° 3, 2017. ; Hennion, A. et Vidal Naquet, P., *Une ethnographie de la relation d'aide : de la ruse à la fiction, ou comment concilier protection et autonomie. Treize récits de cas sur l'intervention du réseau des proches, des aidants et des soignants auprès de personnes atteintes de troubles psychiques ou cognitifs*, Rapport de recherche, 2012.

<sup>30</sup> Muniglia, V., Rothé, C. et Thalineau, A., Accompagner les jeunes vulnérables : catégorisation institutionnelle et pratiques de la relation d'aide. *Agora débats/jeunesses*, N° 62(3), 2012. ; Cadet, A. et Hamard, M., « "Le cadre, l'impos[t]eur et la bisounours" : ressaisissement d'un nouveau genre d'autorité en travail social ». *Rhizome*, N° 85(2), 2023.

<sup>31</sup> Romain Gény, « "Réponse éducative" de la pjj et conversion des habitus », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n°2, 2006. ; Sallée N. (2013), « Que faire de l'autorité ? Des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse en centre éducatif fermé », *Agora débats/jeunesses*, N° 64(2).

<sup>32</sup> Bailleau, F. et Milburn, P. (2014), « Eduquer les mineurs en milieu carcéral en France. Innovations institutionnelles et tensions professionnelles », *Déviance et Société*, 38(2), 133-156. ; Chantraine G. et N. Sallée, « Eduquer et punir. Travail éducatif, sécurité et discipline en établissement pénitentiaire pour mineurs », *Revue française de sociologie*, vol. 53, n° 4, p. 437-464.

<sup>33</sup> Dans le prolongement du travail mené par Lenzi C., Milburn P., Milly B. et Sallée N. (2020, *op. cit.*).

## Délimitations de l'appel à projets

Les propositions de recherche pourront porter sur l'ensemble des professionnels de la PJJ (secteur public ou secteur associatif habilité) qui sont directement en lien avec les jeunes : éducateurs, cadres de proximité, psychologues de la PJJ, assistants de service social, etc.

Si la relation éducative en milieu ouvert doit être au cœur des projets de recherche, ces derniers pourront également étudier d'autres modalités de prise en charge, telles que l'investigation ou le placement. La question spécifique de l'accompagnement sur les questions de santé dans un cadre contraint peut également faire l'objet de propositions de projets (voir axe 3).

## Axes de recherche possibles

Les recherches pourront porter sur un ou plusieurs des axes suivants, ou proposer d'autres axes.

### Axe 1. Tensions et défis de la relation éducative en contexte pénal

Ce premier axe vise à analyser la spécificité de la relation éducative lorsque son fondement est l'application d'une décision de justice. Il s'agira d'analyser les éléments structurants de la relation dans un cadre contraint, du point de vue des professionnels et de celui des jeunes.

- Comment les professionnels parviennent-ils à susciter l'adhésion des jeunes ? Comment la relation éducative peut-elle se construire en l'absence d'adhésion ? Quel type de relation les professionnels cherchent-ils à nouer avec les jeunes, avec quels objectifs, et par quels moyens ?
- Comment les professionnels composent-ils avec des rôles potentiellement contradictoires (aider, punir, contrôler, accompagner<sup>34</sup>) dans leur relation avec les jeunes ?
- Quelle est la place donnée à la relation dans le travail de l'éducateur ? Peut-on mesurer le temps éducatif informel nécessaire à la relation éducative ? Comment les éducateurs rendent-ils compte de ce travail et de la relation qu'ils nouent avec les jeunes ?
- Quelle est la place de la dimension affective et émotionnelle dans la relation éducative, du côté du professionnel et du côté du jeune ?
- Comment la relation éducative s'engage-t-elle ? Quel est le temps nécessaire à sa consolidation ? Dans quelle mesure son évolution dépend-elle de la temporalité de la prise en charge ? Comment prend-elle fin ?
- Quelles sont les attentes des jeunes dans la relation éducative ?
- Quelle est la place des parents dans la relation éducative entre le jeune et le professionnel ?
- Quelle est celle de la dynamique d'équipe et de la pluridisciplinarité ?

<sup>34</sup> Voir : Lenzi C., Milburn P., Milly B., Sallée N. 2020, op. cit. ; Sallée 2016, op. cit.

## Axe 2. Les variations de la relation éducative

Cet axe vise à analyser les variations de la relation éducative, à la fois selon les caractéristiques sociales des jeunes et des éducateurs<sup>35</sup> mais également selon les contextes de prise en charge et en fonction de l'évolution des cadres d'intervention.

- En quoi la relation éducative diffère-t-elle en fonction des caractéristiques sociales des éducateurs et de celles des jeunes ? Notamment en fonction du genre, de l'âge, de l'origine sociale, culturelle et géographique ?
- Quelles sont les différences dans la relation nouée entre les éducateurs et les jeunes selon les cadres d'intervention (mesures, lieux, moments de la prise en charge), selon les trajectoires judiciaires des jeunes et selon l'infraction qui leur est reprochée ?
- Dans le cadre de la médiation pénale, comment s'imbriquent la relation éducative et la prise en considération de la victime ?
- Comment construire une relation avec des jeunes *a priori* difficiles d'accès, tels que les mineurs en situation de rupture avec les adultes ou les institutions, victime de traite des êtres humains ou sous emprise ?
- En quoi l'usage du numérique peut-il avoir des effets sur la relation éducative ?
- Dans quelle mesure les évolutions des métiers de la PJJ et de l'organisation du travail, notamment à travers l'entrée en vigueur du CJPM, affectent-elles la relation éducative ?

## Axe 3. Accompagner vers le soin dans un cadre contraint

Ce dernier axe vise à investiguer spécifiquement la façon dont l'accompagnement vers le soin peut être réalisé dans un cadre contraint. Il s'agit notamment de s'intéresser aux obligations de soin<sup>36</sup> mais aussi plus largement à la façon dont la santé peut faire l'objet d'un travail éducatif : alors que l'adhésion des patients est souvent jugée indispensable par les soignants, peut-on contraindre les mineurs à se soigner ? Quelle est la place de la santé dans la relation éducative ?

- Dans quelle mesure la relation éducative est-elle impactée par l'état de santé des jeunes et par la place accordée aux questions de santé dans leur prise en charge ? Observe-t-on une tension entre médicalisation et travail éducatif ? Comment s'articule le travail des éducateurs avec celui des professionnels du soin dans ce cadre contraint ?
- Dans quelle mesure la contrainte judiciaire peut-elle servir de cadre à une prise en charge médicale des mineurs, notamment sur le plan des addictions et de la santé mentale ? Dans quelle mesure et par quels moyens une relation de soin féconde peut-elle découler d'un cadre contraint ? Peut-on soigner sans adhésion ?
- Comment les éducateurs travaillent-ils la question du soin et de l'adhésion au soin dans leur accompagnement ? De quelle façon la relation éducative peut-elle amener les mineurs à accepter la prise en charge médicale ? Inversement, dans quelles conditions

---

<sup>35</sup> Voir à ce sujet : Carlos R., « Espaces autorisés et autorité des places : des déplacements aux trajectoires des acteurs en Centre éducatif fermé », *Champ pénal*, 19, 2020.

<sup>36</sup> Les travaux sur le sujet portent essentiellement sur les majeurs, tels ceux menés par V. Gautron, mis à part quelques travaux sur les mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuels : Ciavaldini A., « Sanctionner et soigner : du soin pénalement obligé au processus civilisateur », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, n° 57(3), 2004. ; Savinaud C., Harrault A. (dir.), *Violences sexuelles d'adolescents*, Paris, Erès, 2015.

la question du soin peut-elle constituer une porte d'entrée pour l'établissement d'une relation éducative ?

### Recommandations générales

Dans la sélection des projets, la DPJJ sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- L'apport général à la connaissance des phénomènes étudiés, autant que la contribution aux réflexions autour des politiques publiques et des pratiques de terrain.
- Le fait d'envisager le recueil de données dans différents types d'établissements et de services du secteur public et du secteur associatif.
- La faisabilité des enquêtes et l'anticipation des questions d'accès aux terrains.
- L'assise théorique de la proposition et son éventuelle dimension pluridisciplinaire.

#### **Durée de la recherche**

24 mois maximum.

#### **Budget de la recherche**

Le budget alloué à ce projet est de 70 000 euros.

#### **Livrables attendus**

- Une note méthodologique de 10 pages.
- Un rapport d'avancement de 10 pages.
- Un rapport de recherche de 80 pages, hors annexes.
- Une synthèse de 10 pages (principaux résultats des enquêtes).

#### **Modalités de candidature**

Le dossier (contenu dans **un seul document, au format PDF**) se composera, dans cet ordre :

- d'un résumé (1 page maximum),
- du projet (10 pages maximum),
- du dossier administratif et financier,
- de la présentation de l'équipe de recherche (CV d'1 page maximum par membre), de la structure porteuse et des éventuels partenaires.

Dans cette proposition, doivent figurer la présentation des enjeux du projet, son dispositif méthodologique, la population d'enquête ciblée, les terrains envisagés et le dispositif éthique et déontologique adopté.

Le dossier finalisé sera envoyé à Alice Simon, responsable du pôle recherche, à ces deux adresses :

[serev.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr](mailto:serev.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr) et [alice.simon@justice.gouv.fr](mailto:alice.simon@justice.gouv.fr) **avant le 28 juin 2025.**

Un accusé de réception vous sera envoyé.

#### **Modalités de sélection**

1. Chaque proposition sera évaluée par un comité de sélection.
2. Les équipes dont la proposition aura retenu l'attention du comité seront auditionnées.
3. Une convention sera signée entre la DPJJ et la structure de l'équipe lauréate.

### **3. ANNEXE 3 : APPEL A PROJETS « SENS DU TRAVAIL ET ENGAGEMENT A LA PJJ »**

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

APPEL A PROJETS N°3 (2025)

#### **Sens du travail et engagement à la PJJ**

**Disciplines concernées :** anthropologie, droit, histoire, psychologie, sciences de l'éducation et de la formation, science politique, sociologie

#### **Contexte et enjeux**

Le travail social s'est historiquement construit au XIXe siècle à partir de valeurs dites humanistes et de justice sociale. Les travaux de recherche qui se sont intéressés aux professionnels du travail social de la seconde moitié du XXe siècle ont montré les liens entre logique vocationnelle, logique d'engagement et logiques professionnelles dans les trajectoires des travailleurs sociaux. Cependant, depuis quelques années, le sens du travail est questionné dans l'ensemble des sociétés occidentales, phénomène auquel le travail social n'échappe pas. Des chiffres provenant des institutions de formations pointent notamment un déficit de candidats dans les filières préparant aux métiers du travail social, à l'instar de celles préparant aux métiers de l'enseignement. Ce constat<sup>37</sup>, qui concerne les métiers de la protection judiciaire de la jeunesse, soulève une série de questionnements sur l'attractivité du secteur social en général.

De nouvelles recherches permettraient de comprendre en quoi les orientations en matière de politiques sociales, les mutations du champ du travail social et les conditions concrètes d'exercice du métier affectent (ou non) les vocations chez les professionnels de la PJJ. Elles permettraient d'analyser les ressorts de leur engagement et ses évolutions au cours de la carrière, de quantifier et de comprendre les logiques de désengagement chez ceux qui quittent l'institution mais aussi d'analyser les recompositions des identités professionnelles au regard notamment de la diversification des statuts des professionnels et de l'arrivée de nouvelles générations au sein de l'institution.

Il s'agira d'interroger les notions, à la fois distinctes mais imbriquées, de sens du travail et d'engagement. Ces deux notions permettent d'analyser l'imbrication entre les convictions personnelles des individus et la façon dont ils investissent leur organisation, leur poste de travail et les missions qui leur sont confiées. Elles permettent d'étudier les motivations à entrer dans une profession et les manières dont les valeurs et les engagements personnels sont (ou non) convertis dans l'activité professionnelle<sup>38</sup>. La notion d'engagement, particulièrement polysémique, renvoie aussi plus particulièrement à une dimension politique et militante, et à la façon dont celle-ci peut se déployer au travers de l'activité professionnelle. S'il existe de

<sup>37</sup> Les travaux de Charlène Charles ont par exemple documenté ce phénomène en protection de l'enfance. C. Charles, « Le travail social en intérim. Le cas des éducateur.rices intérimaires dans les foyers de l'enfance », *Sociologie*, 2019/4, vol. 10, p. 435-449.

<sup>38</sup> M. Simonet, « Le monde associatif : entre travail et engagement » in N. Alter (dir), *Sociologie du monde du travail*, Paris, PUF, 2006, p. 61-79 ; S. Nicoud, « Parcours d'engagements en sociologie. Entretien avec P. Tripier et C. Dubar », *Sociologies Pratiques*, 2007/2, 15, p. 25-38.

nombreux travaux sur les professionnels de justice engagés<sup>39</sup> ou sur l'engagement des professionnels dans le travail social<sup>40</sup>, les travaux portants spécifiquement sur le sens du travail et l'engagement des professionnels de la PJJ sont plus rares. On dénombre quelques travaux sur la profession d'éducateur<sup>41</sup> et sur leur identité professionnelle<sup>42</sup>. Les récentes études menées dans le cadre de l'observatoire de la formation de l'ENPJJ par Marie Frouin et Thibault Delfavero permettent également de mieux connaître les caractéristiques sociales des éducateurs et directeurs de service ainsi que les motifs d'engagement des nouveaux entrants la PJJ<sup>43</sup>. Les travaux de Maël Virat portant sur la charge émotionnelle chez les professionnels de la PJJ montrent quant à eux le lien entre les contraintes structurelles de l'institution qui empêchent les professionnels d'agir selon leurs convictions éthiques et la souffrance des professionnels qui peut mener à des processus de désengagement (absentéisme, démission, etc.)<sup>44</sup>.

Dans le prolongement de ces travaux, cet appel à projets a ainsi pour vocation d'interroger les notions de sens au travail<sup>45</sup> et d'engagement<sup>46</sup> dans le contexte spécifique de la PJJ et ainsi de dégager des pistes d'analyse pour comprendre la crise des vocations et pour y remédier.

### Délimitations de l'appel à projets

Les propositions de recherche pourront porter sur l'ensemble des professionnels de la PJJ du secteur public et du secteur associatif habilité. Une perspective comparatiste entre les deux pourrait être intéressante.

<sup>39</sup> V. Roussel, « Les magistrats français, des cause lawyers malgré eux ? », *Politix*, 2003/2, n°62, p. 93-113 ; L. Willemez, « Engagement professionnel et fidélités militantes. Les avocats travaillistes dans la défense judiciaire des salariés », *Politix*, 2003/2, n°62, p. 145-164 ; L. Israël, « 5. Quand les professionnels de justice revendiquent leur engagement » in J. Commaille et M. Kaluszynski (dir.), *La fonction politique de la justice*, La Découverte, 2007, p. 119 - 142.

<sup>40</sup> J.-F. Gaspar, *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Enquêtes de terrain », 2012 ; Y. Molina, « Quels engagements pour les professions sociales ? » *Les Politiques Sociales*, 2013/2 n° 3-4, 2013. p. 94-108 ; N. Duvoux et P. Mutuel, « Chapitre 11 – Engagements et sens du travail. Entre normalisation et renouvellement du militantisme : enquête sur les pratiques et représentations des intervenants sociaux », in O. Giraud et N. Vezinat (coord.), *Les droits sociaux au travail*, Toulouse, Octares Editions, 2020.

<sup>41</sup> S. Houadfi, « Education, protection et contrôle de la jeunesse. Contribution à une sociologie des professionnel.le.s de la prise en charge socio-judiciaire », Thèse de sociologie, Université de Lille, 2019 ; S. Bernard, « Redonner du sens à l'engagement éducatif en protection de l'enfance. Le cas des lieux de vie et d'accueil coopératifs », *Vie sociale*, 2024/1, p. 133-144 ; C. Lenzi et B. Pény (dir.), *L'ordre éducatif recomposé. L'art de la prudence dans l'accompagnement des mineurs sous main de justice*, Rapport pour le compte du GIP Mission de recherche Droit et Justice (CNRS et ministère de la Justice), décembre 2015.

<sup>42</sup> N. Sallée, « Des éducateurs dans l'État. Logiques syndicales et identité professionnelle à la Protection judiciaire de la jeunesse », *Terrains et travaux*, 2014/2, vol. 25, p. 75-93.

<sup>43</sup> M. Frouin, « Etude sur le processus de professionnalisation des éducateurs et des directeurs de services de la PJJ. Une analyse des discours des néo-titulaires sur leur formation initiale et leur prise de fonction », Rapport d'étude, ENPJJ, Juin 2023 ; M. Frouin et T. Delfavero, « Enquête sociodémographique : formation statutaire des éducateurs 2024-2025 », Rapport d'étude, ENPJJ, Septembre 2024.

<sup>44</sup> M. Virat (dir.), « Charge émotionnelle au travail, satisfaction et stress post-traumatique des professionnels éducatifs de la PJJ », Rapport de recherche, ENPJJ, Décembre 2024.

<sup>45</sup> N. Commeiras et alii (dir.), *Le sens au travail. Enjeux de gestion et de société*, Caen, EMS Editions, 2022, 348 p. ; Brigitte Bouquet, *Ethique et travail social : une recherche de sens*, Dunod, 2017, 271 p. ; C. Brunet, « La crise de sens dans les métiers de l'humain », V.S.T, 2024, n°161/1, p. 42-45.

<sup>46</sup> H. S. Becker, « Notes sur le concept d'engagement », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 11 | 2006, mis en ligne le 28 septembre 2008, consulté le 25 février 2025 ; F. Sawicki, J. Siméant, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du Travail*, 2009, Vol. 51, n° 1, p.97-125 ; L. Mathieu, « Sociologie des engagements ou sociologie engagée ? » *SociologieS*, 2015 ; A. Bidet et C. Gayet-Viaud, *L'engagement comme expérience*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2023.

Une attention particulière portée à l'ensemble des échelons hiérarchiques (éducateur, cadre, direction) et à la variété des statuts (fonctionnaires, contractuels du secteur public et salarié en contrat à durée indéterminé et en contrat à durée déterminée du secteur associatif) sera appréciée.

### Axes de recherche possibles

Les recherches pourront porter sur un ou plusieurs des axes suivants, ou proposer d'autres axes.

#### **AXE 1 – L'engagement professionnel à la protection judiciaire de la jeunesse**

Ce premier axe vise à analyser les logiques de l'engagement dans les métiers de la PJJ et ses transformations au regard des mutations du travail en général et des politiques sociales et judiciaires en particulier. A travers l'analyse des représentations et des pratiques professionnelles, il s'agira également d'étudier les modalités de cet engagement et la façon dont il se déploie ou non selon les positions et les caractéristiques des agents publics et des professionnels du milieu associatif.

- Quel sens les professionnels de la PJJ donnent-ils à leur travail ? Quels sens donnent-ils à la notion d'engagement ? Quels sont les liens entre engagement personnel et engagement professionnel et comment s'articulent-ils ?
- S'engage-t-on différemment dans le secteur public et dans le secteur associatif habilité à la PJJ ?
- Pour quelle raison quitte-t-on le secteur public pour le secteur associatif et inversement ?
- Les professionnels de la PJJ politisent-ils leur engagement dans ces métiers du champ du travail social et auquel cas, quelle forme prend cette politisation ? Quelle forme prend le travail militant dans les associations habilitées et leurs fédérations ?
- Existe-t-il des différences dans l'appréhension de l'engagement entre les professionnels de la PJJ, ceux de l'aide sociale à l'enfance et les professionnels du travail social en général ?

#### **AXE 2 – Recomposition des identités professionnelles et des formes d'engagement**

Ce deuxième axe vise à documenter les recompositions des identités professionnelles ainsi que les mutations des formes et des justifications de l'engagement au sein de la PJJ, en particulier au regard du renouvellement des générations de travailleurs de la PJJ.

- Observe-t-on des effets de génération dans le sens donné au travail et/ou dans les logiques d'engagement dans ces métiers ?
- Quels sont les effets de l'ancienneté sur l'engagement des professionnels de la PJJ au cours de la carrière et sur le sens qu'ils donnent à leurs missions ? Observe-t-on des transformations dans leur engagement ?
- Quels sont les effets de l'hétérogénéisation des statuts des professionnels (fonctionnaires, réservistes, contractuels, salariés, etc.) de la PJJ sur les identités professionnelles ? Quels effets sur les collectifs de travail ?
- Comment les frontières entre vie personnelle et activité professionnelle s'articulent-elles ?

#### **AXE 3 – Crise de l'engagement et difficulté de recrutement**

Ce troisième axe vise à analyser l'imbrication des logiques individuelles et les mécanismes socio-politiques qui conduisent à une baisse d'attractivité des métiers de la PJJ.

- En quoi les orientations en matière de politiques publiques, les mutations du champ du travail social et les conditions concrètes d'exercice du métier affectent (ou non) les vocations chez les professionnels de la PJJ ?
- Les valeurs des professionnels entrent-elles parfois en tension avec les évolutions de l'institution ? Comment les professionnels gèrent-ils individuellement et collectivement les dilemmes éthiques qui en découlent ?
- Quelles sont les logiques et les conditions qui amènent les professionnels de la PJJ à démissionner en cours de formation ou en cours de carrière, ou à réaliser une mobilité externe dans d'autres administrations ou vers le secteur associatif ?
- Observe-ton des spécificités propres aux différents niveaux hiérarchiques pour ces différentes questions ?

### Recommandations générales

Dans la sélection des projets, la DPJJ sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- L'apport général à la connaissance des phénomènes étudiés, autant que la contribution aux réflexions autour des politiques publiques et des pratiques de terrain.
- Le fait d'envisager le recueil de données dans différents types d'établissements et de services du secteur public et du secteur associatif.
- La faisabilité des enquêtes et l'anticipation des questions d'accès aux terrains.
- L'assise théorique de la proposition et son éventuelle dimension pluridisciplinaire.

#### **Durée de la recherche**

24 mois maximum.

#### **Budget de la recherche**

Le budget alloué à ce projet est de 70 000 euros.

#### **Livrables attendus**

Une note méthodologique de 10 pages.

Un rapport d'avancement de 10 pages.

Un rapport de recherche de 80 pages, hors annexes.

Une synthèse de 10 pages (principaux résultats des enquêtes).

#### **Modalités de candidature**

Le dossier (contenu dans **un seul document, au format PDF**) se composera, dans cet ordre :

- d'un résumé (1 page maximum),
- du projet (10 pages maximum),
- du dossier administratif et financier,
- de la présentation de l'équipe de recherche (CV d'1 page maximum par membre), de la structure porteuse et des éventuels partenaires.

Dans cette proposition, doivent figurer la présentation des enjeux du projet, son dispositif méthodologique, la population d'enquête ciblée, les terrains envisagés et le dispositif éthique et déontologique adopté.

Le dossier finalisé sera envoyé à Alice Simon, responsable du pôle recherche, à ces deux adresses : [serev.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr](mailto:serev.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr) et [alice.simon@justice.gouv.fr](mailto:alice.simon@justice.gouv.fr) **avant le 28 juin 2025.**

Un accusé de réception vous sera envoyé.

### **Modalités de sélection**

1. Chaque proposition sera évaluée par un comité de sélection.
2. Les équipes dont la proposition aura retenu l'attention du comité seront auditionnées.
3. Une convention sera signée entre la DPJJ et la structure de l'équipe lauréate.

## 4. ANNEXE 4 : APPEL A PROJETS « L'IMPLICATION DES MINEURS DANS LE TRAFIC DE STUPEFIANTS A MARSEILLE »

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE

### L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants à Marseille

**Disciplines concernées :** anthropologie, criminologie, économie, géographie, psychologie, sciences de l'éducation et de la formation, science politique, sociologie

#### Contexte et enjeux

Bien que le phénomène ne soit pas récent, le trafic de stupéfiants représente une préoccupation croissante pour les pouvoirs publics<sup>47</sup>, notamment en raison de la violence qui y est parfois associée. Le rôle joué par les mineurs apparaît particulièrement préoccupant : les décès et/ou l'implication de mineurs dans des « narc homicides » ont notamment suscité de vives inquiétudes dans l'opinion publique et parmi les responsables politiques.

Si le trafic de stupéfiants concerne de nombreux territoires français, la ville de Marseille représente un contexte particulier : les données de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) indiquent que sur l'ensemble des mesures judiciaires de la direction territoriale des Bouches-du-Rhône, plus de la moitié (55%) concernent des infractions liées au trafic de stupéfiants, soit plus du double de la moyenne nationale (23%). L'activité de certaines unités de milieu ouvert concerne quasi exclusivement le suivi de jeunes impliqués dans le trafic. Le nombre de jeunes suivis pour homicide ou tentative d'homicide a également augmenté<sup>48</sup>. Dans la plupart des cas, ces homicides ou tentatives d'homicide sont liés au trafic de drogues, inscrits parfois dans des logiques d'appartenance à un territoire ou à un groupe rival. Le phénomène récent des « djobeurs », c'est-à-dire les jeunes provenant d'autres départements qui sont recrutés via les réseaux sociaux pour participer au trafic et aux règlements de compte qui y sont associés, apparaît également comme une pratique très développée au sein du narcotrafic marseillais. Des jeunes vulnérables, placés en maison d'enfance à caractère social (MECS) dans les Bouches-du-Rhône et au-delà font également l'objet de recrutement dans ce cadre. Depuis 2018, et plus encore depuis les confinements et couvre-feux de 2020-2021, les zones d'activité des réseaux marseillais s'élargissent, certains assurant des livraisons sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône<sup>49</sup>. L'imprégnation des réseaux marseillais sur l'ensemble de ce territoire semble ainsi participer à une extension des phénomènes de violence en lien avec le trafic au-delà de la ville de Marseille.

<sup>47</sup> Voir notamment : « Un nécessaire sursaut : sortir du piège du narcotrafic », Rapport du Sénat n° 588 (2023-2024), tome I, 2024.

<sup>48</sup> Selon les chiffres de la direction territoriale des Bouches du Rhône, en 2023, 50 jeunes du ressort du tribunal judiciaire de Marseille sont suivis pour homicide ou tentative d'homicide. Ces chiffres sont en augmentation et dénote le caractère prégnant du phénomène des « narc homicides » chez les mineurs puisqu'en 2014, le tribunal judiciaire de Marseille n'enregistrait aucun mineur poursuivi pour homicide volontaire et qu'ils étaient 23 en 2023. Selon le parquet de Marseille, 7 mineurs sont décédés cette même année, la plupart dans le cadre du narcotrafic.

<sup>49</sup> Claire Duport (dir.), « Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Marseille et en Provence-Alpes Côte d'Azur en 2023 », Paris, OFDT, 2024.

Dans le cadre de leurs missions, les équipes éducatives qui sont directement confrontées aux réseaux qui recrutent les jeunes disposent de peu de leviers pour lutter contre ce phénomène et pour aider les jeunes suivis à sortir de leur emprise.

S'il existe des recherches spécifiques au contexte marseillais<sup>50</sup> et des travaux sur les implications des mineurs dans le trafic de stupéfiants à l'échelle nationale<sup>51</sup>, ces derniers demandent à être actualisés au vu des évolutions rapides et récentes de la structuration et des modalités d'action des réseaux de narcotrafic à Marseille et de l'apparition de phénomènes nouveaux. En cela, ce projet vise deux objectifs principaux :

- Actualiser les connaissances sur les mineurs impliqués dans les réseaux du narcotrafic et de la criminalité organisée à Marseille ;
- Analyser les pratiques professionnelles existantes et faire émerger des pistes pour adapter la prévention et la prise en charge des mineurs impliqués dans le trafic

### Description des deux volets

L'appel à projets comporte deux volets pouvant être pris en charge par une seule et même équipe ou, éventuellement, par deux équipes distinctes. Les propositions pourront donc porter sur un seul des deux volets ou sur les deux volets.

#### **Volet 1 – La place et le rôle des mineurs dans le trafic de stupéfiants à Marseille**

Ce volet a pour objectif de documenter la place et le rôle qu'occupent les mineurs dans le trafic de stupéfiants à Marseille et d'analyser les mécanismes qui expliquent leur implication dans ces activités et les modalités de leur recrutement. Les propositions de recherche pourront se focaliser sur un quartier de Marseille, sur l'ensemble du territoire marseillais et/ou s'étendre au département des Bouches-du-Rhône. Elles pourront traiter des questions suivantes ou d'une partie d'entre elles :

- Quelles sont les caractéristiques sociodémographiques des mineurs impliqués dans le trafic de stupéfiants à Marseille ? Quelle est la part des filles, des jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance et des mineurs non-accompagnés ? Quelle est celle de jeunes provenant d'autres régions (phénomène des djobeurs) et quel est leur profil ?
- Comment se caractérisent les trajectoires biographiques, judiciaires et institutionnelles de ces jeunes avant leur implication dans le trafic ?
- Quelles sont les logiques qui sous-tendent l'implication des mineurs dans les réseaux de trafic de drogues (logiques économiques, socialisation, consommation de stupéfiants, vulnérabilités diverses, lien avec la prostitution, etc.) ? A l'inverse, quels sont les facteurs de protection identifiés ? Dans quelle mesure peut-on considérer que leur participation au trafic relève de phénomènes d'emprise ou de la traite des êtres humains ?

<sup>50</sup> Magali Chanal, Chloé Hamant, « Enquête sur l'implication des mineurs pris en charge par la PJJ dans les trafics de stupéfiants en Rhône-Alpes », *Les Cahiers Dynamiques*, n° 56(3), p. 68-76 ; Claire Duport, « Trafics de drogues : un bilan des recherches et quelques expériences à Marseille », *Etudes et travaux de l'ORDCS*, 2012, n°4 ; Khadidja Sahraoui-Chapuis, « Comment devient-on dealer dans un quartier pauvre ? L'exemple d'une cité marseillaise », *Faire Savoirs*, n° 11, décembre 2014, p. 47-59 ; Khadidja Sahraoui-Chapuis, « Trafics et trafiquants de drogues, une ethnographie des réseaux dans les quartiers pauvres de Marseille », Thèse de doctorat, 2019.

<sup>51</sup> Dominique Duprez, Michel Kokoreff, *Les mondes de la drogue. Usages et trafics dans les quartiers*, Paris, Odile Jacob, 2000 ; Luc-Henry Choquet (dir.), « Protéger la jeunesse contre l'usage et le trafic de drogues », Paris, LEN, 2017 ; Marwan Mohammed, « L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiant. Territoires, trajectoires, expériences », Rapport de recherche pour le compte du ministère de la Justice/Mildeca, 2016.

- Quelles fonctions et quel poids occupent les mineurs dans l'économie et l'organisation du trafic ?
- En quoi les pratiques numériques transforment-elles le fonctionnement du trafic de stupéfiants et participent-elles d'une extension de l'influence des réseaux marseillais sur le territoire des Bouches-du-Rhône ? Quels sont les effets spécifiques des réseaux sociaux sur le recrutement et l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants (attractivité, rétributions symboliques, etc.) ?
- Quelles sont les logiques de sortie du trafic de stupéfiants des mineurs et/ou des jeunes majeurs ? Comment les jeunes l'appréhendent-ils ?

## **Volet 2 – Les politiques et les pratiques éducatives de lutte contre le trafic de stupéfiants à Marseille**

Ce volet pourra traiter des politiques de prévention mises en œuvre par une pluralité d'acteurs à destination des jeunes dans le but de limiter leur implication dans le trafic de stupéfiants et/ou analyser les politiques et les pratiques éducatives de prise en charge de ces mineurs. Les propositions intégrant une dimension recherche-action (expérimentations, accompagnement des équipes, recherches participatives, etc.) seront appréciées. Elles pourront traiter des questions suivantes ou d'une partie d'entre elles :

- Quels types de politiques éducatives de prévention à destination des jeunes sont mis en place pour prévenir leur implication dans les trafics de drogues ? Dans quels espaces ces politiques prennent-elles place et comment s'articulent-elles ? Quels sont les acteurs impliqués dans les politiques de prévention ? Comment coordonnent-ils leurs actions ? Quels sont les partenariats existants ? Comment ces politiques sont-elles perçues par les jeunes et leurs familles ? Sont-elles efficaces ?
- Quelles sont les représentations et les connaissances des professionnels sur la participation des jeunes au trafic ?
- Comment les magistrats articulent-ils logique éducative et logique répressive dans la réponse pénale ? Comment prennent-ils en compte les logiques d'emprise ?
- Comment les professionnels de la PJJ prennent-ils en charge les mineurs et jeunes majeurs impliqués dans le trafic de stupéfiants ? Existe-t-il des prises en charge spécifiques à ce type d'infractions ? Quels sont les leviers mobilisés ? Quelle est la place donnée à la santé et aux conduites addictives dans l'accompagnement éducatif ? Comment les familles sont-elles associées à la prise en charge ?
- Existe-t-il des dispositifs d'accompagnement pour les jeunes sous l'emprise des réseaux ou victimes de traite des êtres humains ? Et comment sont-ils élaborés ?
- En dehors des professionnels de la PJJ, quels sont les acteurs impliqués dans la prise en charge des mineurs (magistrats, professionnels de l'ordre public, professionnels de santé, professionnels de l'insertion, entourage familial, etc.) et comment collaborent-ils ensemble ou coordonnent-ils leurs actions ?
- Comment les jeunes perçoivent-ils leur prise en charge institutionnelle ? Dans quelle mesure celle-ci infléchit-elle leur parcours ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées par les professionnels de la PJJ dans l'accompagnement de ces jeunes ? Quelles sont les ressources disponibles et les besoins des professionnels en la matière ? Quels sont les leviers pour améliorer la prise en charge des jeunes ?

## Recommandations générales

Dans la sélection des projets, la DPJJ sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- L'apport général à la connaissance des phénomènes étudiés, autant que la contribution aux réflexions autour des politiques publiques et des pratiques de terrain.
- L'assise théorique des propositions et leur éventuelle dimension pluridisciplinaire.
- La faisabilité des enquêtes et l'anticipation des enjeux éthiques et des questions d'accès aux terrains.
- Pour les propositions de recherche-action, la capacité des projets à déboucher sur des actions à entreprendre (recommandations/préconisations).

### **Durée de la recherche**

24 mois maximum.

### **Budget de la recherche**

Le budget global alloué à ce projet est de 200 000 euros. Il pourra financer une ou plusieurs recherches.

### **Livrables attendus**

Un rapport de recherche de 80 pages, hors annexes.

Une synthèse de 10 pages (principaux résultats des enquêtes).

D'autres livrables peuvent être proposés, notamment pour les propositions de recherche-action.

### **Modalités de candidature**

Le dossier (contenu dans **un seul document, au format PDF**) se composera, dans cet ordre :

- d'un résumé (1 page maximum),
- du projet (10 pages maximum),
- du dossier administratif et financier,
- de la présentation de l'équipe de recherche (CV d'1 page maximum par membre), de la structure porteuse et des éventuels partenaires.

Dans cette proposition, doivent figurer la présentation des enjeux du projet, son dispositif méthodologique, la population d'enquête ciblée, les terrains envisagés et le dispositif éthique et déontologique adopté.

Le dossier finalisé sera envoyé à Alice Simon, responsable du pôle recherche, à ces deux adresses :

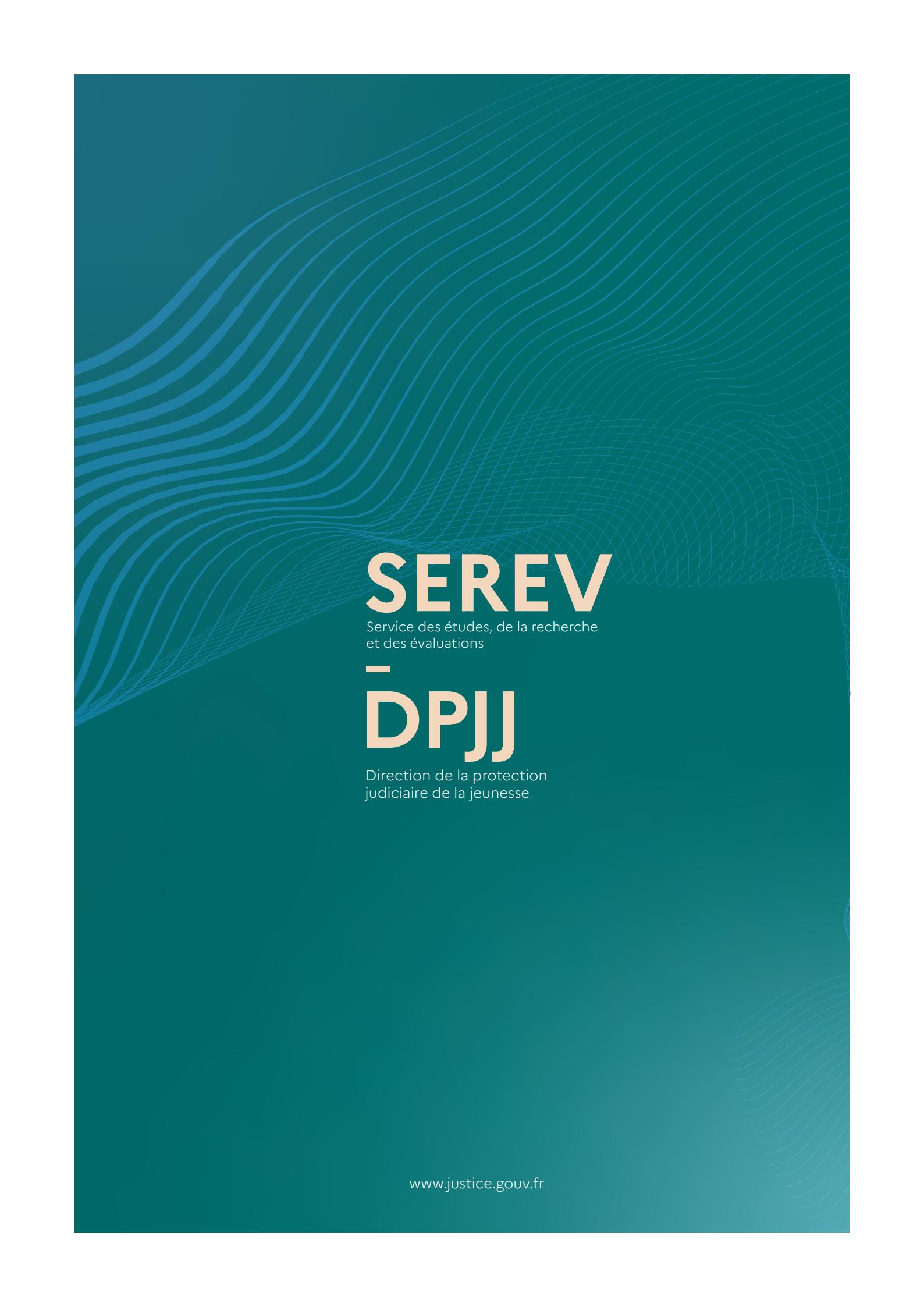
[serev.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr](mailto:serev.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr) et [alice.simon@justice.gouv.fr](mailto:alice.simon@justice.gouv.fr) **avant le 28 juin 2025.**

Un accusé de réception vous sera envoyé.

### **Modalités de sélection**

1. Chaque proposition sera évaluée par un comité de sélection.
2. Les équipes dont la proposition aura retenu l'attention du comité seront auditionnées.
3. Une convention sera signée entre la DPJJ et la structure de l'équipe / des équipes lauréate(s).





# SEREV

Service des études, de la recherche  
et des évaluations

# - DPJJ

Direction de la protection  
judiciaire de la jeunesse